

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 6/I

Séance du mardi 11 décembre 2007, première partie

Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	549
Ouverture de la séance . . . . .	554
<b>Divers :</b>	
1. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), remplaçant M. Lucas Girardet (Les Verts) et M <sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), démissionnaires . . . . .	554
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M <sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), démissionnaire . . . . .	562
<b>Communications :</b>	
1. Projet « Toises 14 » – Ouverture d'un compte d'attente . . . . .	556
2. Mesures prises en faveur des « SDF » . . . . .	558
3. Départ à la retraite de M. William Thonney, chef du Service financier . . . . .	559
4. Campagne de l'Hermitage à Lausanne, décision de classement de l'entier du site selon la Loi cantonale du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites . . . . .	560
<b>Lettres :</b>	
1. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N <sup>o</sup> 2007/38 (Municipalité) . . . . .	554
2. Demande d'urgence de M. Jacques-Etienne Rastorfer, rapporteur de la Commission permanente de gestion, pour le rapport N <sup>o</sup> 2007/1 (M. Jacques-Etienne Rastorfer) . . . . .	555
3. Annonce de retard de M. Marc Vuilleumier, municipal (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	555
4. Démission de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) de la Commission communale de recours en matière d'impôts (M. Jean-Michel Dolivo) . . . . .	555
5. Démission du Conseil communal de M. Tristan Gratier (LE) (M. Tristan Gratier) . . . . .	562
<b>Question :</b>	
N <sup>o</sup> 53 Que faire face à des graffitis racistes ou antisémites? (M. Jacques-Etienne Rastorfer) . . . . .	560
<b>Interpellations :</b>	
1. « Habiller le Musée de Bellerive » (M. Philippe Jacquat et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	556
<i>Développement</i> . . . . .	571
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	571
2. « Tram? Métro? Ouest? Est? Nord? Quelle boussole pour le Conseil communal? » (M. Roland Rapaz et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	556
3. Situation financière des Docks fin 2007 (M. Claude Bonnard et consorts). <i>Réponse de la Municipalité</i> (M <sup>me</sup> Silvia Zamora) . . . . .	564
<i>Discussion</i> . . . . .	567

**Motions :**

1.	Pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (M. Claude Bonnard et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	562
2.	«L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons !» (M <sup>me</sup> Magali Zuercher). <i>Rapport polycopié</i> de M. Marc-Olivier Buffat, rapporteur . . . . .	684
	<i>Discussion</i> . . . . .	685

**Postulats :**

1.	«Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport ?» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller). <i>Dépôt</i> . . . . .	561
2.	«Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation «Camping de Vidy»» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller). <i>Dépôt</i> . . . . .	561
3.	«Domino n'est pas qu'un jeu !» (M <sup>me</sup> Andrea Eggli). <i>Dépôt</i> . . . . .	561
4.	«Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage, c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Dépôt</i> . . . . .	561
5.	Demande d'un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux (M. Thavathurai Kugathasan). <i>Dépôt</i> . . . . .	561

<b>Questions orales</b> . . . . .	563
-----------------------------------	-----

**Préavis :**

N° 2007/38	Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge (Culture, Logement et Patrimoine) . . . . .	573
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Maurice Calame, rapporteur. . . . .	584
	<i>Discussion</i> . . . . .	585
N° 2007/47	Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2008 (Travaux) . . . . .	588
	<i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger, rapportrice pour la Commission permanente des finances . . . . .	596
	<i>Discussion</i> . . . . .	597
N° 2007/50	Autorisations d'achats pour l'exercice 2008 (Administration générale et Finances) . . . . .	598
	<i>Rapport</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur pour la Commission permanente des finances . . . . .	610
	<i>Discussion</i> . . . . .	610
N° 2007/54	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2008 (Sécurité sociale et Environnement) . . . . .	613
	<i>Rapport polycopié</i> de M. David Payot, rapporteur pour la Commission permanente des finances . . . . .	618
	<i>Discussion</i> . . . . .	618
N° 2007/55	Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2008 (Services industriels). . . . .	620
	<i>Rapport</i> de M <sup>me</sup> Maxline Stettler, rapportrice pour la Commission permanente des finances . . . . .	627
N° 2007/56	Crédits supplémentaires pour 2007, 2 <sup>e</sup> série (Administration générale et Finances). . . . .	629
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Claude Bonnard, rapporteur pour la Commission permanente des finances . . . . .	682
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	682
	<i>Discussion</i> . . . . .	683

# Ordre du jour

6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances publiques au Casino de Montbenon,  
le 11 décembre 2007 à 18 h 00 et à 20 h 30, et le 12 décembre 2007 à 19 h 00

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), remplaçant M. Lucas Girardet (Les Verts) et M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), démissionnaires.

2. Communications.

3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.).

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

4. *Préavis N° 2007/47*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2008. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

5. *Préavis N° 2007/48*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2008. Plan des investissements pour les années 2008 et 2009. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

6. *Préavis N° 2007/50*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2008. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

7. *Préavis N° 2007/54*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2008. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.

8. *Préavis N° 2007/55*: Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2008. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

9. *Préavis N° 2007/56*: Crédits supplémentaires pour 2007 (2<sup>e</sup> série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

10. *Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.

11. *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe», et *postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie.» (Trx, AGF). ROLAND OSTERMANN.

12. *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72<sup>bis</sup> – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

14. *Rapport-préavis N° 2007/22*: Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7<sup>e</sup> PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions: Diane Gilliard «Pour une maison des associations», Eddy Ansermet «Pour une radicale amélioration du service public», Marc Dunant «Accueil du public dans l'Administration», Carl Kyril Gossweiler «Pour une information du public respectueuse du public», Carl Kyril Gossweiler «Pour une ouverture cohérente de l'information au public». (AGF, EJE, SPS, CLP, Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.

15. *Rapport-préavis N° 2007/25*: Réponse à divers postulats, motions et pétitions. (AGF, Trx, EJE, SI). LAURENT GUIDETTI.

16. *Rapport-préavis N° 2007/26*: Réponse de la Municipalité à la motion Jacques Bonvin «Etude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts». (AGF). VINCENT ROSSI.

17. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.

18. *Pétition de M<sup>me</sup> Dominique Marin Wursten et consorts (79 sign.)* demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montblésson. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

19. *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir.» (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

20. *Préavis N° 2007/38*: Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge. (CLP). MAURICE CALAME.

21. *Rapport-préavis N° 2006/55*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

22. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

23. *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!» (Trx, SI, SSE). ROLAND RAPAZ.

24. *Pétition de M. Louis Calame et consorts (29 sign.)* sur l'heure de fermeture des bureaux de vote lausannois. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

25. *Rapport-préavis N° 2007/40*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). LUCAS GIRARDET.

26. *Rapport N° 2007/1*: Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté. COMMISSION DE GESTION.

27. *Préavis N° 2007/45*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, l'avenue du Mont-d'Or, la limite sud des parcelles N°s 4680 et 4674 et la limite ouest des parcelles N°s 4669, 4675 et 4676. Radiation du plan légalisé N° 338 du 17 août 1954. Modification partielle du plan des limites des constructions du plan général d'affectation du 26 juin 2006. (Trx). EDDY ANSERMET.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

28. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis N° 2007/28. (1<sup>re</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

29. *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (1<sup>re</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (1<sup>re</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat*: «Soutenir l'ECAL». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

32. *Motion de M<sup>me</sup> Andrea Egli*: «L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

33. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour faciliter la mobilité douce dès l'école». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

34. *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

35. *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

36. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise.» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

37. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal.» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

38. *Motion de M. Roland Ostermann*: «Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir!» (4<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

39. *Postulat de M. Roland Philippoz*: «Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et les bénévoles». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

40. *Motion de M. Alain Hubler*: «Pour un Wifi communautaire à Lausanne». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

41. *Postulat de M. Yves Ferrari*: «Peut-être des bâtiments de paille. Un pas vers la société à 2000 W». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

42. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

43. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

44. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari*: «Pour des objets traités rapidement. Un pas vers l'efficacité». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

45. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

46. *Postulat de M. Pierre Santschi*: «Pour accueillir le m2 à la Sallaz». (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

#### INTERPELLATIONS

47. *Interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts* sur la situation financière des Docks fin 2007. (5<sup>e</sup>) [CLP]. RÉPONSE MUNICIPALE.

48. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17<sup>e</sup>) [Trx]. DISCUSSION.\*

49. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal: un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville?» (12<sup>e</sup>) [AGF]. DISCUSSION.\*

50. *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques». (15<sup>e</sup>) [Trx]. DISCUSSION.\*

51. *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8<sup>e</sup>/05) [AGF]. DISCUSSION.\*

52. *Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts*: «Qui sème le vent récolte la tempête...» (2<sup>e</sup>) [SPS]. DISCUSSION.\*

53. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines...» (2<sup>e</sup>) [SPS]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances**: 22.1 (18 h 00, séance double), 5.2, 26.2 (18 h 00, séance double), 11.3, 8.4, 22.4 (18 h 00, séance double), 6.5, 20.5 (18 h 00, séance double en réserve), 3.6, 17.6 (18 h 00, séance double), 1.7 (en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Myriam Tétaz  
Le secrétaire: Vacant

#### POUR MÉMOIRE

##### I. RAPPORTS

7.2.06 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler* pour des aménagements d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6.06 *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus)*

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

*et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.9.06 *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11.06 *Pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre Municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* «Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)*: «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2 *Pétition de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché*: «Chômage: pas de travail mais peut-être des idées». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/4*: Règlement du Conseil communal. Adaptation aux dispositions légales en vigueur. Avis préalable de la Municipalité sur les projets de règlements de M<sup>me</sup> Nicole Grin et de MM. Michel Brun, Georges Arthur Meylan, Georges Glatz, Pierre Santschi et Marc Dunant. (AGF);

2.10 *Rapport-préavis N° 2007/4 bis*: Règlement du Conseil communal. Modifications supplémentaires proposées par la commission du Conseil communal nommée pour examiner le rapport-préavis N° 2007/4, du 1<sup>er</sup> février 2007. Avis préalable de la Municipalité sur le projet de règlement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts concernant les interpellations urgentes. (AGF). ROGER COSANDEY.

27.3 *Rapport-préavis N° 2007/11*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Solange Peters «Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale». (AGF). DIANE GILLIARD.

15.5 *Projet de règlement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz*: «Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: Indemnités pour frais de baby-sitting». (AGF). OLIVIER MARTIN.



**15.5 Rapport-préavis N° 2007/20:** Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts. (CLP). TRISTAN GRATIER.

**15.5 Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)** pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**15.5 Pétition de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)** demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**26.6 Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)** demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**2.10 Rapport-préavis N° 2007/36:** Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. (Trx, CLP, SI). ROGER COSANDEY.

**2.10 Rapport-préavis N° 2007/37:** Aménagement du site de Sauvabelin. Réponse à la motion Fabrice Ghelfi «Pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin». (EJE, Trx, SSE, CLP). DAVID PAYOT.

**2.10 Pétition des commerçants lausannois (1108 sign.):** «Super City Management – Non merci !» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**2.10 Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.):** «Ne défigurons pas le collège de Villamont !» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.10 Rapport-préavis N° 2007/41:** Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**23.10 Rapport-préavis N° 2007/42:** Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli «Pour l'aménagement de la Dune de Malley». (SSE). ANDREA EGGLI.

**23.10 Pétition de M<sup>me</sup> Anne Decollogny et consorts (344 sign.):** «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.10 Pétition de M. Alain Bron (1 sign.):** «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**6.11 Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller:** «Ne jetons plus la biomasse au feu !» (Trx). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

**6.11 Préavis N° 2007/52:** Avenue du Chablais 30. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la Société coopérative Cité-Derrière. (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

**20.11 Préavis N° 2007/57:** Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des «accueillantes» en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places. (EJE). YVAN SALZMANN.

**20.11 Pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 sign.):** «Un Champignac d'airain pour Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**11.12 Rapport-préavis N° 2007/58:** Opéra de Lausanne. Immeuble avenue du Théâtre 12, à Lausanne. Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation et l'extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques. Réponse à une pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne. Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue du Théâtre, la rue Charles-Monnard, la rue Beau-Séjour et les limites est des parcelles N°s 6026 et 6027. Radiation du plan d'extension N° 580 du 25 février 1977. (CLP, Trx, SSE, SI). JEAN-LUC CHOLLET.

**11.12 Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller:** «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement». (AGF, CLP, Trx). ISABELLE TRUAN.

**11.12 Motion de M. Fabrice Ghelfi** demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (AGF). YVES FERRARI.

**11.12 Motion de M. Yves-André Cavin et consorts:** «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

**11.12 Motion de M. Guy Gaudard:** «Métamorphosons l'aide à l'apprentissage». (Trx). SERGE SEGURA.

**11.12 Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger:** «La Ville de Lausanne montre l'exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité». (AGF). ISABELLE MAYOR.

**11.12 Postulat de M<sup>me</sup> Elena Torriani** pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**11.12 Postulat de M. Charles-Denis Perrin:** «Une <unité du développement durable> pour un développement responsable de Lausanne». (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**11.12 Postulat de M. Gilles Meystre et consorts:** «Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !» (SI). XAVIER DE HALLER.

**11.12 Préavis N° 2007/59:** Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2008-2012. (AGF). DENIS PACHE.

**11.12** *Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.)*: «Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience». COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>/03). DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/04). DISCUSSION.

**13.6.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19<sup>e</sup>/06). DISCUSSION.

**21.11.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7<sup>e</sup>/06). DISCUSSION.

**13.3** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire?» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne?» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts*: «Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal...» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**23.10** *Interpellation de M. Jacques Pernet*: «Quelles mesures pour que Lausanne soit l'une des villes les plus accueillantes de l'EURO 08?» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**23.10** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Eurofoot 2008: quels horaires d'ouverture pour les commerces à Lausanne?» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**6.11** *Interpellation de M. Roland Ostermann* au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet. (4<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 11 décembre 2007, première partie

**Membres absents excusés :** M. Benoît Biéler, M. Marc-Olivier Buffat, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Florence Germond, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M<sup>me</sup> Nicole Graber, M. Claude Mettraux, M. Gilles Meystre, M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, M. Nsengimana Nkiko, M. Serge Segura, M. Claude-Alain Voiblet, M<sup>me</sup> Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** M. André Gebhardt, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Thomas Schlachter, M<sup>me</sup> Stéphanie Pache.

Membres présents	82
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>99</u>

A 18 h, au Casino de Montbenon.

**La présidente :** – Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Il est 18 h, je vous prie de prendre place, que nous puissions commencer. Le quorum étant atteint, je déclare cette séance du Conseil communal ouverte.

Nous commençons par l'assermentation de deux nouveaux collègues, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et M. Jean-Charles Bettens (socialiste), qui remplacent M. Lucas Girardet et M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz, démissionnaires. Je prie les huissiers de bien vouloir conduire nos nouveaux collègues devant l'estrade et demande à l'assemblée et au public de se lever et de faire silence.

---

**Prestation de serment de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), remplaçant M. Lucas Girardet (Les Verts) et M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), démissionnaires**

**La présidente :** – Madame, Monsieur, je vais vous lire la formule du serment. Puis, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite en déclarant : «Je le promets».

*(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et de M. Jean-Charles Bettens.)*

**La présidente :** – Je prends acte de votre serment. Je vous remets l'extrait de l'assemblée de commune attestant de votre nomination et de votre assermentation. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous prie

de prendre place ensuite dans cette salle, au gré de vos convenances et de vos affinités politiques.

L'assemblée peut s'asseoir.

Point 1 de l'ordre du jour, communications. Vous avez la parole, Monsieur Ballenegger.

**M. Jacques Ballenegger, secrétaire de séance :** – Merci, Madame la Présidente. Un courrier assez volumineux est arrivé ces derniers jours, dont je vous donne la liste :

---

## **Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2007/38**

*Lettre*

Lausanne, le 7 décembre 2007

Madame Myriam Tétaz  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 décembre 2007

### **Séances du Conseil communal des 11 et 12 décembre 2007**

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant :

**Chiffre 20 – Préavis N° 2007/38 :** Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman – Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge.

**Motif :** *Les promoteurs ont besoin d'une décision formelle du Conseil communal pour négocier les emprunts nécessaires à l'opération avec les banques.*

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre



**Demande d'urgence de M. Jacques-Etienne Rastorfer, rapporteur de la Commission permanente de gestion, pour le rapport N° 2007/1**

*Lettre*

Conseil communal  
Commission permanente de gestion

Madame Myriam Tétaz  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

notre réf. JER

Lausanne, le 10 décembre 2007

**Demande d'urgence selon art. 50 du RCCL pour le rapport N° 2007/1 : « Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté »**

Madame la Présidente,

Par son rapport mentionné en titre, la Municipalité demande de nouveaux délais de réponse et le classement d'un objet. Ces propositions ont été examinées par la Commission de gestion qui propose trois modifications. Comme le rapport de gestion municipal publié en avril prend en général la situation établie au 31 décembre concernant les délais des initiatives en suspens, il importe que notre Conseil puisse se déterminer dans les séances de décembre.

Aussi, pour les raisons mentionnées ci-dessus, conformément au dernier alinéa de l'article 50 du Règlement de notre Conseil, je demande au nom de la Commission permanente de gestion que cet objet, prévu au point 26 de l'ordre du jour des séances de décembre, soit traité en priorité.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Commission de gestion  
Le rapporteur :  
Jacques-Etienne Rastorfer

**Annnonce de retard de M. Marc Vuilleumier, municipal**

*Lettre*

Direction de la sécurité publique et des sports  
Le directeur

Madame la présidente  
du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1000 Lausanne

Lausanne, le 30 novembre 2007

Madame la Présidente,

La Municipalité, dans sa séance du 29 courant, m'a désigné pour la représenter un moment à la soirée donnée en l'honneur de M. Santiago Calatrava, dans le cadre de la réunion de la Commission exécutive du CIO, le 11 décembre prochain au Musée olympique.

Dès lors, je vous informe que je m'absenterai de la séance du Conseil entre 19 h 00 et 20 h 30 environ et je vous prie d'ores et déjà de bien vouloir excuser ce contretemps.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

(Signé) *Marc Vuilleumier, conseiller municipal*

**Démission de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) de la Commission communale de recours en matière d'impôts**

*Lettre*

Jean-Michel Dolivo  
Av. Vinet 14  
1004 Lausanne

Secrétariat du Conseil communal  
A l'int. du Bureau du Conseil  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 novembre 2007

**Ma démission de la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Je vous informe par la présente de ma démission de la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et ce pour des raisons de surcharge professionnelle.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir prendre acte de cette démission et présenter au Conseil communal au nom du Groupe A Gauche Toute!, la candidature de M<sup>me</sup> Elena Torriani en qualité de membre de ladite Commission. M<sup>me</sup> Torriani était jusqu'ici suppléante.

Par ailleurs, le Groupe A Gauche Toute! propose comme nouvelle suppléante M<sup>me</sup> Diane Gilliard.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et

Messieurs les membres du Bureau, à l'assurance de mes sentiments distingués.

*cc à la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales*

**Interpellation urgente de M. Philippe Jacquat et consorts : «Habiller le Musée de Bellerive»**

*Dépôt*

Lausanne, le 11 décembre 2007

(Signé) *Philippe Jacquat et 4 cosignataires*

**Interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts : «Tram ? Métro ? Ouest ? Est ? Nord ? Quelle boussole pour le Conseil communal ?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 8 décembre 2007

(Signé) *Roland Rapaz et 4 cosignataires*

**Projet «Toises 14» – Ouverture d'un compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 20 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Demeure coquette sous les épaisses frondaisons bordant la rue Belle-Fontaine, le N° 14 de l'avenue des Toises a été construit en 1890 et comprend quatre logements de 2 à 4 pièces. L'immeuble bénéficie de la note 3 au recensement architectural. En août 1961, la Ville de Lausanne recevait cette propriété en donation de M. Henri-René Borel. L'acte de donation prévoyait les clauses suivantes :

- le donateur ainsi que son épouse bénéficiaient d'un droit d'usufruit viager ;
- dès la fin de l'usufruit, pour une durée indéterminée, la Commune de Lausanne prenait l'engagement d'affecter la propriété faisant l'objet de la donation à un parc public ;
- pour confirmer le caractère durable de cette affectation de la propriété, cette dernière était grevée d'une servitude d'interdiction de bâtir et de restriction au droit d'utilisation avec comme fonds dominants les propriétés voisines.

Dans cette servitude, il était précisé que la Commune de Lausanne avait le droit de laisser subsister les bâtiments existants aussi longtemps qu'elle le jugerait bon mais à condition de les affecter à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique, à l'exclusion du logement de personnes. Sous cette réserve, le fonds, asservi, ne peut être utilisé que comme parc public, à l'exclusion d'un parc de stationnement pour autos. Actuellement, l'immeuble est toujours affecté au logement de personnes.

L'immeuble de l'avenue des Toises 14 est situé entre la rue Belle-Fontaine et le chemin des Trois-Rois. Proche du centre ville et de toutes les commodités, l'accès y est aisé tant par les transports publics qu'individuellement grâce au parking couvert sis à proximité. Les places de stationnement autour de la villa sont limitées mais les accès directs restent aisés. La proximité de la piscine et du parc de Mon-Repos sont des éléments appréciables pour la détente et les loisirs.

Le bâtiment a été construit en maçonnerie crépie. Son corps principal comprend deux niveaux sur rez-de-chaussée et un comble habitable. Sa toiture est à quatre pans, couverte de tuiles plates en terre cuite. L'aile ouest se compose d'un étage sur rez-de-chaussée et d'un sous-sol. Le rez-de-chaussée, en plus de l'espace d'entrée, comprend un appartement de 3,5 pièces (86 m<sup>2</sup>) donnant accès directement au parc, aux deux garages et à une buanderie commune (62 m<sup>2</sup>). A l'étage on trouve deux appartements dont un 4 pièces (113 m<sup>2</sup>) et un 2 pièces (62 m<sup>2</sup>). Le logement du 2<sup>e</sup> étage, un 4 pièces (113 m<sup>2</sup>), bénéficie d'une magnifique terrasse en toiture de l'aile ouest (64 m<sup>2</sup>). Les combles se composent de 3 chambres indépendantes inoccupées et d'un galetas. Les caves et la chaufferie à mazout sont au sous-sol.

Des travaux d'entretien courant ont été régulièrement entrepris dans cet immeuble, tels que la transformation complète du 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage en 1992, la pose d'un drainage aux pieds des façades, le remplacement de la chaufferie à mazout en 1993. En 1998, des travaux importants de réfection des façades, de la toiture, de la cage d'escaliers ainsi que des pavillons de jardin ont été effectués. L'appartement de 4 pièces sis au 2<sup>e</sup> étage a fait l'objet d'une rénovation complète en 2005 et a été remis aux normes actuelles, tout particulièrement en ce qui concerne l'isolation phonique entre les étages. En 2006, suite à un très important sinistre dû à la rupture de deux écoulements d'eau usée, l'appartement du rez-de-chaussée a été complètement démoli.

Une maison de maître de trois étages et un très beau jardin privatif ont amené le Service de la petite enfance et la Bibliothèque municipale à imaginer un projet novateur de décroisement de deux prestations importantes pour la communauté urbaine lausannoise : l'accès à la culture et l'accueil de jour des enfants de moins de cinq ans.

Il est prévu d'implanter une nursery garderie et une bibliothèque de quartier dans un même espace, qui dispose d'une

surface verte importante, afin de provoquer une synergie transgénérationnelle et de créer de nouveaux liens sociaux.

#### *La bibliothèque*

La décision de fermer la succursale de Mon-Repos de la Bibliothèque municipale à fin 2006 à titre de mesure d'économie dans le cadre de l'opération Prestations 2004 a suscité le lancement d'une pétition au Conseil communal intitulée « Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos » qui a récolté 604 signatures.

La Commission permanente des pétitions émettait le vœu « que la Municipalité réponde aux préoccupations des pétitionnaires en encourageant le développement de liens sociaux autour d'un lieu de lecture ». Le Conseil communal décidait le mardi 4 avril 2006 de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Ouvrir une nouvelle bibliothèque de quartier au rez-de-chaussée du 14 de l'avenue des Toises constituerait une réponse à la pétition. Cette bibliothèque disposerait de la surface de l'appartement complétée par celle des garages et offrirait ainsi un volume à répartir harmonieusement entre les étagères et les espaces, incitant à l'arrêt prolongé pour favoriser les contacts sociaux dans un environnement adéquat. Les divers aménagements envisagés dans le bâtiment permettraient aux utilisateurs des services – nursery garderie et bibliothèque – de se rencontrer sans se gêner mutuellement.

#### *La nursery garderie*

Les quartiers jouxtant le parc Mon-Repos ne bénéficient pas d'équipements sociaux pour l'accueil de jour des enfants de moins de 7 ans. Si, jusqu'en 2006, les demandes pouvaient être absorbées par les centres de vie infantile de l'Abri et de la Cité, la situation a changé et les demandes ont augmenté sensiblement. Il est prévu la création d'une nursery garderie de 22 places pour des enfants de moins de quatre ans et demi.

#### *Projet de mixité sociale et culturelle*

Le bâtiment transformé constituerait un nouvel équipement de quartier destiné, d'une part, à la petite enfance et, d'autre part, aux habitants recherchant un lieu où passer un peu de temps à lire dans une atmosphère conviviale ou appréciant la possibilité d'emprunter des livres sans aller jusqu'à Chauderon ou à la bibliothèque Jeunesse.

Le Service de la petite enfance et la Bibliothèque municipale postulent que ce lieu permettrait des échanges fructueux autant pour les personnes venant à la bibliothèque que pour les parents et les enfants fréquentant la garderie. D'ailleurs, la bibliothèque comprendrait un « coin enfants » qui pourrait être fréquenté par les enfants de la garderie accompagnés d'une éducatrice.

#### *Description des travaux envisagés*

Afin de permettre d'entrevoir les possibilités qu'offre cette maison, une analyse a été réalisée par le Service du logement et des gérances. Elle a permis de proposer des variantes d'aménagements en vue de l'occupation des étages. La solution retenue, soit la mise à disposition de tout le rez-de-chaussée pour la bibliothèque et la transformation des étages en nursery garderie, a été très rapidement plébiscitée par les services concernés.

L'aménagement du rez-de-chaussée et des étages nécessite :

- la refonte partielle des espaces (démolition des murs, création d'ouvertures);
- la réfection des peintures (murs, plafonds et boiseries);
- la pose de nouveaux revêtements de sols;
- la réalisation de nouveaux sanitaires et de cuisinettes;
- le remplacement de la chaufferie datant de plus de 17 ans;
- la création d'une production d'eau chaude centralisée;
- la mise en place d'une isolation phonique entre les étages;
- la remise en état de l'étanchéité de la terrasse du 2<sup>e</sup> étage;
- la mise en conformité du garde-corps de la terrasse;
- le remplacement des fenêtres;
- les adaptations aux normes de sécurité.

#### *Estimation financière*

Cette étude préalable permet d'estimer le coût des travaux envisagés comme suit :

#### **CFC**

<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	<b>110'000.–</b>
12	Démolitions	55'000.–
15	Adaptation du réseau de conduites existant	55'000.–
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>	<b>920'000.–</b>
21	Gros œuvre 1	40'000.–
22	Gros œuvre 2	135'000.–
23	Installations électriques	75'000.–
24	Chauffage, ventilation	55'000.–
25	Installations sanitaires	95'000.–
27	Aménagements intérieurs 1	70'000.–
28	Aménagements intérieurs 2	210'000.–
29	Equipement de la bibliothèque et de la garderie	180'000.–
30	Honoraires	60'000.–
<b>3</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>–</b>
49	Aménagements extérieurs	–

<b>4 Frais secondaires</b>		<b>20'000.–</b>
51 Autorisations, taxes	14'000.–	
52 Echantillons, maquettes	2'000.–	
53 Assurance chantier	4'000.–	
<b>5 Divers et imprévus</b>		<b>80'000.–</b>
60 Divers et imprévus	80'000.–	
<b>Total TTC</b>		<b><u>1'130'000.–</u></b>

Ce décompte est basé sur des estimations et ne donne qu'une indication de l'ordre de grandeur des coûts prévisibles. Il est donc nécessaire de procéder à des analyses complémentaires et c'est pourquoi la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 80'000.–. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage qui sera prochainement demandé au Conseil communal par voie de rapport-préavis.

Conformément à l'article 97 *bis* du Règlement du Conseil communal, nous avons soumis cette décision de principe à l'appréciation de votre Commission des finances, laquelle a rendu un préavis favorable le 5.11.2007.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

#### Mesures prises en faveur des «SDF»

##### Communication

Lausanne, le 27 novembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Une série de mesures ont été prises par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement pour réduire autant que possible les risques liés à la grande marginalité à Lausanne. Elles revêtent une importance particulière à l'approche de l'hiver.

A la fin de l'année 2006 déjà, le Service social de la Ville de Lausanne réunissait divers acteurs concernés par les personnes «sans domicile fixe» (SDF), tels que l'Office du tuteur général, le Centre social cantonal, Police-secours, les hébergements d'urgence ainsi qu'une représentante du Département de la santé et de l'action sociale. Plusieurs mesures avaient été prises suite à ces consultations. Elles ont encore été complétées récemment.

#### 1. Amélioration de la collaboration entre la police et les services sociaux

- Lorsqu'une personne est découverte «à la rue» (elle s'apprête manifestement à dormir dehors, elle vit manifestement à la rue), la police informe le Service social de Lausanne qui à son tour informe si nécessaire le Service social cantonal éventuellement concerné.
- Le service compétent prend les dispositions nécessaires et peut contacter la police pour lui fournir des informations utiles.
- S'il s'avère que l'intéressé n'est suivi par aucun service, le Service social de Lausanne sollicite auprès du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), conformément à la Loi sur l'action sociale vaudoise, un signalement à la justice de paix en vue d'une tutelle et si nécessaire, dans les cas graves, d'un placement à des fins d'assistance.

#### 2. Introduction d'un protocole d'évaluation de l'état de santé des personnes à la rue

Les personnes trouvées à la rue font désormais l'objet d'une évaluation de leur état de santé selon une check-list simple et précise dont disposent désormais les agents de Police-secours. En cas de doute, une intervention médicale est requise.

#### 3. Adoption d'un nouveau règlement pour les hébergements d'urgence

Les hébergements d'urgence doivent désormais :

- Donner la priorité aux résidents de la région lausannoise. Les musiciens de rue d'Europe centrale et autres étrangers de passage ne sont accueillis que si cela n'entraîne pas de suroccupation des centres (il ne doit pas y avoir de nuit où les trois centres sont complets).
- Avertir le Service social s'ils sont complets malgré tout.

#### 4. Remise de sacs de couchage aux personnes qui ne veulent pas être hébergées

- Le Service social de Lausanne a remis à la police des sacs de couchage achetés à l'arsenal de Morges. Ces sacs sont remis aux personnes à la rue qui refusent d'être conduites à un hébergement ou aux personnes qui le demandent à la réception de l'Hôtel de police. Durant l'hiver 2006-2007, trois sacs de couchage ont été remis, dont deux à la même personne.

#### 5. Evaluation de chaque séjour régulier en hébergement d'urgence

Le Service social identifiera à l'avenir les personnes qui séjournent régulièrement dans les hébergements d'urgence

(Marmotte, Sleep-in, Abri PC). Dès le début de l'année prochaine, il travaillera en collaboration avec les hébergements – dont il assure désormais lui-même le subventionnement – pour attribuer un logement de transition lorsque l'évaluation menée avec le candidat montre que cette démarche peut être tentée.

La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement précise encore que les quelques personnes clochardisées que l'on peut croiser en ville sont en principe toutes suivies par un service social (le plus souvent : l'Office du tuteur général de l'Etat de Vaud). Elles disposent d'un revenu suffisant (rente de l'assurance invalidité, aide sociale cantonale) et parfois aussi d'un logement qu'elles n'utilisent pas. De même, elles ont un accès prioritaire aux hébergements d'urgence et peuvent solliciter en tout temps un appui social. Enfin, Police-secours et les hébergements peuvent faire intervenir un médecin de garde ou demander une hospitalisation si nécessaire.

Il convient cependant de rappeler que le Règlement général de police n'interdit pas de dormir dehors et que seules les personnes qui se mettent manifestement en danger – ou qui mettent manifestement d'autres personnes en danger – peuvent être acheminées par la force et contre leur gré auprès d'un établissement d'accueil ou de soins. La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ne peut donc pas garantir que des personnes ne vivent à la rue, avec les risques que cela comporte.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

### **Départ à la retraite de M. William Thonney, chef du Service financier**

#### *Communication*

Lausanne, le 4 décembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Chef du Service financier, M. William Thonney a fait valoir ses droits à la retraite pour le 29 février 2008. Il aura consacré près de trente-cinq années au service de la Ville.

William Thonney a été engagé le 1<sup>er</sup> mai 1973 en qualité de chef réviseur, après dix années d'activité auprès de fiduciaires de la place. Le 1<sup>er</sup> janvier 1977, il a été promu chef du Service de l'inspection des finances, unité administrative qui rassemblait alors la gestion des finances de la Commune, la tenue de sa comptabilité ainsi qu'un nombre élevé

de mandats de contrôles internes et externes. A partir de 1981, date de la création du Service de la révision, William Thonney a pu se concentrer sur les tâches de comptabilité et de gestion imparties au Service financier jusqu'à ce que la Municipalité lui adjoigne, dès janvier 2005, l'ancien Service des impôts, de la caisse et du contentieux. C'est dire si les multiples facettes de son activité lui ont permis d'acquérir une vision large et approfondie des finances de notre Commune.

Au cours de son activité au sein de l'Administration lausannoise, William Thonney a notamment modernisé l'approche de la comptabilité communale et des finances ainsi que la gestion de la trésorerie et de la dette. Au-delà de ces réalisations, il s'est profilé comme un conseiller d'une grande compétence, précieux, rigoureux et loyal. Concerné par tout ce qui entraîne des conséquences économiques – c'est-à-dire par une grande partie de l'activité de l'Administration communale –, il a fait profiter les membres de la Municipalité de sa parfaite connaissance des différents aspects de la situation financière de la Ville de Lausanne. William Thonney possède le grand mérite de n'avoir jamais été complaisant. Il a toujours su faire part de ses doutes lorsque des projets ou des opérations lui semblaient peu opportuns. Sa maîtrise des dossiers et sa droiture ont contribué à asseoir sa réputation auprès des multiples partenaires d'affaires privés et publics de la Commune qui appréciaient ses avis et les recherchaient. La Municipalité actuelle, de même que celles avec lesquelles William Thonney a eu à travailler, lui sont particulièrement reconnaissantes de tout ce qu'il leur a apporté.

Le départ de ce haut fonctionnaire sera également vivement regretté par ses collègues chefs de service et par leurs collaborateurs. En effet, tous trouvaient auprès de lui un accueil aimable, une grande disponibilité et d'excellents conseils.

Conseiller avisé et collègue apprécié, William Thonney s'est aussi révélé chef efficace, sachant s'attacher des collaborateurs compétents, les former, les amener à donner le meilleur d'eux-mêmes et les retenir. Il laisse derrière lui une équipe de qualité, parfaitement à la hauteur de ses tâches et des enjeux qui s'annoncent. La Municipalité lui en est également très reconnaissante.

Pour le remplacer, la Municipalité a désigné M. David Barbi, âgé de 39 ans, marié et père de deux enfants. M. Barbi est au bénéfice d'une licence en sciences économiques délivrée par la faculté des HEC de l'Université de Lausanne. Après trois années passées dans une société fiduciaire internationale orientée vers la révision comptable et quatre années dans le domaine bancaire, M. Barbi est entré au service de la Ville en août 1998, en qualité d'adjoint administratif au Service financier. Au cours des neuf années écoulées, M. Barbi a poursuivi sa formation en suivant plusieurs cours professionnels spécialisés et acquis une très bonne maîtrise des dossiers traités par le Service financier, aussi bien en matière comptable que financière. Il aura notamment pour tâche de poursuivre et d'achever certains



dossiers en cours s'agissant de la restructuration du bilan et de la mise en place d'un système de contrôle interne.

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette communication et vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Campagne de l'Hermitage à Lausanne, décision de classement de l'entier du site selon la Loi cantonale du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites**

*Communication*

Lausanne, le 7 décembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Lausanne a le plaisir de vous informer qu'après enquête publique du 21 septembre 2007 au 21 octobre 2007, le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement a décidé de classer la campagne de l'Hermitage à Lausanne.

Sans revenir sur les détails d'une très longue affaire qui a débuté en 1993 déjà, la Municipalité avait demandé à l'Autorité cantonale de poursuivre la procédure de classement de la campagne de l'Hermitage après l'adoption par le Conseil communal du plan général d'affectation PGA. Par sa décision du 22 novembre 2005, le Conseil communal avait déjà confirmé la collocation de cette campagne en zone de parcs et espaces de détente, à l'exception de la parcelle du Tribunal cantonal et du secteur comprenant le musée de l'Hermitage et ses annexes, placés en zone d'utilité publique.

L'arrêté de classement prévoit notamment qu'aucune construction ne sera admise sauf celles destinées à la gestion du site et aux activités du musée de l'Hermitage. En outre, sont interdits tout acte pouvant porter atteinte à l'harmonie des lieux, à la flore et à la faune, ainsi que l'implantation de pylônes, lignes électriques et téléphoniques aériennes et installations diverses.

La Municipalité se déclare satisfaite de l'aboutissement et de la conclusion favorable pour l'ensemble de la population lausannoise d'un dossier qui a créé à plusieurs reprises une polémique dans les années 90.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Que faire face à des graffitis racistes ou antisémites?**

*Question (N° 53) de M. Jacques-Etienne Rastorfer*

*Parfois, contre les murs ou autres supports, publics ou privés, il arrive de se retrouver confronté à des inscriptions à caractère raciste ou antisémite, à caractère sexiste, ou encore faisant l'apologie d'un mouvement terroriste. Si cette découverte est choquante en tout lieu, il est problématique que certaines inscriptions soient durables aux abords de lieux publics voués par exemple à l'enseignement ou au culte, ou fréquentés par de nombreux touristes.*

*Comme certaines de ces inscriptions ne disparaissent pas rapidement, qu'il est difficile d'intervenir soi-même sur certains supports, ou inopportun d'effacer des éléments éventuellement délictueux, je pose les questions suivantes à la Municipalité, conformément à l'article 61 du RCC, et la remercie par avance de sa réponse.*

*Dans la situation ci-dessus :*

- a) *La Municipalité partage-t-elle l'avis selon lequel ces inscriptions doivent disparaître au plus vite ?*
- b) *Existe-t-il un interlocuteur unique de l'Administration, qui puisse recevoir les signalisations et intervenir auprès des services compétents pour les faire disparaître au plus vite ?*
- c) *Une démarche spécifique est-elle entreprise dans les cas où l'inscription correspond à un acte délictueux, par sa caractéristique raciste ou antisémite notamment ?*

*Je précise que cette question n'est liée à aucune actualité particulière et se situe hors toute visée polémique. Elle vise à permettre à la Municipalité de clarifier et faire connaître l'attitude individuelle à adopter devant pareille découverte.*

**Réponse de la Municipalité**

Lausanne, le 20 novembre 2007

*Préambule*

En mai 2005, le Service des routes et de la mobilité a acquis un véhicule avec un équipement spécifique pour le nettoyage des tags et une équipe spécialisée a été formée à ce genre de travaux.

L'équipe tags n'intervient que sur le domaine public lausannois, sur les bâtiments communaux, pour autant que les services gestionnaires en fassent la demande. Les principaux services concernés sont Ecoles, Logement et gérances, Sports, eauservice, les Services industriels ainsi que la Caisse de pensions du personnel communal. L'équipe tags intervient également sur les bâtiments cantonaux à caractère public, sur demande expresse du Canton. Par contre, elle n'intervient pas sur les bâtiments et ouvrages privés, pour ne pas concurrencer les entreprises privées et pour des raisons d'assurance. En effet, tout effacement de tags comporte un certain risque. Il peut laisser des traces ou endommager le support.

Cela dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées :

a) *La Municipalité partage-t-elle l'avis selon lequel ces inscriptions doivent disparaître au plus vite ?*

Oui.

b) *Existe-t-il un interlocuteur unique de l'administration, qui puisse recevoir les signalisations et intervenir auprès des services compétents pour les faire disparaître au plus vite ?*

Depuis mai 2005, c'est le Service des routes et de la mobilité qui est responsable de l'enlèvement des tags et graffitis. Une procédure pour des demandes de nettoyage de tags est à disposition de l'Administration communale, sur l'Intranet de la Ville de Lausanne. Les demandes sont centralisées à l'unité Entretien du Service des routes et de la mobilité.

Lors de manifestations sensibles, le Corps de police demande à l'équipe tags de se tenir prête à intervenir sitôt la manifestation terminée, afin d'enlever les tags dans les meilleurs délais.

c) *Une démarche spécifique est-elle entreprise dans les cas où l'inscription correspond à un acte délictueux, par sa caractéristique raciste ou antisémite notamment ?*

Les tags font toujours l'objet d'une plainte, indépendamment du contenu des inscriptions.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller :**  
**« Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport ? »**

*Dépôt*

Lausanne, le 22 novembre 2007

(Signé) *Elisabeth Müller*

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation < Camping de Vidy » »**

*Dépôt*

Lausanne, le 3 décembre 2007

(Signé) *Elisabeth Müller*

**Postulat de M<sup>me</sup> Andrea Egli :**  
**« Domino n'est pas qu'un jeu ! »**

*Dépôt*

Lausanne, le 27 novembre 2007

(Signé) *Pour A Gauche Toute ! Andrea Egli*

**Postulat de M. Yves Ferrari : « Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage, c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W »**

*Dépôt*

Lausanne, le 10 décembre 2007

(Signé) *Yves Ferrari*

**Postulat de M. Thavathurai Kugathasan demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux**

*Dépôt*

Lausanne, le 29 novembre 2007

(Signé) *Thavathurai Kugathasan*

**Motion de M. Claude Bonnard et consorts  
pour une dotation adéquate de la Fondation  
pour les musiques actuelles**

*Dépôt*

Lausanne, le 11 décembre 2007

(Signé) *Claude Bonnard et 3 cosignataires*

\_\_\_\_\_

**M. Jacques Ballenegger, secrétaire de séance :** – Nous avons également reçu un courrier de M. Emmanuel Gétaz, adressé à la présidente du Conseil. Il ne peut pas être lu à la tribune, mais si vous désirez en prendre connaissance, il est à votre disposition.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Ballenegger. Je vous rappelle que vu le retard des travaux dans la salle de l'Hôtel de Ville, il n'y a pas de séance de pendaison de crémaillère le 15 janvier et que les deux prochaines séances, en tout cas, se passeront ici.

J'ai reçu une lettre de démission de la part de M. Tristan Gratier.

\_\_\_\_\_

**Démission du Conseil communal  
de M. Tristan Gratier (LE)**

*Lettre*

Tristan Gratier,  
Avenue du Temple 17b  
CH-1012 Lausanne

Conseil communal de Lausanne  
A l'attention de M<sup>me</sup> la Présidente  
Myriam Tétaz  
Place de la Palud 2  
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 décembre 2007

**Ma démission en qualité de membre du Conseil communal de Lausanne**

Madame la Présidente,

J'ai l'immense plaisir de vous annoncer que ma famille, non pas politique malheureusement, s'est agrandie tout dernièrement, avec la venue d'une petite Stella. Cette dernière ainsi que la maman vont bien. C'est donc tout naturellement que je suis entouré de rose... Vous remarquerez que pour un radical lausannois, ce n'est pas un scoop, et ce depuis de longues années !

Au-delà de ces considérations réjouissantes, j'entends celles de nature familiale, j'ai l'immense tristesse de vous annoncer que je vais quitter notre belle ville de Lausanne pour mettre ma famille au vert... à Corcelles-près-Concise.

Par conséquent, Madame la Présidente, je vous prie de trouver ici ma démission du Conseil communal avec effet immédiat, ce qui évitera ainsi au Conseil d'Etat de prendre une décision «nyonesque» à mon endroit. Je quitte donc aussi la Commission des finances et me réjouis d'avoir pu remettre la présidence du groupe radical-libéral-PDC à ma collègue Marlène Bérard.

Restant un fervent admirateur des hommes et des femmes qui s'engagent en politique, je vous prie d'informer mes collègues de la teneur de cette missive et de les assurer que je me réjouis des bons moments que nous pourrions prochainement encore passer Ensemble à Lausanne.

Tout en ayant une pensée émue pour un certain municipal lausannois qui se retrouve (maintenant) dans la fosse aux ours, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

(Signé) *Tristan Gratier*

**La présidente :** – M. Tristan Gratier est entré en 2004 au Conseil communal. M. Tristan Gratier a été le premier président de commission que j'ai rencontré, et j'ai beaucoup apprécié le souci qu'il a pris pour me mettre à l'aise dès mon arrivée et la façon tout à la fois élégante et compétente dont il menait les débats. Les raisons de la démission de M. Gratier étant réjouissantes, nous ne pouvons que le féliciter et nous réjouir avec lui. Bon vent à Corcelles-près-Concise et surtout heureuses Fêtes, cher Collègue, avec votre petite étoile.

*(Applaudissements.)*

Nous devons maintenant élire un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz. J'attends vos propositions.

\_\_\_\_\_

**Election complémentaire d'un membre à la  
Commission permanente des pétitions,  
en remplacement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.),  
démissionnaire**

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – J'ai le plaisir de vous proposer la candidature d'une personne qui vient d'être assermentée, mais qui est loin d'être un inconnu au Conseil communal: M. Jean-Charles Bettens. En effet, il a siégé dans des législatures antérieures et a notamment déjà fait partie de la Commission des pétitions, de gestion, des finances, ainsi que du Bureau du Conseil communal. Je ne peux que vous recommander très chaleureusement sa candidature à la Commission des pétitions.

**La présidente :** – Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. Est-ce qu'on peut procéder à cette élection par main levée ? Ceux qui appuient l'élection de M. Bettens sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que M. Bettens a été élu. Je vous félicite, Monsieur, et vous remercie d'accepter cette élection.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la démission de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz (Soc.), qui était également membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un candidat par M<sup>me</sup> Solange Peters, au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2006-2011.

**La présidente :** – Nous en venons à l'ordre du jour. Le Bureau vous propose de prendre les questions orales, brèves, s'il vous plaît et, si vous êtes d'accord, limitées exceptionnellement à une par groupe politique, vu le retard qui s'accumule. Ensuite nous prendrons l'interpellation urgente en suspens de M. Claude Bonnard, puis le point 20, pour lequel la Municipalité a demandé l'urgence. Après cela, nous vous proposons de traiter les premiers points de la partie C à l'exception du point 5, le budget, c'est-à-dire les crédits-cadres et, si possible, un certain nombre d'autres rapports, motions, postulats et pétitions qui changent de numéro à chaque séance, mais qui n'en sont pas moins toujours en attente. Le point 5, «Budget de fonctionnement de l'exercice 2008, plan d'investissement 2008-2009» serait donc discuté et mis au vote en deuxième partie de soirée. Quant aux interpellations urgentes de MM. Rapaz et Jacquat, et à la demande d'urgence de M. Rastorfer pour le point 26, il semble que ces objets peuvent attendre la séance de demain soir, ici à 19 h. Est-ce que cette façon de procéder vous convient ? (*Un conseiller intervient depuis sa place, incompréhensible.*) Monsieur Jacquat, si vous êtes absent demain, il n'y a pas d'autre solution que de prendre votre interpellation urgente, après celle de M. Bonnard. Donc nous changeons notre ordre du jour !

Nous en arrivons à la partie B, questions orales.

#### Questions orales

##### Question

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Ma question s'adresse en réalité au Bureau... Il y a quelques mois, le Conseil communal a décidé de nommer une Commission permanente de politique régionale. J'attends désespérément que le Bureau mette ce point à l'ordre du jour d'une de nos séances, afin que les groupes qui, à ma connaissance, ont chacun désigné leur futur représentant dans cette commission, puissent les faire élire par ce Conseil. Ensuite, cette commission pourra enfin siéger.

**La présidente :** – Nous prenons note de votre demande et nous l'ajouterons à l'ordre du jour. Peut-être pas demain, mais dans une toute prochaine séance.

##### Question

**M. David Payot (AGT) :** – Ma question s'adresse, je suppose, à M. Bourquin. Elle concerne UniSET. Cette unité était appelée à disparaître selon le préavis toxicomanie refusé en votation populaire. Je me suis demandé quel était l'avenir de cette unité et notamment ce qu'en savaient ses employés. Leurs supérieurs m'ont dit qu'une réponse nous parviendrait dans le courant de l'automne. L'automne touchant à sa fin, je me permets de m'informer auprès de M. Bourquin.

##### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – UniSET continue dans ses attributions passées, avec un effectif réduit, parce que la question se pose de savoir si l'on veut continuer à confier à des assistants sociaux des tâches qui relèvent essentiellement, sur la Riponne, du maintien de l'ordre. Donc le travail continue. J'ai dit, lors de la dernière séance du Conseil, que j'attendais que les partis politiques se soient mis d'accord sur un programme pour des discussions largement ouvertes sur les questions de toxicomanie à Lausanne et son dispositif. Je crois savoir, d'après les courriels que j'ai vus passer, que cet accord est proche. Je m'en réjouis vivement. Je ne veux pas mettre la charrue avant les bœufs et faire des propositions au nom de la Municipalité avant que ces discussions aient pu avoir lieu. C'est vraiment important d'avoir, sur toutes ces questions, dans lesquelles UniSET joue un rôle, une approche globale et consensuelle.

##### Question

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – La Municipalité nous a annoncé un retard pour la fin des travaux de rénovation de la salle du Conseil communal. La Municipalité peut-elle déjà nous dire si ces retards vont provoquer un dépassement de crédit et si celui-ci sera important ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Officiellement, de ce que j'ai compris, le retard est dû à des recherches un peu plus longues que prévu pour des lampes à économie d'énergie. Je ne suis pas sûr que la lampe ne cache pas une forêt de détails... Il y a en tout cas une bonne nouvelle : les responsables du projet m'ont affirmé par lettre, il y a moins d'une semaine, que s'il y avait un dépassement de temps, il n'y avait pas de dépassement de crédit. J'espère que ce sera le cas encore dans deux mois, je n'ai pas, a priori, de raisons d'en douter.

*Question*

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Un chemin est prévu entre le terminus du 7, à Verdeil, et le chemin du Levant. Actuellement, cette zone est autorisée aux chiens en liberté. Ma question : si ce chemin se prolonge, est-ce que ses alentours et ce bois resteront accessibles pour les chiens ?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Cette question concerne M. Bourquin et le Service des parcs et promenades, Madame la Présidente.

**La présidente :** – Alors Monsieur Bourquin, à vous !

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Excusez-moi, je n'ai pas été très attentif, étant donné que M<sup>me</sup> Zamora était la cible de cette question. Je ne peux pas vous répondre comme ça, je vous donnerai une réponse par écrit dès que j'aurai les renseignements.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – J'ai une deuxième question. (*Rires.*) J'ai déposé une interpellation le 22 octobre<sup>1</sup> et je n'ai toujours pas reçu de réponse. Comme elle concerne Eurofoot 2008, j'aimerais qu'elle arrive avant le mois de juin 2008 ! Ma question : quand aurai-je une réponse ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Cet objet, ainsi qu'un autre sur le même sujet sont sur la table de la Municipalité, ils devraient normalement être traités vendredi. Vous pourrez donc faire état de votre satisfaction – ou de votre insatisfaction éventuelle – dans les jours qui suivent, juste avant ou juste après Noël. Vous pourrez en débattre potentiellement à partir de janvier. Je dis «potentiellement», parce qu'il arrive que nos réponses fassent l'objet d'un débat neuf mois plus tard. Pour l'Euro, ce serait un peu juste !

**La présidente :** – Nous passons à l'interpellation urgente de M. Claude Bonnard. Vous avez la parole, Monsieur. Avez-vous des compléments d'information, des remarques à nous faire ?

**M. Claude Bonnard (Les Verts) :** – Non, Madame la Présidente. La directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine va lire la réponse municipale, je pense. J'interviendrai après, si vous le voulez bien.

**Interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts sur la situation financière des Docks fin 2007<sup>2</sup>**

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – (*Lit la réponse municipale.*) En préambule, je dirai que la Municipalité, dans la réponse à cette interpellation, répond également aux questions que M. Charles-Denis Perrin a émises de manière informelle, au nom du groupe LausannEnsemble, en complément de l'interpellation de M. Bonnard.

L'annonce de la démission de M. Jean-Marc Moffa, directeur des Docks, ainsi que celle de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor, membre du Conseil de la Fondation pour les musiques actuelles, et le non-renouvellement du mandat, arrivé à échéance, de M. Stéphane Blok, également membre du Conseil, ont incité certains médias à mettre en doute l'avenir de la salle.

La Municipalité tient à rappeler préalablement que, comme pour toute institution culturelle, le départ du directeur et/ou de différents membres du Conseil de fondation ne remet pas en question les missions de l'institution, soit pour les Docks :

- développer et encourager la création dans le domaine des musiques actuelles à Lausanne ;
- offrir des concerts de musiques actuelles de qualité à des prix accessibles à l'ensemble du public ;
- valoriser le travail des musiciens et créateurs locaux.

Ceci étant précisé, la Municipalité répond de façon suivante aux questions de M. Perrin :

*1. Quelles sont les raisons qui, selon la Municipalité, ont poussé les démissions du directeur et des autres membres du Conseil de fondation ?*

Les deux membres du Conseil de fondation concernés font partie du Conseil depuis la création de la Fondation, en 2003, et en sont, à ce jour, les plus anciens membres. Après quatre ans de travail constant, dans un climat politique et médiatique marqué par une certaine pression, ils ont

<sup>1</sup>BCC 2007-2008, T. I (N° 3), p. 177.

<sup>2</sup>BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 373 ; *idem*, T. I (N° 5/II), pp. 393-394.



exprimé le sentiment d'avoir apporté aux Docks l'énergie et le soutien qu'ils estimaient nécessaire et ont souhaité passer la main.

Concernant le directeur, celui-ci a donné sa démission par courrier du 26 octobre 2007, sans motiver sa décision ni avertir préalablement le Conseil de fondation. Toutefois, il est plausible que le climat politique et financier difficile dans lequel le directeur a été amené à travailler tout au long de cette année ait pesé sur sa décision ; en effet, il a regretté à plusieurs reprises une « trop forte pression politique ». De plus, il a remis sa démission alors que le Conseil venait de lui demander des efforts supplémentaires pour améliorer, dans la durée, la situation financière des Docks, d'une part en réduisant les charges fixes et, d'autre part, en augmentant les revenus. Dès lors que le directeur n'était pas favorable à ces mesures, la Municipalité comprend qu'il ait souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière.

2. *Le départ du directeur est-il lié d'une quelconque manière à la situation financière actuelle, à venir ou en est-il indépendant ?*

Il a été répondu sous chiffre 1.

3. *L'ambiance de travail, la rigueur du management exigé ont-elles pesé d'une quelconque manière dans leur décision ?*

Au vu des enjeux politiques et financiers importants liés aux Docks tout au long de cette période, le Conseil de fondation a eu pour souci majeur de veiller à ce que la salle soit gérée avec sérieux ; cela a supposé des séances nombreuses, une présence soutenue et des exigences de rigueur importantes de la part de plusieurs membres du Conseil, ce qui peut être ressenti comme un contrôle excessif par un directeur. Toutefois, s'agissant des deniers publics et compte tenu des circonstances particulières liées à la récente histoire des Docks, cette donnée doit être intégrée et acceptée par d'éventuels candidats à la succession.

#### **Réponse aux questions de M. Claude Bonnard quant à la situation financière des Docks**

Au préalable, il convient de préciser que l'exercice comptable de la Fondation pour les musiques actuelles s'entend désormais du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, coïncidant ainsi avec le programme de saison et favorisant ainsi une plus grande lisibilité comptable. Cette décision a été prise par le Conseil de fondation dans la volonté, comme c'est le cas pour les grandes institutions culturelles subventionnées par la Ville, de faire coïncider programmation de saison et exercice financier. Pour la Fondation pour les musiques actuelles, chapeautant la salle des Docks, cela signifie que l'exercice 2007 doit être séparé en deux entités distinctes, soit

- exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2007, selon l'ancienne norme en vigueur ;
- exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008 en cours.

1. *Quelle est la situation financière des Docks prévue à fin 2007 ?*

La situation financière des Docks, à la fin de l'exercice clôturé au 31 août 2007, se solde par un résultat équilibré, tel le compte de pertes et profits et le compte d'exploitation transmis en annexe aux membres de cette commission – et que vous pourrez vous procurer si cela vous intéresse – l'attestent. Une gestion rigoureuse de la salle, de même que l'accroissement de la subvention communale ont permis d'atteindre ce résultat.

Malgré l'exercice positif des huit premiers mois de l'année 2007, les Docks connaissent toutefois une situation toujours extrêmement fragile, causée par deux éléments particuliers :

a) Une perte reportée au bilan de Fr. 300'000.– due notamment aux éléments suivants :

- Les frais d'installation/d'équipement de la salle, non couverts pas le crédit de construction de la salle, continuent de peser sur les comptes de la Fondation. Cette situation a déjà été évoquée dans le préavis N° 2007/28.
- Le calcul du montant des créanciers à fin 2006, dans lequel des produits destinés à l'exercice 2007 ont été inclus : il apparaît aujourd'hui vraisemblable que dans l'urgence des démarches faites à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, le calcul des créanciers 2006 effectué alors s'est fait en incluant le montant de Fr. 100'000.– de la subvention 2007 de la Ville, mais versé à la fin de l'année 2006, ainsi que le don de Fr. 50'000.– de la Loterie romande, également prévu pour 2007. Afin d'avoir une situation réelle, il aurait fallu que cette subvention et ce don ne soient pas pris en compte, dès lors qu'ils concernaient l'exercice 2007.

b) Un manque de trésorerie chronique : La nécessité de devoir faire face à des avances sur cachets, et l'engagement de frais indispensables à l'organisation des concerts, compromet chaque mois un équilibre déjà fragile. Cette situation, que connaissent bon nombre d'institutions culturelles, révèle la difficulté majeure des Docks, à savoir une absence de liquidités qui impose d'attendre le mois suivant pour payer les factures mensuelles en cours, ainsi que la nécessité de devoir faire des avances. Ce manque constant de trésorerie n'a pas été amélioré par une absence d'échelonnement des priorités de paiement par la direction des Docks. Certains choix budgétaires auraient dû vraisemblablement être repoussés. Sitôt ayant eu connaissance de cette situation, le Service de la culture a pris en charge le paiement des factures relatives aux Docks, déduites du complément de la subvention 2007 votée par votre Conseil dans le cadre du préavis N° 2007/28 du 10 mai 2007.

Créanciers au 31.12.2007 : La liste des créanciers 2007 a également été annexée, elle est également à votre disposition.

Le montant des créanciers au 31 décembre 2007 est estimé aujourd'hui à Fr. 302'421.–. Relevons que sur ce montant, Fr. 38'645.– concernent l'impôt à la source 2006 ainsi que le premier trimestre 2007, éléments reçus après l'évaluation financière effectuée dans les premiers mois de l'année 2007. Les décisions de l'Autorité cantonale des impôts reçues à l'automne 2007 indiquent ce montant de Fr. 38'645.–. Des discussions sont en cours avec l'Administration cantonale des impôts pour prévoir un échelonnement de ces paiements.

A l'exception d'un solde d'environ Fr. 27'000.– concernant des factures antérieures au 31 octobre, et d'une facture de Fr. 12'000.– de l'exercice 2006 restant litigieuse à ce jour, les créances concernent uniquement les factures des mois de novembre et décembre 2007. Il n'y a donc pas d'arriéré de paiement de factures, à l'exception du montant ci-dessus.

Budget au 31 décembre 2007: Les recettes prévues en novembre et décembre (billetterie et bar) sont destinées au paiement des salaires, ainsi qu'aux frais directs des artistes (cachet, commissions, *catering*), la subvention communale ayant été entièrement utilisée pour le paiement des créanciers jusqu'au 31 octobre 2007.

Il convient de préciser qu'à la fin du mois d'octobre 2007, le budget pour les mois de novembre et décembre 2007 réalisé par la direction des Docks prévoyait le paiement des factures de novembre 2007. Les factures de décembre, payables en début janvier, seront prises en charge par une partie de la subvention communale 2008.

La situation actualisée à début décembre démontre que les recettes de novembre se révèlent inférieures de Fr. 90'000.– au montant projeté, ce qui rend impossible l'option choisie ci-dessus.

## 2. *Quel est le budget des Docks pour 2008 ?*

Egalement, le document Budget 2008 a été transmis en annexe et appelle quelques commentaires. Ce budget, du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008, a été actualisé au 3 décembre 2007. Il prévoit un résultat déficitaire de Fr. 53'914.–. La perte du don de la BCV ainsi que des résultats financiers de la première partie de la saison nettement inférieurs aux résultats projetés comme évoqué, conduisent à ce budget déficitaire.

Un certain nombre d'options ont donc été prises pour 2008 :

- C'est une réduction des charges de personnel et donc une diminution des charges fixes. Le départ du directeur a été l'occasion pour le Conseil de fondation de repenser la structure des Docks avec, à court terme, la mise en place d'une direction double composée d'une responsable de la programmation et d'une responsable administrative, dont le poste est mis au concours. Cela représentera une économie sur des charges de personnel et une diminution prévue, donc, sur les charges fixes de

l'institution, qui devrait se concrétiser à partir du printemps 2008.

- Valorisation de la salle et promotion de la salle. La responsable de la programmation et la chargée de communication des Docks ont actuellement pour tâche de mettre en place un véritable concept de promotion de la salle. Il convient de préciser que ces demandes ont été faites par le Conseil de fondation depuis plusieurs mois, sans que le directeur en partance ne les ait réalisées.
- Recherche de fonds et de sponsors: Toutes formes de dons et de sponsoring envisageables sont étudiées, mais chacun comprendra que cela reste difficile dans le climat actuel. Il faut maintenant espérer un peu de sérénité autour de ce dossier pour rassurer d'éventuels donateurs.

## 3. *Dans la mesure où les budgets se calculent par saison, contrairement à la subvention, comment sera assuré le financement des Docks durant le début de la saison 2008/2009, soit dès l'automne 2008 ?*

Comme pour toute institution subventionnée par la Ville, la préparation du budget prend en considération la part de la subvention calculée au prorata des mois de l'exercice comptable. Pour les Docks, pour l'exercice 2007-2008, huit mois sont pris en considération, soit de janvier à août 2008. Le solde de la subvention 2008 sera intégré dans le budget de la saison 2008/2009, débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## 4. *Quel est le bilan de la FMA fin 2007 ?*

S'agissant de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2007, le bilan est adressé en annexe comme indiqué. Je répète qu'il est à votre disposition.

En conclusion, on peut dire que comme indiqué dans le rapport-préavis N° 2007/28, la Municipalité a inscrit au budget 2008 une subvention de Fr. 680'000.–. Dès lors qu'elle avait indiqué qu'il s'agissait d'un chiffre maximum, elle ne peut aujourd'hui solliciter davantage de votre Conseil. Cependant, par la précision de l'exposé ci-dessus, elle informe les membres de votre Conseil de la difficile réalité de la situation des Docks.

La situation financière actuelle, au vu du manque de trésorerie, fait que même avec une gestion très rigoureuse, il est nécessaire, pour faire face aux créanciers d'un mois, d'attendre les revenus du mois suivant. Cette politique d'urgence impose une grande pression sur cette institution, et contribue au sentiment de devoir fonctionner au «coup par coup».

Ceci dit, la Municipalité rend attentif votre Conseil au fait que, sans minimiser aucunement l'importance des difficultés exposées ci-dessus, il s'agit d'un élément propre à bon nombre d'institutions culturelles dans les premières années de leur existence. D'autres institutions, aujourd'hui bien installées dans la vie culturelle lausannoise, tels le théâtre

de Vidy ou l'Arsenic, ont connu des situations financières du même type à leurs débuts.

Concernant le budget 2008, la Municipalité invite le Conseil communal à réfléchir, en plus de la subvention de Fr. 680'000.–, à l'option éventuelle d'une couverture de déficit de Fr. 100'000.– pour l'exercice 2007/2008, ce qui permettrait aux Docks de terminer la saison 2007/2008 en étant moins constamment mis sous pression.

Cette salle a trouvé sa place et son public dans le paysage culturel lausannois; les conseillers communaux qui se sont rendus à l'invitation des Docks le 28 novembre dernier ont sans doute pu le vérifier. Une programmation variée et ambitieuse, un lieu chaleureux et accueillant, doté d'une technique de pointe, ainsi qu'une équipe motivée font aujourd'hui des Docks un endroit en passe de devenir un rendez-vous incontournable des musiques actuelles.

Au vu de ces éléments, la Municipalité affirme clairement sa volonté de maintenir son soutien à cette salle et de l'accompagner jusqu'à une stabilité administrative et financière nécessaire à son bon fonctionnement sur le long terme.

#### *Discussion*

**M. Claude Bonnard (Les Verts):** – Je remercie la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine et le chef du Service de la culture, de l'effort remarquable consenti pour répondre à cette interpellation urgente et aux questions ajoutées en complément. La réponse m'est en effet parvenue au milieu de la semaine dernière.

Afin de pouvoir discuter et prendre position au sujet des Docks et de leur subvention, les membres ayant fonctionné dans la commission d'enquête qui a rapporté en juillet dernier se sont réunis le 6 décembre autour du texte de la réponse et de ses annexes chiffrées. Ont pris part à cette séance M<sup>mes</sup> Isabelle Truan et Elisabeth Wermelinger, MM. Yves Ferrari, Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin et moi-même. M<sup>me</sup> Françoise Longchamp, MM. Alain Hubler et Claude-Alain Voiblet n'ont malheureusement pas pu se joindre à nous.

Tout d'abord, nous avons examiné les réponses aux questions posées par M. Charles-Denis Perrin au sujet des démissions dont la presse s'est fait l'écho. Sans prétendre détenir la vérité sur les démissions au sein du Conseil de la Fondation pour les musiques actuelles ou de la direction des Docks, nous sommes certains, comme d'ailleurs la Municipalité, que les pressions politiques, médiatiques et surtout financières ne sont pas étrangères à cette ambiance, peut-être trop lourdes pour demeurer longtemps supportables. Concilier les impératifs financiers, présents et à venir, avec une programmation de qualité semble en effet une tâche épuisante. Il est donc important, à l'avenir, de préserver aussi celles et ceux qui travaillent et qui s'engagent pour cette forme d'expression artistique. Les aspects financiers sont évidemment au centre du problème. Et c'est avec le

bilan de la dernière saison, les comptes d'exploitation et de pertes et profits, la liste des créanciers et le projet de budget de la saison en cours que nous avons pu faire plusieurs constats.

Tout d'abord un constat d'équilibre financier. Il faut relever que la saison écoulée s'est terminée, compte tenu des subventions, par un petit bénéfice, après amortissement. Cela démontre que les budgets peuvent être tenus avec une gestion rigoureuse qui se met progressivement en place.

Mais nous avons aussi fait un constat de fragilité. L'équilibre atteint est resté très précaire. Quelques mauvaises soirées lors de venues d'artistes aux cachets élevés, quelques sponsors qui cessent de supporter l'institution, et les dettes s'accumulent de nouveau, mettant en péril le système. Nous avons choisi de ne pas autoriser cette institution à profiter du potentiel financier important que pourrait représenter une ouverture jusqu'au petit jour, pour y préférer un concept d'institution culturelle, un lieu de concerts convivial, voué aux musiques actuelles. Si cette option n'est pas forcément inscrite dans la pierre pour toute la durée de vie de la salle, nous estimons qu'il faut donner à ce concept les chances de fonctionner de manière équilibrée sur une période suffisamment longue. Ce lieu devient déjà une référence de ce genre de manifestations artistiques, et sa réputation s'étend aussi dans le monde de la musique, bien au-delà de Lausanne. Il est donc important de donner à cette formule quelques années de pérennité. Il faut mettre la FMA à l'abri des impondérables indissociables de son activité de lieu culturel. On pourrait y parvenir par une hausse du budget et de la subvention, mais ce serait un signe peu favorable à l'encouragement de la meilleure gestion possible qui est en cours.

Nous proposons donc une garantie de déficit, qui viendrait le cas échéant à la rescousse de la subvention annuelle accordée à l'institution. Nous proposons la somme de Fr. 100'000.–. Au moment de l'étude du budget, je déposerai un amendement au chapitre «subventions» de la Culture, du Logement et du Patrimoine, pour ajouter une garantie de déficit en faveur de la Fondation pour les musiques actuelles.

Outre la précarité et la volatilité des ressources annuelles, nous constatons aussi que la FMA continue d'être rattrapée par son passé et que le déficit considérable accumulé n'est pas encore résorbé. La FMA est fragilisée par une lourde perte reportée qui figure au bilan et qui diminue sa capacité d'action. Il faudrait plusieurs années largement bénéficiaires pour en venir à bout. Le manque chronique de liquidités persiste donc et perturbe le fonctionnement de la FMA, qui n'est pas et n'a jamais été dotée de fonds propres suffisants pour disposer des liquidités nécessaires à son fonctionnement. A la fin de cette année, la moitié ou presque de la subvention 2008 sera nécessaire pour payer les factures déjà arrivées ou prévisibles. Le manque de liquidités est donc flagrant. Dans le secteur privé, quelle entreprise se lancerait avec un capital de Fr. 20'000.– dans des affaires

dont le budget dépasse Fr. 1,5 million, réparti inégalement dans l'année pour les investissements et les dépenses? Ce manque de dotation initial n'est pas encore résolu, pas plus qu'il ne l'était à la création de la FMA. Mais à cette époque, le maître de la Direction de la culture, du sport et du patrimoine n'avait pas de leçons à recevoir du Service financier. Quel dommage!

Notre Conseil n'est pas en mesure de corriger cette faute ce soir. Il n'est pas possible de consentir un prêt ou de prévoir un cautionnement ou une recapitalisation dans le cadre du budget de fonctionnement de l'année. Ce geste d'engagement doit être pris par la Municipalité par voie de préavis demandant un investissement du patrimoine administratif. Mais notre Conseil, ou quelques-uns de ses membres, peut inviter la Municipalité à doter la FMA d'un capital. C'est pour cela que je dépose, au nom de la majorité des membres de la commission d'enquête sur les Docks, une motion demandant à la Municipalité d'étudier les modalités d'une dotation en capital de la FMA, sous la forme d'un prêt sans intérêt à hauteur de Fr. 300'000.-. Je considère cette motion comme développée.

Estimant qu'un amendement au budget de l'exercice 2008 et le dépôt d'une motion visant à assainir la situation précaire de la FMA représentent de la part de notre Conseil une marque de confiance pour les musiques actuelles – et celles-ci les méritent –, je ne peux que vous inviter à vous rallier à cette proposition, que je formule au nom de la majorité des membres présents à cette réunion de pseudo-commission, ou de commission autoproclamée.

Merci encore à la Municipalité pour sa réaction rapide et efficace à cette demande collective de notre Conseil.

#### *Discussion*

**M. Nicolas Gillard (LE):** – LausannEnsemble tient, en premier lieu, à remercier la Municipalité pour le caractère complet et la rapidité des réponses données à l'interpellation urgente de M. Bonnard ou, plus précisément, de la commission dite «des Docks».

En second lieu, les Radicaux, les Libéraux et PDC tiennent à dire qu'ils apprécient à sa juste valeur le travail important qu'a effectué toute l'équipe des Docks, y compris le Conseil de fondation et le personnel administratif, depuis fin 2006, pour tenter d'amener les Docks à quai, notamment son directeur démissionnaire M. Moffa. Ce travail difficile a été mené dans des conditions financières et politiques tendues, qui ont dû constituer pour tous une pression importante.

En troisième lieu, les partis qui composent Lausann-Ensemble tiennent à dire leur volonté d'une politique lausannoise active dans le domaine des musiques actuelles. Nous avons le sentiment – sentiment partagé par une grande majorité des membres de ce Conseil – que les musiques actuelles ont été pendant assez longtemps l'un des parents

pauvres de la politique culturelle lausannoise. Cela étant, quand un médecin est appelé au chevet d'un malade – et les Docks étaient gravement malades à la fin 2006 –, il ne peut se contenter de lire distraitemment la fiche de son patient, de constater quelques signes de rémission partielle et de recopier une ordonnance. Il doit réévaluer en permanence le traitement proposé et ses effets et, si nécessaire, réviser son diagnostic. Tentons l'exercice avec les Docks.

Le traitement, d'abord. Dans le cadre du préavis N° 2007/28, pour le sauvetage en urgence des Docks, un crédit de plus de Fr. 300'000.- avait été voté pour effacer l'ardoise de l'exercice 2006. Je reprends les termes du préavis – je cite – «Octroi d'un crédit spécial pour l'assainissement des dettes de Fr. 330'500.-». Ce crédit était donc censé remettre tous les compteurs à zéro ou, selon les termes du préavis, solder le passé et assainir complètement le montant des dettes à court terme. Qu'apprend-on aujourd'hui dans la réponse municipale? Alors qu'un audit financier définitif a été rendu à fin janvier 2007, il apparaît que le trou de 2006 était plus important qu'annoncé. On l'aurait en effet bouché «par erreur», nous dit-on, avec de l'argent versé pour l'année 2007! Soit la subvention 2007 et le don de la Loterie romande 2007. Plus encore! On apprend également aujourd'hui – je cite – que «les frais d'installation et d'équipement antérieurs à 2007 continueraient aujourd'hui à peser sur la situation». Sérieusement, chers collègues, nous sommes en droit de nous demander quel bras cassé a fait les calculs qui figurent dans le préavis N° 2007/28 ou si on nous a encore une fois vendu un prix politique, comme lors de la construction de la salle.

Parallèlement, on constate qu'en moyenne annuelle, les charges sur 2007 n'ont pas diminué, alors que les recettes d'exploitation pourraient progresser légèrement. La programmation de ces derniers mois est intéressante et la fréquentation semble commencer à croître, signe avant-coureur que les efforts entrepris durant cette année 2007 commencent à porter leurs fruits. Néanmoins, la subvention de Fr. 576'000.- au 30 août est supérieure à ce qu'elle devrait être si l'on comptabilisait sur une moyenne annuelle toute la subvention 2007. Du coup, aujourd'hui, on ne sait pas exactement si la Fondation, au mois d'août, se trouvait dans une situation de perte ou une situation équilibrée. Enfin, le départ de M. Moffa, dont les motifs ont été amplement commentés, expliqués et justifiés, laisse une impression amère. Dès lors, l'analyse du traitement est mitigée, même si la fréquentation et le rayonnement qu'acquiert l'établissement au sein de la vie culturelle lausannoise et romande donnent des signes d'espoir clairs.

Le diagnostic, maintenant. Lorsque l'affaire des Docks a éclaté, à la fin 2006, le diagnostic municipal n'a été soumis à aucune discussion. Il est même tombé avant la fin des travaux de la commission ad hoc: la salle est insuffisamment subventionnée, la structure doit être maintenue, c'est-à-dire une fondation intégrée par la Municipalité, chapeautant une direction.



Du côté de LausannEnsemble, nous nous sommes permis dès le début de mettre en doute ce diagnostic en étudiant la nature de la salle et des activités qui devraient s'y dérouler. Pour LausannEnsemble, les Docks sont une structure de concert de grande qualité, mais à la vocation ambiguë. Trop petite pour loger les très grosses têtes d'affiche, celles qui attirent 5000 personnes, et parfois peu adéquate pour jouer le rôle de tremplin pour des formations peu connues, compte tenu de sa taille, trop grande, mais aussi de ses coûts de fonctionnement. D'autres institutions lausannoises jouent ce rôle à merveille pour de plus petites fréquentations. Nous avons relevé également, dans notre étude, que cette institution doit se nourrir de toutes les musiques actuelles et pour ce faire doit aussi, à notre avis, être un lieu de vie nocturne, pas seulement une salle de concert qui ferme ses portes après le dernier accord. Enfin, nous avons soutenu qu'un autre mode de gestion du lieu, plus indépendant, serait probablement mieux approprié à sa vocation. A notre avis, la démission de M. Moffa confirme ces considérations et atteste ces ambiguïtés.

Ces considérations, émises après une longue réflexion, ont abouti au dépôt d'une motion, toujours en attente d'être traitée, la motion Meystre. Elle suggère que la structure d'exploitation des Docks, totalement indépendante, signe avec la Ville un contrat de prestations, très précisément ciblé, en vue de l'organisation d'un certain nombre d'événements tremplin. Elle aurait une subvention réduite et une comptabilité distincte. Pour le surplus, cette structure serait libre de faire vivre l'endroit en en payant les coûts, y compris la nuit, par tous les moyens qu'elle jugerait utiles. Nous continuons à penser que cette alternative aurait dû être étudiée. Elle doit être examinée très sérieusement dans le cadre des travaux auxquels donnera lieu la motion Meystre, pour tirer de ce lieu tout ce qu'il peut donner sur le plan des musiques actuelles.

Toutefois, nous n'avons pas les certitudes inébranlables que professe la Municipalité; ni quant au diagnostic posé, ni quant au traitement prodigué. Dès lors, nous sommes partagés. Nous sommes partagés entre l'idée que notre vision est peut-être, voire probablement, la bonne pour les Docks et pour la Ville. Et entre la nécessité que ce lieu vive, comme il le fait aujourd'hui, se refasse une santé publique, crée sa place dans la vie lausannoise et romande des musiques actuelles – ce qu'il semble être en train de faire.

Dès lors, par respect du travail accompli et pour laisser ce que nous croyons être un espoir, je puis déjà anticiper sur la discussion budgétaire qui aura lieu ultérieurement, et vous dire que la majorité des membres du groupe LausannEnsemble ne s'opposera pas au budget et ne s'opposera pas, le cas échéant, à une demande de couverture de déficit pour l'année 2008, limitée à 2008. Nous demanderons néanmoins de manière impérieuse que notre proposition de nouvelle structure soit examinée par ce Conseil et la Municipalité, sans préjugé et avec le plus grand sérieux. Nous réservons, en fonction de cet examen et de l'évolution de la situation des Docks, notre réponse sur toute motion qui

serait déposée, s'agissant notamment d'une dotation complémentaire.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Mon intervention ne sera pas aussi longue que celle de mon préopinant. Je viens simplement vous dire, au nom du groupe socialiste et en référence aux personnes qui ont travaillé soit dans la commission d'enquête du début de l'année, soit dans la pseudo-commission qui s'est réunie la semaine dernière, que les Docks ont besoin de stabilité. Ils ont besoin d'avoir le champ libre pour travailler durant une ou deux saisons dans des conditions qui ne changent pas tous les six mois et ne sont pas débattues dans ce Conseil tous les six mois aussi. La qualité de la salle, qui a été relevée, la qualité des concerts, celle du travail effectué depuis plusieurs mois méritent qu'on donne enfin leur chance aux gens qui exploitent les Docks. Je ne balaie pas pour autant d'un revers de main la proposition de LausannEnsemble. J'ai les pires réserves envers une proposition qui reviendrait à privatiser une partie de la salle et à la rendre concurrentielle avec le pool des clubs – qui ne fait pas partie, que je sache, des principaux promoteurs de cette salle. Je suis cependant prêt à l'étudier et à découvrir ce que la Municipalité en fera dans le cadre de cette étude.

En revanche, je ne souhaite évidemment pas que cette solution soit appliquée immédiatement. Je demande une sorte de sursis. Les Docks devraient pouvoir montrer pendant deux exercices qu'ils sont capables d'accomplir un travail de qualité, de remplir leur mission et d'équilibrer leurs comptes. Ils l'ont prouvé lors de l'exercice qui vient de s'écouler. En effet, l'exercice se clôt avec un résultat bénéficiaire à fin août 2007. L'analyse du bilan – un petit exercice de comptabilité ferait peut-être du bien à tout le monde – montre que là réside le principal problème. Les créances ne peuvent pas être payées dans les délais raisonnables. Si on compare les créances avec les recettes, on s'aperçoit qu'il y a un trou d'à peu près trois mois, durant lesquels l'argent rentré ne peut pas être utilisé à autre chose qu'à payer les factures datant de plus de 90 jours. Evidemment, dans ces conditions, il est absolument impossible de parvenir à une gestion sereine de la salle.

C'est pourquoi nous privilégierions la solution du prêt. Il permettrait, en tout cas, de «passer l'épaule». Ce serait un prêt sans intérêt, quitte à ce qu'il soit postposé, de façon à ne pas poser de problème avec l'Autorité de surveillance des fondations. Il apporterait cet argent frais, créant un fonds de roulement qui permettrait aux Docks de fonctionner de manière satisfaisante et correcte, pendant une ou deux saisons – deux saisons correspondant plutôt à mon vœu.

Pour la stabilité et la pérennité de cette salle, le mieux à faire est de renvoyer directement à la Municipalité la motion de M. Bonnard, que nous considérons comme développée. Ainsi, très rapidement, la Municipalité pourrait nous présenter un préavis qui irait dans le sens de ce prêt. La Municipalité est capable d'aller très vite: pour Vaud-Fribourg TV et les SI, nous avons pu adopter un préavis en... trois



semaines ! La Municipalité peut aussi écrire celui-ci et le proposer au Conseil communal – ou même à la Commission des finances, qui se réunit à des intervalles très réguliers – en un mois, ou à peu près. Ce Conseil pourrait prendre sa décision d'ici à la fin du mois de février prochain, ce qui permettrait aux Docks de faire en tout cas deux saisons dans des conditions financières acceptables. Cela laissera le temps à la Municipalité de réfléchir, d'analyser à fond le fonctionnement actuel des Docks, et d'adopter éventuellement d'autres scénarios de fonctionnement, comme celui présenté par LausannEnsemble.

Voilà ce que nous appelons de nos vœux ce soir. Je vous invite, à l'issue d'un débat serein – j'espère qu'il le sera – à renvoyer la motion Bonnard directement à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – La semaine dernière, les membres de la commission ont reçu de M. Gétaz un mail par lequel il faisait état du non-paiement de sa LPP. Nous en avons déjà parlé, M<sup>me</sup> Zamora nous a donné une information à ce propos. Nous aimerions savoir ce qu'il en est aujourd'hui et, si le montant n'a pas été payé, s'il figure dans la liste des créanciers que nous avons reçue.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Je réponds aux différents intervenants. Je voudrais dire très clairement à M. Gillard et au groupe LausannEnsemble qu'on ne peut pas continuer à prétendre que nous avons mal travaillé puis exiger que nous agissions dans l'urgence, en quelques semaines, parallèlement à tout ce que nous avons à faire. Les calculs auraient été faits par de prétendus bras cassés... C'est possible, je n'en sais rien, c'est votre jugement, Monsieur Gillard, vous êtes juriste. Personnellement, je me méfierais de ce qui est dit à la tribune, parce que maintenant tout ce nous y disons peut être utilisé contre nous. J'en ai fait l'expérience récemment. Mais c'est ce que vous dites. Il se trouve que c'est la fiduciaire qui a fait ces calculs. Si on ne peut plus faire confiance aux calculs d'une fiduciaire, je ne sais plus ce que je dois faire ! Ce n'est pas mon métier, et j'abandonne, si c'est ce qu'on me demande à l'avenir. Mais il est vrai que ça a été fait très rapidement, trop rapidement probablement.

Vous nous reprochez d'avoir tiré des conclusions avant que la commission qui a travaillé sur les Docks ait terminé ses travaux. Je vous rappelle que c'était une demande de votre Conseil, qui voulait pouvoir voter ce crédit rapidement. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de procéder de cette manière. Je vous le dis tout net, Monsieur Gillard : la Municipalité n'a absolument aucune certitude. Lorsqu'elle doit travailler dans l'urgence, elle le fait, avec les éléments dont elle dispose. Je vous le dis aussi, nous ne présenterons pas de réponse à la motion Meystre dans les semaines qui viennent. On ne peut pas demander au Service de la culture de travailler correctement sur le préavis de politique culturelle, à la rédaction d'un préavis sur les Docks qui, si j'ai bien compris, doit être voté par votre Conseil d'ici à la fin février, sur l'augmentation de capital, et simultanément sur une

analyse de la structure de la salle, qui doit forcément se faire avec les principaux intervenants.

Si on reconnaît le travail accompli par l'équipe des Docks, on ne peut pas en même temps continuer à les mettre sous pression en permanence et les distraire de leur travail habituel pour faire cette analyse de leur salle. La Municipalité a choisi de poursuivre, pour l'instant, avec la mission attribuée aux Docks, dans la structure actuelle, parce qu'elle est consciente que la cause d'une bonne partie des problèmes avec le pool des clubs, c'est précisément cette concurrence. Sachant les conséquences que cela occasionnera de nouveau pour les Docks, je n'ai aucune envie de me lancer tout de suite, sans analyse sérieuse et sur la durée, dans la même situation que ce qui a provoqué toutes sortes de débats et un climat très négatif pour cette salle.

Il y a d'autres possibilités ! On peut aussi vendre la salle à des privés ! Je vous mets au défi de trouver une majorité dans ce Conseil pour prendre cette décision ! Je me tiens simplement à la réalité, qui est comme elle est. Nous devons tenir compte des éléments que les uns et les autres nous apportent et si je comprends votre demande d'étude sur la durée, on ne peut pas nous demander de la faire dans les semaines et les mois qui viennent.

Nous allons présenter le préavis demandé par la motion Bonnard, nous allons tenter de travailler dans la plus grande sérénité possible, en vous demandant un peu de patience. La Municipalité n'a aucune certitude, elle se contente de gérer le mieux possible ce qui existe avec les données du problème dont elle a connaissance.

Ce n'est pas toujours simple. Vous avez en effet reçu une lettre de M. Gétaz, comme le Conseil en a déjà reçu des quantités de sa part au cours des derniers mois. Lorsque je dis que je me méfie de l'utilisation qui peut être faite des termes qu'on emploie à la tribune de ce Conseil, c'est à ça que je fais référence. M. Gétaz en appelle au Conseil et à des déclarations publiques, et ensuite il les utilise de manière extrêmement désagréable contre la personne qui les a prononcées. Je vous lis la note que notre avocat m'a transmise pour répondre à la demande de M. Gétaz. Cette demande est la même, comme la situation qui n'a pas changé depuis les mois passés. Il y a un litige entre M. Gétaz et nous, et le montant de celui-ci n'est pas inclus dans les créanciers, parce que nous contestons formellement son interprétation des faits. Puisque M. Gétaz en a appelé à ce Conseil, je vous lis une explication dont les termes ont été soigneusement choisis par un avocat : « La convention (de départ) signée avec M. Gétaz prévoyait le versement des charges sociales sur le montant qui avait été défini. Les Retraites Populaires, qui devaient boucler le compte de M. Gétaz, ont considéré l'intégrité de l'indemnité comme un seul et unique salaire, puisqu'il a été versé en une seule fois, à la demande de M. Gétaz, et non comme huit salaires distincts. » – C'est ce qui m'a amené à vous dire, le 3 juillet dernier, que les Retraites Populaires m'avaient confirmé que les choses étaient réglées. – « En conséquence logique,

le calcul LPP a été fait sur un salaire unique de Fr. 52'000.–. Compte tenu du plafond de la LPP largement dépassé, la part de l'employeur a été calculée de façon exacte sur ce montant et le montant a été payé. M. Gétaz considère, lui, qu'il faut calculer la LPP non pas sur un montant unique, mais sur huit montants séparés, comme s'il avait reçu huit fois un salaire. Dans cette hypothèse, évidemment, le plafond LPP n'est pas dépassé, de sorte que la part employeur serait plus élevée, la différence étant de l'ordre de Fr. 2800.–.» Nous maintenons notre position, celle que les Retraites Populaires nous ont communiquée : c'est un seul et unique salaire et non huit salaires sur lesquels il faudrait verser huit parts de LPP. Si M. Gétaz continue à contester cette version, je l'invite à s'adresser aux instances compétentes, prud'hommes ou autres. Nous verrons alors qui a raison, plutôt qu'il continue à en appeler à ce Conseil communal, ce qui implique d'étaler ces calculs et ces informations personnelles devant cette assemblée.

**La présidente :** – Je remercie M<sup>me</sup> Zamora de sa réponse et de sa mise au point. Je pense que nous pouvons considérer cet objet comme traité, étant donné qu'il y aura un amendement au budget. Merci, Monsieur l'interpellateur.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Claude Bonnard et consorts sur la situation financière des Docks fin 2007 ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**La présidente :** – Nous avons une deuxième interpellation urgente, celle de M. Philippe Jacquat. Je vous prie de venir sur l'estrade, Monsieur.

#### Interpellation urgente de M. Philippe Jacquat et consorts : « Habiller le Musée de Bellerive »<sup>3</sup>

*Développement*

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Tout d'abord, pour des questions de méconnaissance de la procédure, l'interpellation n'a pas été transmise à la Municipalité. Elle est assez courte.

*(Lit son interpellation.)* Le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts fait déjà couler beaucoup d'encre. Les gabarits

sont actuellement posés pour un temps limité, mais ne permettent pas d'imaginer précisément l'aspect du bâtiment, en tout cas pour la majorité des personnes. Vu l'importance et la sensibilité du sujet, je souhaiterais que la Municipalité fasse placer une structure opaque, genre voile, entre les gabarits pour qu'on puisse mieux percevoir l'impact du bâtiment. Une structure en filet, comme les couvertures de façade lors des rénovations, qui n'offrent que peu de prise au vent, pourrait être tirée.

*Réponse de la Municipalité*

#### **M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Il s'agit d'un plan d'affectation cantonal et, dès lors, cet objet est traité sous la gouverne du Canton. Les gabarits posés vendredi il y a dix jours l'ont été sur le vœu de votre Conseil. Cela a pris un certain temps, mais ils ont finalement été posés juste avant la séance du 3 décembre qui a réuni la Commission consultative d'urbanisme et de transports de notre Commune. Celle-ci a ainsi pu apprécier la volumétrie de cet objet.

Il n'est pas d'usage de poser de tels gabarits, mais un ouvrage exceptionnel peut le justifier. Tous les gabarits n'ont pas été mis en place, c'était quasiment impossible. Il s'agissait avant tout de montrer les pièces émergentes les plus importantes, de façon à ce que les gens qui, en même temps, pouvaient lire les plans, puissent les apprécier. Ces gabarits sont donc posés pour un temps limité. Ils seront démontés tout prochainement – peut-être même aujourd'hui, je n'ai pas contrôlé.

La mise à l'enquête a eu lieu pendant l'été, et l'Etat s'est déjà déterminé sur les oppositions qui ont pu être déposées en temps utile. Toute enquête se déroule de la manière suivante : il est annoncé publiquement, par voie de presse et au moyen de panneaux posés sur le site, qu'une enquête publique est en cours, qui dure 30 jours. Tout intervenant peut consulter les plans et apprécier les documents émis. Parfois, selon le type de construction projeté, un photo-montage complète ces informations. Ici, il s'agit d'un plan d'affectation cantonal, réalisé sur la base d'un projet. Dès lors, il était possible de voir l'architecture proposée lors du concours. Ce ne sera cependant pas l'architecture finale, selon ce qu'a déclaré la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

Pour répondre à la demande de mettre une structure de filets entre deux gabarits, je vous parlerai en tant qu'ingénieur. Ce serait extrêmement délicat, surtout au bord du lac, avec les coups de vent. Ce pourrait même être dangereux, d'autant plus que certains gabarits atteignent presque 30 mètres de hauteur. Je n'ai jamais vu poser des gabarits du type que vous proposez. En revanche, il arrive qu'une corde agrémentée de quelques taches de couleur soit tendue entre deux éléments, pour tirer le trait. Dès lors, je ne peux que vous renvoyer aux images de synthèse proposées, ou que nous vous transmettions les documents publiés par le Conseil d'Etat.

<sup>3</sup> Voir *supra*, p. 556.

**La présidente :** – Merci, Monsieur. J’ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité. La parole n’est pas demandée. Est-ce qu’il y a un dépôt de résolution ?

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Oui, Madame la Présidente. Le filet n’est pas forcément la solution, mais je propose la résolution suivante :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réalise, si la possibilité technique existe, une structure, un filet, ou des fils tirés entre les gabarits posés du projet Musée à Bellerive pour mieux appréhender l’aspect du volume futur habillé.*

**La présidente :** – J’ouvre la discussion sur cette résolution. Si la parole n’est pas demandée, je la mets au vote. Qui soutient la résolution de M. Philippe Jacquat ? Avis contraires ? Abstentions ? Avec beaucoup d’avis contraires, quelques d’abstentions et peu d’avis favorables, la résolution a été refusée.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l’interpellation urgente de M. Philippe Jacquat et consorts sur le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Nous arrivons à la partie C et commençons donc par le point 20, pour lequel la Municipalité a demandé l’urgence. Il s’agit du préavis N° 2007/38, « Parcelle sise à Pra Roman. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge ». M. Maurice Calame en est le président rapporteur.

\_\_\_\_\_

**Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman****Droit distinct et permanent de superficie  
en faveur de la Fondation NetAge**

Préavis N° 2007/38

Lausanne, le 23 août 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Préambule**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation NetAge, grevant 14'034 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15'320, en vue de la construction de huit bâtiments destinés à l'habitation de personnes en âge de retraite ou de préretraite.

**2. La parcelle N° 15'320**

La surface de la parcelle N° 15'320 est de 14'564 m<sup>2</sup>, répartie comme il suit :

Zone de villas A du plan d'extension 599 :	13'662 m <sup>2</sup>
Chemin d'accès piétonnier :	372 m <sup>2</sup>
Hors-ligne :	530 m <sup>2</sup>
	<hr/>
	14'564 m <sup>2</sup>

**3. La Fondation NetAge**

La Fondation NetAge a été constituée le 20 avril 2001 ; elle est reconnue d'utilité publique et bénéficie de l'exonération fiscale. La Fondation décrit son concept comme il suit (extrait) :

«Le concept NetAge est une vision positive de la vie pour le mieux-être des personnes avançant en âge, c'est-à-dire les préretraités et les retraités de cinquante-cinq ans et plus. Une deuxième vie se prépare et chacun doit prendre son avenir en main. En l'absence de structure correspondant à ce concept, la Fondation NetAge propose un type de logements qui comprend une série de mesures d'accompagnement destinées à laisser à la personne son libre choix aussi longtemps que son autonomie physique et psychique le permet, idéalement jusqu'au dernier souffle de vie. En effet, la société actuelle a créé pour les personnes âgées des EMS (Etablissements médico-sociaux), des CMS (Centre médico-sociaux) et des résidences pour personnes aisées. Les moins bien loties des personnes âgées sont presque toujours prises en charge par les services sociaux de l'Etat. Mais les personnes à moyens revenus ne trouvent pas de solution intermédiaire entre leur domicile actuel et l'EMS...»

**4. Le projet de Pra Roman**

Sur ce lieu situé à 875 m d'altitude, entre Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet, il est prévu de construire sur 13'662 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15'320 huit maisons totalisant 61 appartements dont 33 deux pièces, 26 trois pièces et 2 quatre pièces, d'une surface de 55 à 104 m<sup>2</sup>. Le complexe inclut également un bureau pour NetAge, une salle polyvalente et des locaux qui pourraient être affectés aux activités d'un CMS ou d'une organisation de soins à domicile.

Il est à préciser que les appartements seront conçus sans barrières architecturales et il sera donc possible au résident en chaise roulante d'y vivre normalement.

Le coût total de l'opération est chiffré à Fr. 21'000'000.--.

## 5. Le droit distinct et permanent de superficie

La Fondation NetAge souhaite obtenir de la Commune un droit distinct et permanent de superficie afin de réaliser son projet. Considérant l'intérêt de ce dernier, la Municipalité est entrée en matière et vous propose d'octroyer ce droit aux conditions suivantes :

### 5.1 Conditions essentielles du droit distinct et permanent de superficie

- Durée : Elle a été fixée à huitante ans dès la date d'inscription au Registre foncier.
- Surface : Le droit grèvera une surface de 14'034 m<sup>2</sup> environ, soit 13'662 m<sup>2</sup> de terrain en zone de villas A et 372 m<sup>2</sup> de chemin d'accès piétonnier.
- Redevance : Afin de déterminer le prix du terrain, il a été tenu compte du fait qu'une surface de 2300 m<sup>2</sup> environ n'était pas construite, mais aménagée en zone d'agrément, et que des travaux spéciaux importants devraient être entrepris en raison de la nature du terrain (notamment, présence d'eau significative).

La valeur du terrain a ainsi été arrêtée à Fr. 2'100'000.-- et la redevance annuelle, au taux de 5%, à Fr. 105'000.--.

En outre, afin de faciliter le démarrage de l'opération et sur la base du budget d'exploitation présenté par la Fondation, il est prévu un échelonnement de la redevance, laquelle se montera à Fr. 17'500.--, la première année pour aboutir à Fr. 105'000.-- dès la sixième année.

Retour anticipé de la construction :

- pour cause d'intérêt public

L'indemnisation aura lieu selon la loi vaudoise sur l'expropriation.

- en cas de violation de ses obligations par le superficiaire

Indemnité fondée sur la valeur reconnue par la Commune (article 5 de l'acte de DDP) moins une pénalité de trente pour cent (30%) à laquelle s'ajoute la moins-value de vétusté, d'un et demi pour cent (1 ½%) par an.

- retour de la construction à l'échéance

A l'échéance, si la Commune renonce à prolonger ou à renouveler le droit, elle versera au superficiaire une indemnité à dire d'experts, tenant compte de la vétusté et de l'obsolescence du bâtiment.

Si c'est le superficiaire qui renonce à la prolongation ou au renouvellement du droit, l'indemnité, calculée comme ci-dessus, sera réduite de cinquante pour cent (50%).



5.2 *Projet d'acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie*

ACTE CONSTITUTIF DE DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE  
ENTRE LA COMMUNE DE LAUSANNE ET LA FONDATION NETAGE

PAR DEVANT ....., NOTAIRE À LAUSANNE.

Comparaissent

d'une part :

la **COMMUNE DE LAUSANNE**, ici représentée par ....., qui agit en vertu et sur la base des pièces suivantes :

– décision du Conseil communal de Lausanne, du ....., ci-annexée ;

– procuration délivrée par la Municipalité de Lausanne le ....., signée et ci-annexée, et qui mentionne que M. le Préfet a été informé de cette opération conformément à l'art. 142 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, par lettre du....

ci-après nommée « le superficiel » ;

d'autre part :

**LA FONDATION NETAGE**, fondation ayant son siège à Lausanne, ici représentée par .....

ci-après nommée « le superficiaire ».

**I. EXPOSÉ PRÉALABLE**

Les comparants exposent ce qui suit :

1.1. Le superficiel est propriétaire de la parcelle ci-après désignée conformément au Registre foncier :

Commune : 132 Lausanne  
Numéro d'immeuble : 15'320  
Adresse(s) : Pra Roman  
Sur Boulex  
Surface : 14'564 m<sup>2</sup>, numérique (nouvel état)  
Genre(s) de nature : Pré-champ

**Propriété**

Propriété individuelle  
Lausanne la Commune, Lausanne

**Mentions**

Aucune

**Servitudes**

322 100 D/C Canalisations d'égout (hors service)  
322 152 C Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations  
353 484 D Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations et canalisations d'égout  
300 134 C Source et canalisations

1.2. L'immeuble susdésigné demeure assujéti aux restrictions légales de la propriété foncière fondées sur le droit public ou privé et dont certaines ne sont pas mentionnées au Registre foncier. Il s'agit notamment de celles résultant de la loi et des règlements sur la police des constructions et l'aménagement du territoire, ainsi que des lois sur les routes, la protections des eaux et le Code rural et foncier.

1.3. Le superficiaire a l'intention de construire huit bâtiments destinés au logement de personnes du troisième âge, ainsi qu'un parking souterrain, avec tous les aménagements nécessaires, intérieurs et extérieurs.

A cet effet, le superficiaire sollicite du superficiant la mise à disposition d'une surface de 14'034 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15'320 sous la forme d'un droit distinct et permanent de superficie.

Cela exposé, les comparants conviennent de ce qui suit :

## **II. DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE**

### **Article 1 – Constitution de servitude de superficie**

Le superficiant constitue en faveur de la Fondation NetAge, qui accepte, un droit de superficie au sens des articles N° 675, 779 et 779 a à l du Code civil suisse.

Cette servitude grève une surface de quatorze mille zéro trente-quatre mètres carrés (14'034 m<sup>2</sup>) de la parcelle N° 15'320 (bornage définitif réservé) selon le plan spécial et le tableau de mutation dressés le ..... par l'ingénieur géomètre breveté ..... à Lausanne, pièces qui seront déposées au Registre foncier à l'appui de la copie du présent acte. S'agissant du plan spécial, les comparants déclarent en avoir pris connaissance par le notaire et l'avoir approuvé.

### **Article 2 – Immatriculation au Registre foncier**

En application des articles 779, alinéa 3 et 943 du Code civil suisse, les parties requièrent l'immatriculation, au Registre foncier, de la servitude précitée, à titre de droit distinct et permanent, sous le numéro .....

### **Article 3 – Durée**

Le droit de superficie est accordé pour une durée de huitante ans dès la date d'inscription au Registre foncier.

Toute demande de prolongation devra être formulée par le superficiaire quatre ans avant l'échéance, le superficiant s'engageant à se prononcer dans l'année qui suit la demande.

L'exercice de cette servitude est limité à la réalisation des bâtiments mentionnés sous chiffre 1.3 du chapitre I.

### **Article 4 – Constructions autorisées**

Le superficiaire s'engage à construire les bâtiments mentionnés au chapitre I, chiffre 1.3, conformément au permis de construire.

Indépendamment de l'application des dispositions réglementaires, le superficiaire s'engage à respecter les critères de construction préconisés par la Commune de Lausanne dans le cadre de sa politique de développement durable, en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. Les documents et plans de la construction objet du présent droit de superficie ont été approuvés par le superficiant.

Les travaux de construction devront commencer dans un délai de deux ans dès l'entrée en force définitive et exécutoire du permis de construire délivré le 15 février 2007 et se poursuivre sans discontinuer jusqu'à leur achèvement, cas de force majeure réservés.

Au cas où les travaux ne débuteraient pas dans le délai ci-dessus ou seraient interrompus de manière durable en raison de la seule négligence du superficiaire, le superficiant pourrait demander le retour anticipé de la totalité du fonds grevé du présent droit de superficie, le superficiaire s'engageant à signer toute réquisition à cet effet. Le cas échéant, aucune indemnité ne serait due de part et d'autre.

Le superficiant peut autoriser d'autres constructions, pour autant que ces dernières respectent les lois et règlements en vigueur et qu'elles restent à l'intérieur de l'assiette du droit; de plus, tout projet ultérieur de

modification ou d'amélioration des bâtiments sera préalablement soumis à l'accord du superficiaire, indépendamment de la procédure éventuelle de mise à l'enquête publique.

Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les restrictions de la propriété fondées sur le droit public telles que celles résultant de plans d'affectation, d'alignement ou autres, qui ne sont pas mentionnées au Registre foncier.

#### **Article 5 – Coût des constructions et impenses d'amélioration**

Afin de déterminer les indemnités pouvant être dues au superficiaire en cas de retour anticipé au sens de l'article huit, ce dernier fera connaître au superficiaire avec pièces justificatives à l'appui, dans un délai d'un an dès l'achèvement des travaux, le coût réel des constructions, de leurs parties intégrantes, ainsi que des impenses d'amélioration réalisées ultérieurement et dûment autorisées par le superficiaire.

Sont considérées comme parties intégrantes au sens de l'article six cent quarante-deux du Code civil suisse, les choses mobilières qui sont unies matériellement de façon durable aux constructions et qui ne peuvent en être séparées ou enlevées sans que la construction soit détériorée ou altérée.

Par impenses d'amélioration, il faut entendre toute dépense source de plus-value pour les constructions, à l'exclusion des frais d'entretien.

Il est précisé que les installations mobilières effectuées par le superficiaire, qui ne sont pas considérées comme parties intégrantes, ne feront l'objet d'aucune indemnité de la part du superficiaire et, par conséquent, ne seront prises en compte ni dans le coût de construction, ni dans les impenses d'amélioration.

#### **Article 6 – Obligations du superficiaire**

Pendant toute la durée du droit de superficie, le superficiaire s'engage à :

- a) ne pas changer l'affectation des bâtiments objet du droit de superficie sans l'accord du superficiaire ;
- b) entretenir convenablement les bâtiments précités, les parties intégrantes, les aménagements extérieurs et le terrain grevé du droit de superficie ;
- c) dès la construction et en cas de travaux ultérieurs, à respecter les critères de développement durable stipulés dans l'article 4 du présent acte ;
- d) ne pas interrompre durablement l'occupation des bâtiments objet du présent droit de superficie, cas de force majeure réservés ;
- e) payer ponctuellement la redevance stipulée à l'article neuf ci-après ;
- f) maintenir son siège social à Lausanne ;
- g) veiller à ce que les créances garanties par gage grevant le droit de superficie soient stipulées entièrement remboursables dix ans au moins avant l'échéance dudit droit, cette clause devant figurer dans les contrats de gages immobiliers et sur les titres hypothécaires s'il en est créé ;
- h) acquitter régulièrement et aux temps prescrits les intérêts et remboursements contractuels des créances garanties par des gages immobiliers grevant le droit de superficie ;
- i) acquitter les contributions publiques éventuelles, tant fédérales que cantonales et communales, les primes d'assurance et autres charges périodiques afférentes au droit de superficie, ainsi qu'aux constructions et installations fixes ;
- j) soumettre à l'approbation préalable du superficiaire, conformément à l'article quatorze ci-après, toute cession totale ou partielle du droit de superficie, ou tout transfert économique résultant notamment du passage d'un type de société ou de personne morale à un autre, d'apports à une société ou à une personne morale, de reprises de biens,

de fusions, de cession d'une part importante ou de la totalité des actions du superficiaire, ainsi que toute location ou sous-location d'une part importante du droit de superficie ;

k) ne pas constituer sur son propre droit de superficie sous peine de nullité, un droit de superficie à titre secondaire ;

l) disposer d'une couverture d'assurances suffisante, notamment en matière de responsabilité civile.

#### **Article 7 – Retour anticipé des constructions pour cause d'intérêt public**

Si les constructions font l'objet d'une décision d'expropriation pour cause d'intérêt public, l'indemnisation du superficiaire sera effectuée conformément aux règles de la loi vaudoise sur l'expropriation pour cause d'intérêt public.

#### **Article 8 – Retour anticipé des constructions en cas de violation de ses obligations par le superficiaire**

En cas de violation grave ou réitérée, par le superficiaire, des obligations assumées par lui en vertu des dispositions de la présente convention, notamment de celles stipulées sous chiffre six, le superficiant pourra, après vains avertissements et mise en demeure par notification recommandée, se départir du contrat de servitude et exiger la radiation du droit distinct et permanent de superficie au Registre foncier, ainsi que le retour anticipé des constructions au sens de l'article sept cent septante-neuf, lettre f, du Code civil suisse.

Si le superficiant exerce ce droit, il devra verser au superficiaire une indemnité pour la reprise de ses constructions et de leurs parties intégrantes ; elle ne sera cependant pas supérieure à la valeur des constructions autorisées et reconnues par le superficiant au sens de l'article cinq, à l'exclusion de tout objet ou aménagement de nature mobilière, et sera diminuée :

- de trente pour cent (30 %) à titre de pénalité ;
- d'une moins-value de vétusté de un et demi pour cent (1 ½ %) par an, calculée sur le coût avant déduction de la pénalité.

La moins-value de vétusté sera déterminée indépendamment des amortissements comptables et fiscaux opérés par le superficiaire.

Le superficiaire pourra s'opposer dans les six mois suivant la demande au retour anticipé des constructions en cédant le droit de superficie à un tiers, sous réserve de la faculté accordée au superficiant de refuser tout tiers ne remplissant pas les conditions prescrites à l'article quatorze ci-après.

Le superficiaire s'engage à faire reprendre toutes les obligations du présent acte par tout acquéreur du droit de superficie.

Si le superficiaire tombe en faillite, le superficiant pourra reprendre les constructions et leurs parties intégrantes, avec l'accord de la masse en faillite, en versant à celle-ci l'indemnité prévue au deuxième alinéa du présent article.

Tout litige entre parties relatif à l'interprétation des dispositions ci-dessus et à la détermination de l'indemnité sera soumis au Tribunal arbitral prévu à l'article dix-neuf ci-après.

#### **Article 9 – Redevance**

Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de 5 % (cinq pour cent) l'an sur la valeur du terrain fixée à deux millions cent mille francs (Fr. 2'100'000.–) ; la redevance s'élève ainsi à cent cinq mille francs (Fr. 105'000.–) ; elle sera due dès l'obtention du permis d'habiter.

Toutefois, afin de faciliter la mise en œuvre du projet du superficiaire, la redevance sera perçue progressivement, selon l'échelonnement suivant :

1 <sup>re</sup> année :	Fr. 17'500.–
2 <sup>e</sup> année :	Fr. 35'000.–
3 <sup>e</sup> année :	Fr. 52'500.–
4 <sup>e</sup> année :	Fr. 70'000.–
5 <sup>e</sup> année :	Fr. 87'500.–
dès la 6 <sup>e</sup> année :	Fr. 105'000.–

Le paiement de la redevance interviendra par trimestre à l'avance, les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre, la première fois prorata temporis dès la délivrance du permis d'habiter ; un intérêt de retard de 5% (cinq pour cent) l'an sera dû par le superficiaire dès l'échéance.

La redevance sera indexée la 7<sup>e</sup> année, puis tous les cinq ans, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de référence étant celui correspondant à la date du permis d'habiter.

Le superficiaire consent d'ores et déjà à l'inscription d'une hypothèque légale en faveur du superficiant, d'un montant égal à trois annuités de la sixième année, à savoir trois cent quinze mille francs (Fr. 315'000.–), afin de garantir le paiement de la redevance.

#### **Article 10 – Entrée en possession**

L'entrée en possession du terrain grevé a lieu ce jour.

La parcelle objet du droit de superficie est mise à disposition dans son état actuel, bien connu du superficiaire.

En dérogation à l'article cent nonante-sept du Code des obligations, le superficiant n'assume aucune garantie quant à la nature du sol et à son état d'équipement et déclare que le terrain est actuellement libre de tout bail, droit d'emption, de préemption, d'usufruit et de gage immobilier.

Le superficiant n'assume aucune responsabilité quant aux événements pouvant survenir du fait de la construction des bâtiments et de l'exploitation de la parcelle par le superficiaire.

Il est rappelé enfin que la parcelle cédée en droit de superficie demeure soumise aux restrictions légales de la propriété foncière fondées sur le droit public ou privé. Par conséquent, le terrain reste grevé ou favorisé des servitudes actives ou passives inscrites au Registre foncier à la date de la constitution du droit de superficie.

#### **Article 11 – Servitudes à constituer**

Le superficiaire s'engage à constituer toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation de ses bâtiments et à ses rapports avec les tiers et la Commune de Lausanne, propriétaire de la parcelle de base.

#### **Article 12 – Responsabilité du superficiaire**

Le superficiaire prend à sa charge toutes les obligations et toutes les responsabilités de droit privé incombant au superficiant en sa qualité de propriétaire du terrain grevé, ainsi que toutes les obligations et toutes les responsabilités de droit privé découlant pour lui des constructions objet du droit de superficie, de leurs parties intégrantes et de leurs accessoires.

Il répond à l'égard des tiers de tous excès en matière de droit de voisinage, au sens de l'article six cent septante-neuf du Code civil suisse.

Le superficiaire prend à sa charge les éventuels détournements de collecteurs, tant publics que privés, qui pourraient être touchés par les constructions envisagées ; il ne pourra pas invoquer la responsabilité du superficiant.

#### **Article 13 – Retour des constructions à l'échéance du droit**

Si, à l'expiration de la présente convention ou ultérieurement, le droit de superficie n'est pas renouvelé, le superficiant deviendra propriétaire des constructions édifiées sur l'immeuble grevé, le superficiaire s'engageant à donner son consentement à la radiation de la servitude au Registre foncier.



En contrepartie, le superficiant versera une indemnité au superficiaire, calculée comme il suit :

– si la Commune refuse la prolongation ou le renouvellement du droit, l'indemnité sera fixée à dire d'expert désigné d'un commun accord ; elle tiendra compte de la vétusté et de l'obsolescence des bâtiments. A défaut d'entente, la valeur des constructions sera déterminée dans le cadre d'une procédure de preuve à futur ;

– si le superficiaire ne sollicite pas la prolongation ou le renouvellement du droit, l'indemnité, calculée comme ci-dessus, sera réduite de 50%.

Il est précisé au surplus que l'indemnité ne portera que sur la valeur des constructions et de leurs parties intégrantes, à l'exclusion de tout objet ou aménagement de nature mobilière, conformément à l'article cinq.

#### **Article 14 – Cession, transmission ou transfert économique du droit**

Le droit de superficie est cessible ou transmissible ; il peut également faire l'objet d'un transfert économique. Par transfert économique, il faut entendre la cession de la majorité, de la totalité ou d'une part importante des actions ou des parts sociales de la société superficiaire à un ou des tiers ou à une autre société, sans que la dénomination de ladite société superficiaire ne soit modifiée.

Le superficiant devra être informé, par acte écrit, de toute cession, ou location du droit de superficie, ou de tout transfert économique projeté par le superficiaire ; il pourra s'y opposer valablement dans un délai de deux mois dès réception de l'avis :

- a) si le bénéficiaire n'est pas solvable ;
- b) s'il poursuit une activité contraire aux mœurs ou à l'ordre public ;
- c) s'il n'offre pas pour le superficiant un intérêt équivalent à celui que représente le superficiaire ;
- d) s'il ne souscrit pas à toutes les obligations prévues dans le présent acte ou dans ceux passés en complément ou en exécution des présentes.

Si le superficiant n'autorise pas la cession ou le transfert économique, le superficiaire pourra exiger que le Tribunal arbitral prévu à l'article dix-neuf du présent acte décide si le refus est justifié au regard des conditions énumérées ci-dessus.

L'acte de cession ou de transfert du droit de superficie sera soumis au superficiant avant que les contractants le signent.

#### **Article 15 – Mise à disposition de deux terrains**

Les surfaces teintées en bleu sur le plan établi le ... par ....., constituent des hors-ligne ; elles sont mises gratuitement et à bien plaie à la disposition du superficiaire, à charge pour ce dernier d'aménager et d'entretenir ces terrains à ses frais.

Une autorisation à bien plaie sera établie par la Commune de Lausanne à la fin des travaux de construction.

#### **Article 16 – Droit de contrôle**

Le superficiant se réserve le droit de visiter les lieux en tout temps pour veiller au respect du présent acte.

#### **Article 17 – Contributions diverses**

Tous impôts, taxes et contributions de droit public périodiques dus en raison de droits réels sur le bâtiment seront à la charge du superficiaire.

**Article 18 – Rapports de voisinage**

Les rapports de voisinage entre le superficiel et le superficiaire seront réglés par voie de conventions pour ce qui concerne la parcelle grevée.

**Article 19 – Clause d'arbitrage et for**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application ou de l'interprétation du présent acte seront soumis à un Tribunal arbitral constitué conformément au Concordat suisse sur l'arbitrage, auquel le canton de Vaud a adhéré le trente juin mil neuf cent septante.

Le for est à Lausanne.

**Article 20 – Annotation de clauses spéciales**

Les clauses mentionnées sous chiffres trois, sept, huit et treize feront l'objet d'une annotation au Registre foncier.

**Article 21 – Modifications éventuelles de la loi**

Pour le cas où les prescriptions légales relatives au droit de superficie seraient modifiées ou complétées, les soussignés prévoient d'emblée:

a) que les dispositions de droit impératif, même contraires aux clauses convenues, seront applicables à leurs rapports dès leur entrée en vigueur;

b) que les dispositions de droit dispositif ne pourront l'être qu'avec l'accord des deux parties.

Les conventions passées seront, le cas échéant, modifiées en conséquence.

**Article 22 – Autres dispositions**

Pour les cas non prévus dans le présent acte, les dispositions figurant dans le Code civil suisse font règle.

**Article 23 – Frais**

Les frais du présent acte, des opérations préliminaires et accessoires, les émoluments du Registre foncier, ainsi que tous les frais en relation avec le renouvellement ou la radiation du présent droit de superficie et avec la constitution ou la modification des servitudes nécessitées par la construction projetée sont à la charge du superficiaire, sans préjudice de la solidarité entre les comparants prévue par les lois en la matière.

Il est précisé que le superficiaire est exempté du droit de mutation, selon une décision de l'Administration cantonale des impôts, du 25 septembre 2002.

**Réquisitions pour le Registre foncier**

1. Constitution d'un droit de superficie de huitante ans en faveur de la Fondation NetAge, avec immatriculation comme droit distinct et permanent.

2. Annotation: clauses mentionnées aux articles trois, sept, huit et treize (durée, indemnités en cas de retour des constructions au superficiel).

3. Hypothèque légale (garantie pour la vente, article sept cent septante-neuf (779), lettre i du Code civil).

DONT ACTE, lu par le notaire aux comparants qui l'approuvent et le signent avec lui, séance tenante, à LAUSANNE, le .....

## **6. Baux agricoles – Résiliation**

Les parcelles N<sup>os</sup> 15'320 et 15'431 (nouvelle parcelle N° 15'320) sont libres de bail. Les baux ont été résiliés au 31 juillet 2006 et une indemnité pour perte de récolte a d'ores et déjà été versée.

## **7. Compte d'attente**

En date du 5 septembre 2005, votre Conseil a été informé de l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 120'000.– en faveur de la Fondation NetAge, afin de couvrir les frais de la procédure de sélection, un appel d'offres ayant été prévu sous la forme de mandats d'études parallèles.

Ce montant, intégralement versé à la Fondation, sera entièrement remboursé par cette dernière au moment de l'ouverture du crédit de construction, soit après la signature de l'acte de droit de superficie et l'obtention du permis de construire.

## **8. Réaménagement et élargissement de la route du Jorat 190 A à H**

Les conditions au permis de construire délivré à NetAge (15 février 2007) fixent la réalisation du nouveau chemin avant le début des travaux des bâtiments de la Fondation.

Le chemin existant public qui relie la route du Jorat et les parcelles N<sup>os</sup> 15'320, 15'323 et 15'324 sera réaménagé et élargi, afin de permettre le croisement des véhicules.

Le rebroussement pour les véhicules d'entretien et de déneigement est prévu sur la parcelle N° 15'320 par l'anneau situé autour de la rampe d'accès au parking projeté.

Les différents services techniques ainsi que Swisscom poseront toutes les canalisations nécessaires.

Le Service d'assainissement posera un tronçon de collecteurs en séparatif avec raccordement aux extrémités des collecteurs existants.

Les surfaces nécessaires à l'élargissement du chemin seront concédées par les fonds privés communaux voisins, jusqu'à la limite des constructions du côté nord. Des négociations sont en cours avec les propriétaires de la parcelle N° 15'322 pour convenir des modalités nécessaires à cet élargissement (échange de terrain).

Quant au coût de l'opération, il est supputé à Fr. 750'000.–. Ce montant fera l'objet d'une demande de crédit dans le cadre d'un préavis relatif aux travaux routiers à Vers-chez-les-Blanc (seuils, aménagement du centre du village, notamment), qui sera prochainement soumis au Conseil communal cet automne.

## 9. Conclusions

Le projet de la Fondation NetAge est innovant et exemplaire; il respecte de surcroît les principes de développement durable. La Municipalité y est donc favorable.

Dès lors, fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/38 de la Municipalité, du 23 août 2007;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la Fondation NetAge, un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 14'034 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15'320 sise au lieu dit «Pra Roman / Sur Boulex», aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/38 de la Municipalité, du 23 août 2007.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
Philippe Meystre

### *Rapport*

Membres de la commission: M. Maurice Calame (LE), rapporteur, M. Jean-François Cachin (LE), M. Yves-André Cavin (LE), M. Luc Chessex (AGT), M. Albert Graf (UDC), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité: M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – Composition de la commission: Maurice Calame (LausanneEnsemble), rapporteur, Jean-François Cachin (LausanneEnsemble), Yves-André Cavin (Lausanne-Ensemble), Philippe Mivelaz (Socialiste), Jacques-Etienne Rastorfer (Socialiste), Stéphanie Pache (Socialiste), remplaçant Maxline Stettler, Roland Ostermann (Les Verts), Giampiero Trezzini (Les Verts), Luc Chessex (A Gauche Toute !), Albert Graf (UDC), remplaçant Denis Pache.

Pour la Municipalité: Silvia Zamora, conseillère municipale. Pour l'Administration: Philippe Equey, délégué à la Commission immobilière, Elinora Krebs, cheffe du Service du logement et des gérances. Notes de séance: Sonia Carbonell, secrétaire de la Commission immobilière.

Nous remercions M<sup>me</sup> Sonia Carbonell pour avoir tenu les excellentes notes de séance.

La commission a tenu une séance unique le mardi 2 octobre 2007 à la salle de conférence CLP, place Chauderon 9 à Lausanne.

### *Préambule*

Le préavis examiné par la commission propose l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation NetAge, ainsi qu'un cautionnement solidaire équivalent aux 30% du coût de la construction, soit au maximum de Fr. 6'300'000.–. Ce cautionnement n'apparaissant pas dans le préavis, il fera l'objet d'un amendement de la commission.

### *Fondation NetAge*

Présentée par son président et son architecte, MM. Willy Anhorn et Jean-Luc Thibaud, la Fondation NetAge œuvre à la création d'un environnement et d'un habitat destinés aux seniors, qui soient adaptés à une retraite agréable dans une deuxième vie active. Son projet de site résidentiel à Pra Roman, au-dessus de Lausanne, compte huit bâtiments offrant 61 logements au total. Public cible: la classe moyenne à partir de 55 ans.

Le regroupement d'un nombre élevé de personnes âgées ne devrait pas poser de problème étant donné que 16 villas seront construites prochainement à proximité et que le développement de garderies et de devoirs surveillés pour-

raient valoriser le projet comme zone d'échange intergénérationnelle.

La commission a été renseignée sur ce qui allait se passer sur ce terrain, mais n'a pas le pouvoir de décision à ce niveau-là. Il s'agit en fait de voter un droit de superficie uniquement.

### *Valeur du terrain*

Dans le prix du terrain, il a été tenu compte des travaux spéciaux supplémentaires importants que la fondation devra prévoir. Dès lors, le prix du terrain sera plus bas, d'autant plus qu'il faudra tenir compte qu'une partie est inconstructible afin d'y aménager un verger.

### *Durée du droit de superficie*

La durée du droit de superficie se négocie et, dans le cas précis, est fixe à 80 ans.

### *Résiliation du bail agricole*

Le bail a été résilié au 31 juillet 2006. Il a donné lieu à une indemnité, et une parcelle de terrain acquise à proximité permettra de remplacer le terrain perdu par l'agriculteur.

### *Construction de la route*

Un préavis est en préparation pour l'aménagement de la route d'accès à la parcelle NetAge; les problèmes fonciers ont été réglés.

### *Conclusions*

La commission propose au Conseil les conclusions suivantes:

1. d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la Fondation NetAge, un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 14'034 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15'320 sise au lieu dit «Pra Roman / Sur Boulex», aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/38 de la Municipalité, du 23 août 2007.

Afin de garantir les emprunts hypothécaires, la commission, sur demande de M<sup>me</sup> la Municipale, propose la conclusion suivante:

2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires contractés par la Fondation NetAge pour les constructions prévues sur la parcelle N° 15'320, par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût des constructions (terrain non compris), admis par l'Autorité communale, soit au maximum un montant de Fr. 6'300'000.– (six millions trois cent mille), ceci conformément aux dispositions de l'art. 496 du Code des obligations.



La commission se prononce sur les deux conclusions de la manière suivante :

1. La conclusion N° 1 est acceptée par 6 voix et 1 abstention.
2. La conclusion N° 2 est acceptée par 6 voix et 1 abstention.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur ?

**M. Maurice Calame (LE), rapporteur :** – Oui, Madame la Présidente. Notre collègue Roland Ostermann, membre de la commission, a posé une question sur l'assiette du droit de superficie. J'ai appuyé cette demande, car elle paraissait légitime.

Tout d'abord, nous avons demandé un entretien avec les représentants de la Municipalité, ce que nous n'avons pas obtenu. M. Ostermann a posé une question vendredi dernier et n'a pas reçu de réponse à ce jour. Je propose donc à M. Ostermann d'intervenir afin de nous éclairer sur le problème de la surface du droit de superficie. Nous espérons que la Municipalité pourra répondre et, si elle n'y arrive pas, il serait peut-être opportun de reporter le vote sur ce préavis à la prochaine séance, soit demain.

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – J'avoue ne pas très bien comprendre l'intervention de M. Calame. Il dit qu'il a demandé un entretien avec les représentants de la Municipalité. Je ne sais pas avec qui, parce que personne ne m'a demandé un entretien quelconque. La question posée par M. Ostermann m'a été transmise par M. Equey, le délégué aux affaires immobilières, personne ne m'a interrogée directement. Je vois que la secrétaire de la Commission immobilière a envoyé, mardi 27 novembre à 15 h 59, un courriel à M. Ostermann, avec copie à M. Calame. Je lis : « En espérant que ces renseignements vous conviennent, recevez, Messieurs, nos salutations distinguées. » Au bas de ce message, il y a tout l'échange de correspondance avec l'architecte du projet, qui indique les surfaces bâties, les surfaces de terrain, etc.

J'ai tout l'historique des courriels : le premier de M. Ostermann à M<sup>me</sup> Carbonnell le 7 décembre à 14 h 18 ; puis, à 14 h 25, une demande de précision, pour le complément désiré par la commission, soit le coefficient d'occupation du sol (COS), parce que « l'indication fournie ne correspond pas à notre attente. Il est fait mention du COS réglementaire que nous connaissons, ce que nous souhaitons, c'est le COS du projet ». Ensuite vient ce courriel adressé à M. Ostermann avec copie à M. Calame, qui contient la réponse de l'architecte et donne toutes les indications. Si je suis au courant, c'est que M. Equey m'a transmis tous ces messages, joints à une note de précision. Je ne sais pas, alors, quel représentant de la Municipalité a été alerté qui n'aurait pas voulu répondre !

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – En effet, en préparant la discussion sur ce préavis, je me suis livré à un calcul approximatif, sur la base des informations que nous avons. Il m'est apparu qu'il y avait quelque chose qui clochait. J'ai donc demandé des précisions en commission. On m'a répondu, en substance : globalement, on a fait un calcul comme ça. Et on n'a pas pu me donner les chiffres que je demandais. Ils ont été promis pour les notes de séance, mais dans celles-ci, on a simplement donné un coefficient réglementaire, que tout le monde connaît, et non les renseignements demandés. C'est pour ça que j'ai récrit le 16 novembre à la personne qui avait fait le procès-verbal, en lui disant : voilà les renseignements que nous aimerions avoir.

Nous avons reçu en retour le 27 novembre des renseignements très succincts et insatisfaisants de la part de l'architecte, montrant à l'évidence qu'il y avait des problèmes et que ces problèmes devaient être résolus. Nous sommes alors intervenus auprès de la secrétaire pour demander si quelqu'un pouvait répondre à nos questions, auquel cas nous sollicitons un rendez-vous. Nous n'avons pas parlé expressément de M<sup>me</sup> Zamora ou de telle ou telle personne. Nous avons demandé si quelqu'un pouvait répondre à nos questions, à charge pour la secrétaire de la Commission immobilière de trouver la personne. Elle a répondu que M<sup>me</sup> Zamora ne pourrait pas nous recevoir vendredi, que M. Equey ne pouvait pas non plus, et que dans ces conditions, il valait mieux poser les questions par écrit. J'ai donc envoyé un nouveau courriel vendredi dernier 7 décembre, dans lequel il est dit : « Madame, vous trouvez en pièce jointe les questions que je vous ai annoncées. Je vous saurais gré de bien vouloir en donner connaissance à M<sup>me</sup> Zamora, dont je n'arrive pas à trouver une adresse de courriel. » Parce qu'il faut être costaud (...rumeurs...) pour trouver l'adresse courriel d'un municipal sur le site de la Ville ! (*Rumeurs plus vives.*) Que toutes les personnes qui font des rumeurs me montrent où, sur le site, on trouve cette information officielle. Je leur en saurais gré.

Les questions ont donc été posées, avec le souhait d'avoir les réponses avant ce débat. Depuis lors, j'ai relevé mes courriels, jusqu'à ce soir avant de partir. Je n'en ai pas trouvé qui réponde à mes dernières questions du 7 décembre, je suis désolé.

Alors voilà l'enjeu : il est dit dans le préavis que pour déterminer le prix du terrain, il a été tenu compte du fait qu'une surface de 2300 m<sup>2</sup> environ n'était pas construite, mais aménagée en zone d'agrément. En commission, il nous a encore été dit que la fondation avait été contrainte d'inclure ce terrain dans l'assiette du droit, alors qu'elle n'en voulait pas. Mais il se trouve que cette partie est indissociable du droit à bâtir, au même titre que tout le reste du terrain non bâti de la parcelle. Elle est donc indispensable, pour que le coefficient d'utilisation du sol soit plus ou moins respecté. Pour le calcul de la redevance, on ne peut donc pas faire une différence entre le terrain qui supporte un bâtiment et ses alentours, qui sont nécessaires pour avoir le droit de construire, sauf à prétériter les intérêts de la collectivité.

C'était ça, notre demande, connaître les bases exactes et la justification du calcul de la redevance. Il paraîtrait donc que la réponse que nous attendons se trouve quelque part sur Internet. Eh bien, j'en prends acte.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Non, la réponse ne se trouve pas quelque part sur Internet! Je vais vous la donner, mais le mystère est ainsi élucidé.

Apparemment, M. Ostermann et M. Calame sont les seuls Lausannois à ne pas pouvoir parler avec moi, pourtant je reçois des téléphones constamment. Si la personne prie de rappeler, on me met un petit billet. Mais peut-être qu'il y a eu un problème. Il est vrai que M. Equey était absent quelques jours et que j'ai eu pas mal de séances. D'ailleurs, j'y ai rencontré M. Calame ou d'autres d'entre vous. Il me semble que vous prenez assez facilement contact avec moi. Quant aux adresses e-mail des conseillers municipaux, je vous donne volontiers la clé pour les établir, Monsieur Ostermann. C'est prénom.nom@lausanne.ch. Donc pour moi, c'est silvia – avec deux i, c'est important, sinon ça ne m'arrivera pas – silvia.zamora@lausanne.ch.

Je comprends maintenant ce mystère. Dans son courriel, M. Ostermann précisait les questions qu'il vient de poser ce soir. La réponse de l'architecte, dont je conviens qu'elle est assez succincte bien qu'elle me paraisse claire, dit: «En réponse à votre courrier, je vous transmets les surfaces demandées, soit: surface de terrain totale en zone à bâtir: 14'536 m<sup>2</sup>; surface bâtie: 2391 m<sup>2</sup>, pour un COS de 1,6448, au lieu de – la possibilité, c'est 1,6666. Ces valeurs figurent dans le permis de construire.»

Pour être encore plus explicite, je vais vous donner lecture de tout le détail de cette surface dont parle M. Ostermann. Donc: «La surface de la zone de villas A de la parcelle 15'320 est bien de 14'564 m<sup>2</sup>.» – Je peux vous procurer une photocopie, Monsieur Ostermann, si vous ne voulez pas prendre note de tous les chiffres. – «En effet, cette surface inclut le calcul du COS, donc le coefficient d'occupation du sol, les hors-ligne de 530 m<sup>2</sup> ainsi que le chemin d'accès piétonnier de 372 m<sup>2</sup>. Ainsi, le coefficient d'occupation du sol est le suivant: 2391 m<sup>2</sup> divisé par 14'564 m<sup>2</sup>, c'est bien 0,164. Il est rappelé que la réglementation de la zone de villas A prévoit que la surface au sol ne peut excéder le 1/6 de la zone à bâtir. En l'occurrence, le 1/6 de cette surface représente 2427 m<sup>2</sup> au sol. En ce qui concerne la redevance, les notes de séance ne font pas ressortir qu'il a été dit que la Fondation NetAge avait été forcée d'inclure une surface d'environ 2300 m<sup>2</sup> dans l'assiette du droit, alors qu'elle n'en voulait pas. Il a seulement été précisé qu'une surface de 2300 m<sup>2</sup> ne serait pas construite, mais aménagée en verger. Dès lors, nous avons pris en compte deux points de vue pour la fixation de la redevance. Premièrement, ce verger peut être considéré comme un terrain d'agrément; cette façon de procéder est appliquée régulièrement par la commission d'estimation fiscale des immeubles. De surcroît, la plantation et l'entretien du verger représentent des

frais pour la Fondation, puisque c'est à sa charge. Deuxièmement, la redevance a été fixée en fonction du plan financier de la Fondation. En effet, il n'est pas dans l'intérêt de la Commune de déterminer, pour le calcul de la redevance, un prix du terrain si élevé que la charge de la rente devient trop lourde, voire insupportable pour le superficiaire. Surtout si la construction présente un intérêt qu'on peut considérer comme public. Ainsi, si la Commune de Lausanne souhaite la réalisation d'un projet qu'elle juge intéressant, elle doit être à même d'adapter ses exigences en conséquence.»

Je vais demander qu'on vous remette une copie de ce calcul et de ces définitions, Monsieur Ostermann, c'est une note que m'a remise M. Equey.

**M. Jean-François Cachin (LE):** – Après ces informations sur le COS, LausannEnsemble est favorable à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation NetAge, grevant la parcelle 14'320 à Vers-chez-les-Blanc. LausannEnsemble salue les intentions de cette Fondation de prévoir la construction de huit petits immeubles à la route du Jorat, en faveur de personnes âgées ou à la retraite. LausannEnsemble votera les deux conclusions de ce préavis N° 2007/38 et vous propose de faire de même.

**La présidente:** – Faut-il relire les deux conclusions? Vous les avez sous les yeux. Pouvons-nous voter les deux conclusions en bloc? Quelles ont été les déterminations de la commission?

**M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – La commission se prononce sur les deux conclusions de la manière suivante: la conclusion 1 est acceptée par 6 voix et 1 abstention, la conclusion 2 est acceptée par 6 voix et 1 abstention.

**La présidente:** – Merci, Monsieur Calame. Je vous propose de voter à votre tour. La première conclusion: ceux qui l'acceptent lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Quelques abstentions, mais une grande majorité accepte cette conclusion 1. Ceux qui acceptent la conclusion 2 lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Il y a à peu près le même nombre d'abstentions, mais une grande majorité accepte la conclusion 2. Cet objet est donc traité, je vous remercie, Monsieur.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/38 de la Municipalité, du 23 août 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la Fondation NetAge, un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 14'034 m<sup>2</sup> environ de

la parcelle N° 15'320 sise au lieu dit «Pra Roman / Sur Boulex», aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/38 de la Municipalité, du 23 août 2007;

2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires contractés par la Fondation NetAge pour les constructions prévues sur la parcelle N° 15'320, par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût des constructions, (terrain non compris), admis par l'autorité communale, soit au maximum un montant de Fr. 6'300'000.– (six millions trois cent mille), ceci conformément aux dispositions de l'art. 496 du Code des obligations.

---

**La présidente:** – Nous prenons maintenant les crédits-cadres, c'est-à-dire les points 4, 6, 7, 8, 9... Je ne pense pas que nous pourrions aller beaucoup plus loin. Le point 4, c'est le préavis N° 2007/47, «Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau». J'appelle M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger, qui en est la rapportrice pour la Commission des finances.

---

## **Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages**

## **Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics**

## **Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau**

## **Crédits-cadres annuels 2008**

Préavis N° 2007/47

Lausanne, le 20 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2008 d'un montant total de Fr. 12'000'000.–.

Le premier crédit est de Fr. 4'450'000.–, dont Fr. 2'450'000.– sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, à l'entretien du Centre d'aviron à Vidy (travaux de dragage), ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit Fr. 2'000'000.–, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de Fr. 7'550'000.–, dont Fr. 2'350'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics et Fr. 4'100'000.– pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, alors que le troisième est de Fr. 1'100'000.– pour l'échange périodique des compteurs d'eau.

### **2. Préambule**

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

### 3. Exposé

#### 3.1 Service des routes et de la mobilité

##### 3.1.1 Divisions «Espaces publics», «Entretien», «Travaux» et «Ateliers et magasins de la Ville»

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des Communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal<sup>1</sup>, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement;
- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie, que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
  - des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire;
  - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs;
  - des rénovations d'ouvrages d'art;
  - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des Ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité «Travaux»;
  - du dragage du bassin du Centre d'aviron de Vidy. Ces travaux d'entretien doivent être entrepris tous les dix ans si l'on entend garantir le tirant d'eau nécessaire à l'exercice de cette activité et éviter les risques d'ensablement (dernière intervention en 1996).

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

##### 3.1.2 Division «Mobilité»

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules soient inclus dans les préavis ad hoc. De ce fait, le Service des routes et de la mobilité est dans l'obligation d'utiliser son propre budget d'entretien, ce qui, à terme, entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

En outre, l'ordinateur de trafic actuellement en service a été mis en fonction en 1992. Les pièces de rechange sont devenues rares et coûteuses. Son entretien ne sera plus assuré dans un proche avenir par les fournisseurs, et ses performances ne sont plus compatibles avec les nouveaux contrôleurs de carrefours. L'analyse des paramètres de trafic tels que les comptages, les

<sup>1</sup> BCC 1995, T. II, rapport-préavis N° 79, pp. 222 ss.



plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, etc. ne pouvant plus se faire de façon optimale, l'ordinateur en question sera donc remplacé par un modèle actuel, qui permet de paramétrer les contrôleurs, de stocker les plans de feux, d'archiver les données de comptages, etc. Ce nouveau poste central de régulation du trafic devra être compatible avec les normes en vigueur pour permettre à la Ville de connecter sur la même centrale des contrôleurs fournis par des constructeurs concurrents.

Le coût total de cette rénovation est devisé à Fr. 4 millions. Il faudra donc deux années successives d'investissement par le biais des crédits-cadres pour achever ce travail. La première tranche a été financée par le crédit-cadre 2007, la seconde est intégrée dans la présente demande de crédits.

### *3.2 Service d'assainissement*

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux Communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux Communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédits globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants,
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants,
- d'extension du réseau des collecteurs publics,
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées entre le budget et le crédit annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

### *3.3 eauservice*

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant,
- modifications et prolongements de tracés,
- pose de nouvelles conduites.

Les échanges périodiques des compteurs concernent le remplacement de postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Depuis 2003, eauservice collabore avec les installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure. Au vu de cette expérience qui, à ce jour, donne entière satisfaction, eauservice souhaite poursuivre cette démarche en 2008 en sous-traitant partiellement ce travail aux entreprises privées pour atteindre l'objectif de révision de quelque 1200 compteurs pour l'année 2008. D'un point de vue financier, les coûts engendrés par les changements des postes de mesure sont couverts par la location dont le montant annuel moyen est de quelque Fr. 1'600'000.–.

#### 4. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 31 août 2006

##### 4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2005	1'680'000.00	1'590'070.15	La conjoncture économique favorable a permis quelques économies sur les prix de rentrée des soumissions
2006	4'240'000.00	4'537'195.60	Plus aucune dépense ne sera engagée sur ce préavis. La situation sera régularisée après le paiement de toutes les factures et le bouclage des adjudications en cours. Une demande de crédit complémentaire sera néanmoins présentée en 2009 pour les travaux planifiés sur l'avenue Pierre-Decker
2007	4'600'000.00	4'245'549.25	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2007 (Fauvettes et Béthusy inférieure notamment). Une demande de crédit complémentaire a été transmise à la Municipalité et doit faire l'objet d'un rapport de la commission des finances

##### 4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2005	2'350'000.00	2'248'940.38	Chantier réaménagement rue Centrale en cours et gainage à effectuer. Pose enrobés chemin du Stade à effectuer. Décomptes finaux de plusieurs chantiers non arrêtés (gainage av. Vinet, relevage regards av. de Cour).
2006	3'020'000.00	3'018'000.00	La plupart des chantiers concernés sont encore en cours (Béthusy, Boissonnet, Alpes, m2 lot 1000). Pour les chantiers chemins Maillefer et Deux-Ponts, les décomptes finaux restent à établir.
2007	2'350'000.00	2'064'000.00	Un chantier d'extension du séparatif au chemin de la Clochette doit encore être adjudgé prochainement.

## 4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2005	6'160'000.00	6'650'463.11	Plus aucune dépense ne sera engagée sur ce préavis. Ce dernier verra sa situation régularisée une fois que toutes les factures seront payées et les adjudications bouclées
2006	8'540'000.00	9'096'260.37	Le montant des engagements représente plus d'un million de francs. Les chantiers dont la réalisation a été différée en 2007 représentent environ 1'200'000 francs. Une rupture à l'avenue Pierre Decker a rendu indispensable le financement urgent de travaux de sécurisation pour un montant d'environ 920'000 francs
2007	5'300'000.00	4'131'377.00	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2007. Une demande de crédit complémentaire a été transmise à la Municipalité et doit faire l'objet d'un rapport de la commission des finances

Il convient de préciser que des recettes (subsidés ECA) pour un montant de Fr. 872'486.– ont été encaissées pour la période 2005, et qu'un montant similaire est prévu pour la période 2006.

## 5. Interventions prévues en 2008

### 5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

<b>Rénovation et réaménagement des espaces publics</b>	Fr.	600'000.00
– Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire		
<b>Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation</b>	Fr.	190'000.00
– Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets		
<b>Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines</b>	Fr.	1'100'000.00
– Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et d'eauservice		
<b>Rénovation d'ouvrages</b>	Fr.	250'000.00
– Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers		
<b>Rénovation d'édicules publiques</b>	Fr.	80'000.00
– Fournitures pour les unités artisanales des Ateliers et magasins de la Ville		
<b>Entretien du bassin du Centre d'aviron de Vidy</b>	Fr.	150'000.00
– Dragage entrepris tous les dix ans pour garantir le tirant d'eau nécessaire au déroulement des activités de la société d'aviron		
<b>Fournitures pour l'unité «Travaux»</b>	Fr.	80'000.00
<b>Système d'exploitation des transports</b>	Fr.	2'000'000.00
– Mise en place de la deuxième partie du nouveau poste central de régulation		
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>4'450'000.00</b>

## 5.2 Service d'assainissement

De par la planification et la coordination entre les services publics, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions suivantes en 2008 :

**Renouvellement et mise en séparatif du réseau**

– Secteur Flon supérieur :	chemin Isabelle-de-Montolieu	Fr.	250'000.00
	collecteur intercommunal Cigale–Montolieu	Fr.	360'000.00
– Secteur Vuachère :	chemin des Libellules	Fr.	190'000.00
	chemin de Messidor	Fr.	200'000.00
– Secteur centre (séparatif) :	chemin du Ravin	Fr.	200'000.00
	avenue Cécil	Fr.	140'000.00

**Réfection du réseau**

– Secteur Ouchy (séparatif) :	place de la Navigation (adaptation réseau EU)	Fr.	70'000.00
– Rives du lac (Ouchy, Vidy) :	remplacement et adaptation installations de pompage bateaux	Fr.	80'000.00
– Cours d'eau :	interventions dans le Flon	Fr.	190'000.00
– Secteur centre (unitaire) :	travaux en coordination avec le m2	Fr.	100'000.00
	chemin de la Chablière / Steinlen	Fr.	570'000.00

**Total** **Fr. 2'350'000.00**

Bien que la réalisation de ces objets soit planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme, par exemple, l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Cette liste est le reflet du programme à court terme et n'est pas exhaustive.

Le crédit-cadre annuel sert également à couvrir les frais inhérents à l'aspect juridique du passage de collecteurs (inscription de servitudes, avis de droit, etc.), aux honoraires et au financement de toutes les informations au public. Les travaux prévus dans le présent préavis comprennent les réfections et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, les prolongements de tracés existants, la mise en séparatif de conduites vétustes et de diamètre insuffisant, le remplacement d'anciennes coulisses en pierre, etc.

## 5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment de décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les Communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2008 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

**Réseau de distribution**

– Remplacement de canalisations à Lausanne :	Fr.	2'490'000.00	
– Remplacement de canalisations hors Lausanne :	Fr.	1'560'000.00	Fr. 4'050'000.00

**Pose de nouvelles canalisations**

– A Lausanne :	Fr.	50'000.00	
– Hors Lausanne :	Fr.	0.00	Fr. 50'000.00

**Echange de compteurs**

– Fourniture du poste de mesure :	Fr.	900'000.00	
– Sous-traitance :	Fr.	200'000.00	Fr. 1'100'000.00

**Total** **Fr. 5'200'000.00**



## 6. Plan des investissements

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2008 et 2009 pour un montant global annuel de Fr. 12'000'000.– pour l'ensemble des services de la Direction des travaux (Routes et mobilité, Assainissement et eauservice).

## 7. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles découlant de la présente demande de crédits, calculées selon la méthode des annuités constantes, au taux de 4% l'an et un amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 2'695'500.–.

## 8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/47 de la Municipalité, du 20 septembre 2007 ;  
où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 12'000'000.– réparti comme il suit :
  - a) Fr. 4'450'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic, à la réfection d'ouvrages et aux travaux d'entretien du bassin du Centre d'aviation de Vidy ;
  - b) Fr. 2'350'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
  - c) Fr. 5'200'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de :
  - a) Fr. 890'000.– par la rubrique 4201.331 ;
  - b) Fr. 470'000.– par la rubrique 4602.331 ;
  - c) Fr. 1'040'000.– par la rubrique 4700.331 ;
3. de faire figurer, respectivement sous les rubriques 4201.390, 4602.390 et 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice pour la Commission permanente des finances :**

– Le présent préavis a pour objet une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2008 d'un montant total de Fr. 12'000'000.– pour l'ensemble de la Direction des travaux. La sous-commission en charge de cette direction, représentée par moi-même, a rencontré MM. Burnier et Ibarrola, d'eauservice, M. Kadri, du Service d'assainissement, M. Collet, du Service des routes et de la mobilité, et M. Enz, du Service du cadastre, comptabilité de direction, lors d'une séance le 30 octobre 2007.

Cet ensemble de crédits-cadres se divise en deux crédits distincts, le premier d'un montant de Fr. 4'450'000.– pour le Service des routes et de la mobilité et le second de Fr. 7'550'000.– pour eauservice et le Service d'assainissement. Pour faire face à des situations imprévisibles ou urgentes et permettre une plus grande rapidité dans ses moyens d'intervention, la Municipalité a jugé utile de regrouper cette demande de crédits. Ces crédits-cadres sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d'investissement.

1. Ces crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 12'000'000.– se répartissent comme suit :

a) Fr. 4'450'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic, à la réfection d'ouvrages et aux travaux d'entretien du bassin du Centre d'aviron de Vidy. Ce montant est attribué au Service des routes et de la mobilité et se répartit comme suit :

- Fr. 600'000.– pour des petits et des moyens travaux de rénovation et de réaménagement de l'espace public, comme par exemple des trottoirs, des places publiques ;
- Fr. 190'000.00.– pour le marquage routier, la signalisation et la régulation de la circulation routière ;
- Fr. 1'100'000.00.– pour des travaux liés au remplacement et à l'extension des réseaux de conduites souterraines. Dépendant des uns et des autres, ces travaux se font en étroite collaboration entre les Services industriels, le Service d'assainissement et eauservice, etc. ;
- Fr. 250'000.– pour des travaux de rénovation, comme des murs, des ponts et des divers ;

- Fr. 80'000.– pour du matériel qui sert à la rénovation d'édicules publics ;
- Fr. 150'000.– pour l'entretien du bassin du Centre d'aviron de Vidy. Il s'agit de travaux de dragage qui se font en moyenne tous les dix ans. Le dernier a eu lieu en 1996 ;
- Fr. 80'000.– pour des fournitures pour l'unité «Travaux». A relever que cette unité agit également pour le compte d'autres services communaux et qu'il y a donc un retour sur investissement ;
- Fr. 2'000'000.– pour le système d'exploitation des transports. Il s'agit du nouvel ordinateur central de régulation du trafic (signalisations lumineuses aux carrefours), dont la première tranche a été financée par le crédit-cadre 2007 ;

b) Fr. 2'350'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ; ce montant sera attribué au Service d'assainissement. Il se répartit comme suit :

- Fr. 1'340'000.– pour le renouvellement et la mise en séparatif du réseau d'eau usée. Ces travaux de renouvellement répondent à une mise en conformité des réseaux publics ;
- Fr. 1'010'000.– pour la réfection du réseau. Les travaux planifiés peuvent cependant être remplacés par d'autres imprévisibles, qu'il s'agit le plus souvent d'effectuer suite à des fuites d'usure dans des conduites vétustes ou encore d'adaptation à des conduites de diamètre insuffisant, etc. ;

c) Fr. 5'200'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ; il se répartit comme suit :

- Fr. 4'050'000.– pour le remplacement de canalisations à Lausanne et hors Lausanne ;
- Fr. 50'000.– pour la pose de nouvelles canalisations ;
- Fr. 1'100'000.– pour les compteurs d'eau. Ces compteurs permettent la facturation de l'eau. Ils sont remplacés tous les 13 ans ;

2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de :

- a) Fr. 890'000.– par la rubrique 4201.331 ;
- b) Fr. 470'000.– par la rubrique 4602.331 ;
- c) Fr. 1'040'000.– par la rubrique 4700.331 ;

3. de faire figurer, respectivement sous les rubriques 4201.390, 4602.390 et 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ; ces charges financières annuelles sont calculées selon la méthode des annuités constantes, au taux annuel de 4 % ;

4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les subventions qui pourraient être accordées.

*Conclusions de la Commission des finances*

La Commission des finances a accepté à l'unanimité les quatre conclusions votées en bloc du préavis N° 2007/47.

**La présidente:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Madame ?

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice pour la Commission permanente des finances:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE):** – Par ce préavis cadre annuel 2008, la Municipalité demande à la Direction des travaux Fr. 12 millions, soit Fr. 4'450'000.– pour Routes et mobilité, Fr. 2'350'000.– pour Assainissement, Fr. 5'200'000.– pour eauservice. Cela afin d'assurer la rénovation, l'entretien et l'extension de la voirie et des ouvrages du réseau de collecteurs publics du réseau de distribution d'eau potable. Lausanne votera les quatre conclusions de ce préavis et vous demande de faire de même.

**La présidente:** – Merci, Monsieur. Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ? Ce n'est pas le cas. Madame Wermelinger, voulez-vous nous dire comment la commission s'est déterminée ?

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice pour la Commission permanente des finances:** – La commission des finances a accepté à l'unanimité les quatre conclusions, votées en bloc.

**La présidente:** – Je propose que nous votions aussi en bloc ces quatre conclusions. Ceux qui, comme la commission, acceptent ces conclusions sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Il semble que ce soit à l'unanimité que les quatre conclusions ont été acceptées. Merci, Madame.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/47 de la Municipalité, du 20 septembre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 12'000'000.– réparti comme il suit :

- a) Fr. 4'450'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au

marquage routier, aux installations de régulation du trafic, à la réfection d'ouvrages et aux travaux d'entretien du bassin du Centre d'aviron de Vidy ;

- b) Fr. 2'350'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;

- c) Fr. 5'200'000.– pour couvrir, en 2008, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;

2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de :

- a) Fr. 890'000.– par la rubrique 4201.331 ;

- b) Fr. 470'000.– par la rubrique 4602.331 ;

- c) Fr. 1'040'000.– par la rubrique 4700.331 ;

3. de faire figurer, respectivement sous les rubriques 4201.390, 4602.390 et 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les subventions qui pourraient être accordées.

**La présidente:** – Nous passons au point 6: préavis N° 2007/50, «Autorisations d'achats pour l'exercice 2008». Des téléspectateurs ont demandé qu'on détaille un peu les sujets traités, parce qu'ils n'ont pas les textes sous les yeux. Je précise donc qu'il s'agit de divers véhicules pour la police, la protection, le sauvetage, le Service d'assainissement et eauservice, de tracteurs, de nettoyeuses, de rouleaux compresseurs et autres engins, et de divers matériels et logiciels informatiques. J'appelle sur l'estrade le rapporteur de la Commission des finances, M. Ghelfi. Vous pouvez nous lire votre rapport, Monsieur, parce que nous ne l'avons pas reçu.

## Autorisations d'achats pour l'exercice 2008

Préavis N° 2007/50

Lausanne, le 4 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–;
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède Fr. 10'000.–, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	<u>Exercice 2008</u>	<u>Exercice 2007</u>	<u>Ecart</u>
	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>
Véhicules, machines, matériels	6'279'300	6'286'400	-7'100
Matériels et logiciels informatiques	<u>1'380'000</u>	<u>1'235'500</u>	<u>144'500</u>
	<u>7'659'300</u>	<u>7'521'900</u>	<u>137'400</u>

Comme à l'accoutumée, les demandes formulées par les directions ont fait l'objet d'un examen sévère afin de limiter les dépenses.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

## 2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2008 :

	Fr.
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>7'659'300</u></b>
<b>A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel</b>	<b>6'279'300</b>
<b>B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)</b>	<b>1'380'000</b>
_____	
	Fr.
<b>A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel</b>	<b><u>6'279'300</u></b>
<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS</u></b>	<b><u>1'581'200</u></b>
– <b>Service des sports</b>	<b>75'000</b>
<i><u>Piscine et patinoire de Montchoisi</u></i>	
Un robot-aspirateur sous-lacustre, en remplacement du modèle actuel peu fiable et inadapté	20'500
<i><u>Terrains de football (zones sportives de Vidy, de la Blécherette, des Marronniers, de Chavannes, etc.)</u></i>	
Une sableuse tractée avec distributeur centrifuge pour l'entretien intégral de la pelouse des terrains de football, en remplacement	23'000
Acquisition d'un fourgon électrique pour le transport du personnel et des marchandises, nouveau	31'500
– <b>Corps de police</b>	<b>470'900</b>
<i><u>Police-secours</u></i>	
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 33716, année 2000, comptant 194'680 km au 30.04.2007 (dernière expertise : août 2005, prochaine expertise : août 2007), y compris l'équipement	63'200
Un véhicule, en remplacement de l'Opel Vectra, VD 85875, année 1998, comptant 190'490 km au 30.04.2007 (dernière expertise : février 2006, prochaine expertise : février 2008), y compris l'équipement	63'200
<i><u>Police judiciaire</u></i>	
Une installation de nettoyage avec système mouillant, par injection et aspiration, pour l'entretien des locaux de détention, nouveau	17'500
Un véhicule, en remplacement du fourgon VW T2, véhicule d'observation et de filatures, VD 210185, année 1983, comptant 154'440 km au 30.04.2007 (dernière expertise : mai 2007, prochaine expertise : mai 2009), y compris l'équipement	37'000
<i><u>Groupe motocyclistes</u></i>	
Une moto, en remplacement, pour cause d'usure, de la BMW 800 RT, VD 639, année 1991, comptant 134'490 km au 30.04.2007	21'000
Une moto, en remplacement, pour cause d'usure, de la BMW 800 RT, VD 600, année 1991, comptant 118'705 km au compteur au 30.04.2007	21'000



Fr.

Bureau du contrôle de la circulation

Deux appareils numériques de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse, avec prises de vue avant

– 2 appareil Traffiphot III	160'000	
– Génie civil	60'000	
– 2 mâts articulés	8'000	
– 2 installations du système	6'000	
– 2 cabines blindées	14'000	248'000

– **Protection et sauvetage** **1'035'300**

Secours et incendie

Un « steamer » pour la cuisine de la caserne, y compris boxes de transport et plateaux pour les repas 80'000

Equipement de la salle de gymnastique avec des appareils Technogym (1<sup>re</sup> étape) 53'000

Un véhicule en remplacement de la Peugeot 406, VD 52873, année 2000, comptant 117'654 km au 30.06.2007, soit 294'135 km pondérés (dernière expertise : 05.2005 ; prochaine expertise : 05.2008) 45'500

Un véhicule en remplacement de la Peugeot 306 break, VD 20725, année 1998, comptant 127'842 km au 30.06.2007, soit 319'605 km pondérés (dernière expertise : 02.2006 ; prochaine expertise : 02.2009) 45'500

Un véhicule en remplacement du fourgon Peugeot Boxer, VD 253344, année 1996, comptant 61'835 km au 30.06.2007 (dernière expertise : 04.2004 ; prochaine expertise : 2007) 58'300

Un véhicule en remplacement du fourgon Magirus-Deutz 170, VD 8428, année 1977, comptant 61'589 km au 30.06.2007 (dernière expertise : 02.2007 ; prochaine expertise : 02.2010) 235'000

Groupe sanitaire

Une ambulance, en remplacement de l'ambulance Mercedes Sprinter, VD 57647, année 2002, comptant 71'000 km au 30.06.2007, soit 177'500 km pondérés (expertise : chaque année), y compris l'équipement 268'000

*Ce matériel est remplacé suite à l'expertise effectuée par la Commission cantonale pour les mesures sanitaires d'urgence et selon l'accord du 24.02.2006 du Service de la santé publique, qui subventionne ce véhicule à hauteur de Fr. 200'000.– en sept annuités.*

Un véhicule de soutien sanitaire (VSS) pour le dispositif sanitaire en cas de déclenchement des plans DIAM/ORCA, en remplacement de la remorque catastrophe VD 405760, année 1991 (dernière expertise : 11.2002 ; prochaine expertise : 2007 / 2008) 250'000

*Ce matériel sera acquis conjointement avec le Service de la santé publique, qui remboursera sa participation à hauteur de 50% en 7 ans.*

**CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE** **609'500**

– **Service des forêts, domaines et vignobles** **609'500**

Forêts

Remplacement du tracteur forestier Fendt 524, 1<sup>re</sup> mise en circulation en 2002, totalisant actuellement 5000 heures d'utilisation, par un véhicule équipé d'un filtre à particules 550'000

Remplacement du véhicule Ford Transit 120, 1<sup>re</sup> mise en circulation en 1993, acheté d'occasion en 2002 avec 150'000 km au compteur, par un véhicule équipé d'un filtre à particules 59'500

	Fr.
<b><u>TRAVAUX</u></b>	<b><u>2'523'000</u></b>
– <b>Service d'urbanisme</b>	<b>35'000</b>
Une installation pour l'aspiration et le traitement des poussières du local de machines de l'atelier des maquettes en remplacement de l'ancienne installation qui se révèle nettement insuffisante dans les nouveaux locaux qu'occupe cet atelier	35'000
– <b>Service des routes et de la mobilité</b>	<b>938'000</b>
<i>Travaux</i>	
Une vidangeuse (Euro 4) pour le curage des sacs de route, équipée ADR/SDR (matières polluantes) en remplacement de deux véhicules similaires :	
– N° 102, de 1987, 125'000 km et 11'700 heures de pompage et curage, ce qui représente au total 827'000 km parcourus, Euro 0	
– N° 105, de 1988, 126'600 km et 10'800 heures de pompage et curage, ce qui représente au total 772'000 km parcourus, Euro 0	520'000
Un rouleau compresseur vibrant «tandem», en remplacement d'un engin du même type, Ammann N° 314, de 1973	41'000
Un rouleau compresseur vibrant «tandem», en remplacement d'un engin du même type, Ammann N° 317, de 1986	41'000
<i>Entretien</i>	
Un véhicule pour l'équipe «tags», en remplacement du véhicule N° 245, de 2005, qui ne répond plus aux normes de sécurité, notamment s'agissant de la charge utile nécessaire à la mission	60'000
<i>AMV</i>	
Une installation de lavage, en remplacement de la machinerie de haute pression Karcher, datant des années 80	21'000
Un lift élévateur à ciseaux électro-hydraulique, 5 tonnes, en remplacement d'une installation similaire, datant des années 80, et ne répondant plus aux normes de sécurité de par son état d'usure	25'000
Une presse à cadre hydraulique, en remplacement d'une installation similaire datant de 1971	33'000
Une voile pour la couverture de la place de la Louve, en remplacement d'un équipement similaire, pratiquement hors d'usage	50'000
Une tenonneuse à plateaux, en remplacement d'une installation similaire datant de 1977	49'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
<i>Entretien</i>	
Trois armoires de séchage pour habits pour les secteurs de voirie	20'000
<i>AMV</i>	
Un lift élévateur à ciseaux électro-hydraulique, 5 tonnes	25'000
Une ponceuse contact à large bande	53'000
– <b>Service d'assainissement</b>	<b>1'375'000</b>
<i>CROM</i>	
Deux camions 26 tonnes, trois essieux, équipés d'un caisson à ordures, en remplacement de :	670'000
– camion N° 19 de 1993, totalisant 800'000 km parcourus, Euro 1	
– camion N° 22 de 1993, totalisant 800'000 km parcourus, Euro 1	

	Fr.
Une citerne sur agrégat interchangeable en remplacement du camion N° 35, Euro 0	435'000
Un véhicule 3,5 t avec pont et ridelle élévatrice en remplacement du véhicule N° 37, Renault Trafic, de 1998, totalisant 70'000 km	70'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
<i>CROM</i>	
Une installation de lavage de conteneurs	200'000
<b>– eauservice</b>	<b>175'000</b>
Un fourgon avec pont , diesel Euro 4 avec filtre, en remplacement du fourgon Ford Transit datant de 1997, totalisant 155'000 km	49'000
Un fourgon carrossé, essence / diesel Euro 4, en remplacement du fourgon Ford Transit datant de 1995, totalisant 92'000 km	44'000
Un break 4x4, essence, en remplacement d'une Golf 4x4 datant de 1995, totalisant 200'000 km	32'000
Un break, essence / gaz en remplacement d'une Opel Astra datant de 1995, totalisant 99'000 km	30'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Une machine à souder le polyéthylène (PE) diamètre 60 à 250 mm	20'000
<b><u>ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</u></b>	<b><u>667'000</u></b>
<b>– Service social Lausanne</b>	<b>30'000</b>
Une voiture utilitaire, à gaz ou diesel avec filtre à particules en remplacement de l'Opel Kadett, N° 123, de 1986, totalisant 107'000 km	30'000
<b>– Service des parcs et promenades</b>	<b>637'000</b>
Un camion 2 essieux avec pont basculant et grue à long bras, filtre à particules inclus (Fr. 25'000.–), en remplacement du camion avec grue et pont basculant, N° 1001, de 1991, totalisant 600'000 km (reprise fr 12'000.–)	315'000
Un transporter ou petite camionnette avec pont basculant et grillage, filtre à particules inclus (Fr. 10'000.–), en remplacement d'un transporter hydrotrans, N° 1386, de 1996, totalisant 4500 heures	45'000
Un tracteur 4x4 de 40 CV, avec cabine, filtre à particules inclus (Fr. 10'000.–), en remplacement d'un petit tracteur 4x4 16 CV, N° 1053, de 1996, totalisant 3800 heures (reprise Fr. 3'000.–)	66'000
Une remorque avec 3 essieux 2,20 x 5 m, en remplacement d'une remorque jumelée 2,10 x 4,20, N° 1407, de 1994 (reprise Fr. 5'000.–)	48'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Un transporter ou petite camionnette avec pont basculant (Ouchy m2)	25'000
Un triporter essence et grillage (Ouchy Port)	12'000
Un transporter ou petite camionnette 4x4 avec pont basculant et grillage, équipé d'une lame à neige (Mon-Repos)	39'000
Un petit transporter avec pont basculant, essence (secteur 3)	12'000

	Fr.
Un véhicule électrique vitesse 20 km/h pour transport des urnes (Bois-de-Vaux)	20'000
Une pelle rétro à chenilles avec jeux de godets, filtres à particules inclus (Fr. 10'000.-) (Ateliers)	55'000
<b><u>SERVICES INDUSTRIELS</u></b>	<b><u>898'600</u></b>
<b>– Services généraux (garage)</b>	<b>606'000</b>
Un break, en remplacement limousine Opel Astra, VD 26256, 1992, 93'000 km	30'000
Un fourgon avec pont, en remplacement fourgon Ford Transit, VD 111'722, 1991, 130'000 km	75'000
Un break, en remplacement Multispace Renault Express électrique, VD 384147, 1997, 23'778 km	30'000
Un fourgon, en remplacement fourgon Ford Transit, VD 473653, 1997, 138'000 km	45'000
Un fourgon, en remplacement fourgon Ford Transit, VD 143312, 1997, 135'000 km	52'000
Un fourgon, pour le Service de l'électricité, nouveau	35'000
Un break, pour le Service du multimédia, nouveau	31'000
Un petit utilitaire, pour le Service de l'électricité, nouveau	30'000
Un petit utilitaire, pour le Service de l'électricité, nouveau	25'000
Une remorque, pour le Service de l'électricité, nouveau	37'000
Une limousine, pour le Service du gaz, nouveau	23'000
Un petit utilitaire, pour le Service de l'électricité, nouveau	23'000
Un petit véhicule, pour le Service de l'électricité, nouveau	20'000
Une camionnette à nacelle, pour le Service de l'électricité, nouveau	150'000
<b>– Service de la comptabilité et des finances</b>	<b>30'000</b>
Un automate pour la recharge des cartes pour les compteurs à prépaiement	30'000
<b>– Service du gaz et du chauffage à distance</b>	<b>80'000</b>
Une remorque pour le gaz de secours sur les chantiers	80'000
<b>– Service de l'électricité</b>	<b>72'000</b>
Un théodolite avec mesure de distances laser Tachéomètre Leica TPS 1200 avec accessoires	59'000
Une affûteuse de mèches	13'000
<b>– Service du multimédia</b>	<b>110'600</b>
Deux mesureurs de champs / Wobulation DSAM6000	29'600
Deux mesureurs de champs / Wobulation SDA5000	36'000
Un réflectomètre optique JDSU MTS-8000	45'000

### 3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/50 de la Municipalité, du 4 octobre 2007 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2008, un crédit de Fr. 7'659'300.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

## AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2008, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
<b>Administration générale et finances</b>						
1	Secrétariat municipal	Archives	Imprimantes à étiquettes	1	2'425	2'425
2		Archives	Scanner A0	1	21'500	21'500
3		Archives	Mise à jour Vegas	2	500	1'000
4		Archives	Mise à jour SoundForge	1	500	500
5		Archives	Mise à jour Heredis	1	200	200
6		Archives	Mis à jour Adobe Première	1	500	500
7		Casino de Montbenon	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
8		BIM - CADEV	Switch Roline	3	170	510
9	Personnel	Qualité de vie au travail + Réseau RRH	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
10		Pilotage et projets + Administr. du personnel	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
11		Formation + Recrutement + Pilotage & projets	Adobe Acrobat Pro V.7	3	380	1'140
12		Réseau RRH + Pilotage & projets	MindManager Pro 8.0	4	305	1'220
13		Santé et sécurité	Microsoft Access V.2003	1	250	250
14		Santé et sécurité	Microsoft Publisher V.2003	1	165	165
15		Santé et sécurité	Adobe Illustrator CS2	1	500	500
16		Direction	Microsoft Visio Pro V.2003	1	460	460
17		Formation + Recrutement + Pilotage & projets	Adobe PhotoShop Elements V.2	3	115	345
18	SEGRE		Tablet p.c.	1	4'200	4'200
19			MapInfo Professional V.7	1	3'700	3'700
20	SOI	Bases de données et serveurs (DBAS)	PC Portable technique, sans logiciel.	2	1'600	3'200
21		Bases de données et serveurs (DBAS)	PC fixe technique, sans logiciels, sans écran.	3	1'500	4'500
22		Bases de données et serveurs (DBAS)	Mémoire, disques, autres	1	20'000	20'000
23		Exploitation	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
24		Knowledge Management	PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
25		Knowledge Management	Logiciel de modélisation des processus de travail	1	35'000	35'000
26		Télécoms	PC Portable technique, sans logiciel.	2	1'600	3'200
27		Télécoms	Outils techniques, sonde, divers	1	4'000	4'000
28	Information		CS 3 Design Premium	6	1'400	8'400
29			Mac OS 10.5	1	200	200
30			Adobe Indesign 3	1	350	350
31			iView MediaPro	5	1'350	6'750
32			Camtasia	1	250	250
33			Polices de caractères	3	500	1'500
<b>Total administration générale et finances</b>						<b>140'165</b>



N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
<b>Sécurité publique et sports</b>						
34	Administratif		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
35	Police du commerce		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
36			MindManager Pro 8.0	1	305	305
37			Adobe Acrobat Pro Version 8.0	4	200	800
38			Adobe Acrobat Pro Version 8.0	1	380	380
39	Contrôle des habitants		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
40			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
41			Adobe GoLive CS2	1	640	640
42	Corps de police		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
43			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
44			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
45			MindManager Pro 8.0	2	305	610
46			Visual Studio V.6	1	650	650
47	Protection et sauvetage		Imprimante laser n/b	2	1'500	3'000
48			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	2'300	4'600
49			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'300	2'300
50			Adobe PhotoShop Elements V.2	2	115	230
51			Microsoft Publisher V.2003	2	165	330
52			Adobe Illustrator CS2	1	500	500
53			Microsoft Visio Pro V.2003	2	460	920
54	Sports		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	9	1'800	16'200
55			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
56			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
57			ACDSee Deluxe V.7	11	35	385
58			Adobe PhotoShop Elements V.2	1	115	115
59			Macromedia Flash MX V.MX	1	617	617
<b>Total sécurité publique et sports</b>						<b>55'582</b>
<b>Culture, logement et patrimoine</b>						
60	Culture	Collection de l'Art Brut	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
61		Collection de l'Art Brut	FileMaker Pro V.7	1	550	550
62	Mudac		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
63	Musée historique		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
64	Musée historique		Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
65	Musée historique		Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
66	Musée historique		Adobe PhotoShop Elements V.2	1	115	115
67	Musée historique		Microsoft Money V.2003	1	50	50
68	Musée historique		Microsoft Visio Pro V.2003	1	460	460
69	Musée historique		Omnipage Pro V.15	1	700	700
70	Logement et gérances	Division du logement	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
71		Division du logement	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
72		Division gérances	Speedikon FN	1	50'000	50'000

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
73	Bibliothèque municipale		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	3	1'800	5'400
74			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus	2	2'300	4'600
75			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus	1	2'300	2'300
76			NeoNet V.2.3	5	30	150
77			FileMaker Pro Server 8	1	1'475	1'475
78			FileMaker Pro 8.5	25	550	13'750

<b>Total culture, logement et patrimoine</b>	<b>95'390</b>
--	---------------

<b>Travaux</b>						
79	Cadastre		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	4	1'800	7'200
80			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
81			Ecran supplémentaire 19"	6	500	3'000
82			Carte graphique DUAL pour PC bureautique	6	290	1'740
83			Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
84			MapInfo 8.5 + MapBasic + Add-on	1	9'250	9'250
85	Routes et mobilité		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'600	5'200
86			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
87			Macromedia DreamWeaver V.MX	1	530	530
88			Créative suite Premium V.2.0	1	2'490	2'490
89			Adobe Illustrator CS2	2	500	1'000
90	Urbanisme		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
91			Faxination	4	50	200
92	Architecture		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'600	5'200
93	Assainissement	Administration et planification	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
94		Administration et planification	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
95		Administration et planification	Mise à jour Mind Manager Pro 8.0	1	170	170
96		Crom	PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
97		Crom	Mise à jour Mind Manager Pro 8.0	2	170	340
98		Step	PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
99		Step	PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'300	2'300
100		Tridel	Adobe Acrobat Pro V.7	1	380	380
101		Ugr	Logiciel technique avec clés de licence	1	2'500	2'500

<b>Total Travaux</b>	<b>60'520</b>
----------------------	---------------

<b>Enfance, jeunesse et éducation</b>						
102	Secrétariat général		Adobe Acrobat Pro V.7	1	380	380
103	Dentaire		Imprimante couleur	1	500	500
104	Jeunesse et loisirs		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
105			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
106			MindManager Pro 8.0	1	305	305
107			Adobe PhotoShop Elements V.2	1	115	115
108			FileMaker Pro V.7	1	550	550
109	Écoles primaires et secondaires		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
110	Petite enfance		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	9	1'800	16'200

<b>Total Enfance, jeunesse et éducation</b>	<b>25'050</b>
---	---------------

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
<b>Sécurité sociale et environnement</b>						
111	SSL		HP 2015 DN	1	580	580
112			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
113			HP 2015 DN	1	580	580
114			HP 2015 DN	1	580	580
115			HP 2015 DN	1	580	580
116			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
117			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
118			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
119	STI		PC Tablet yc logiciels	5	4'850	24'250
120			Visual Studio V.6	1	650	650
121	Parcs et promenades		PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
122			Adobe Acrobat Pro V.7	2	380	760
123			ACDSee Deluxe V.7	4	35	140
124			Adobe Illustrator CS2	1	500	500
125			Adobe InDesign CS2	1	1'130	1'130
126			Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
<b>Total Sécurité sociale et environnement</b>						<b>41'570</b>
<b>Services industriels</b>						
127	Gaz et chauffage à distance		PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	2	2'600	5'200
128			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
129			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
130			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	5	1'800	9'000
131			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
132			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'600	5'200
133			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'300	2'300
134			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
135			PDA techniques	5	800	4'000
136			AutoCAD V.2007	2	8'800	17'600
137			Adobe Acrobat Pro V.7	1	380	380
138			Microsoft Access V.2003	2	250	500
139			Adobe Acrobat Pro V.7	3	380	1'140
140			Bacad version complète	2	5'800	11'600
141	Electricité		8 Serveurs Lynx sous Linux (CM, CS, POCONFIG, AM, AS, Posimu, Poétude1, Poétude2), et 1 serveur W...	1	85'104	85'104
142			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	2	2'300	4'600
143			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
144			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
145			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	3	2'600	7'800
146			PC fixe technique de base, sans logiciel, sans écran.	2	810	1'620
147			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
148			PC Portable technique, sans logiciel.	1	1'600	1'600
149			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
150			PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	1	1'800	1'800
151			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
152			PC Portable bureautique, modèle lourd, inclus logiciels Office	1	2'300	2'300

## AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2008, RUBRIQUE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT
153			Adobe Illustrator CS2	1	500	500
154			Adobe PhotoShop Elements V.2	1	115	115
155			Différents programmes à mettre à jour.	1	3'000	3'000
156			CBInfoCAD	2	6'000	12'000
157	Multimedia		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	2	1'800	3'600
158			PC fixe DAO/PAO, inclus logiciels Office	1	2'600	2'600
159			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	2	2'600	5'200
160			Adobe Acrobat Pro V.7	2	380	760
161			Adobe Acrobat Elements V.1	10	26	260
162			Adobe Photoshop CS2	1	1'220	1'220
163			Microsoft Visio Pro V.2003	2	460	920
164			Licence CB Fibres	2	7'000	14'000

<b>Total Services industriels</b>	<b>227'919</b>
-----------------------------------	----------------

<b>Collectif</b>						
165	Exploitation		Consoles d'exploitation avec logiciels standards + IE + Java + 2 GB Ram + 100 Gb disque dur	4	4'000	16'000
166			Logiciel OpCon/xps d'automatisation de la production multi plates-formes	1	94'000	94'000
167	Études et applications		Matériel et logiciels d'infrastructure générale	1	79'000	79'000
168			Logiciels applicatifs	1	201'000	201'000
169			BDOC - Pdf Factory	1	23'200	23'200
170			Licence CPU supplémentaire ESB	1	18'800	18'800
171	Sécurités informatiques		Outil de consolidation des logs	1	8'000	8'000
172			Système de gestion des supports de certificats	1	43'600	43'600
173	Soutien		PC fixe bureautique, inclus logiciels Office	25	1'800	45'000
174			PC Portable bureautique, modèle léger, inclus logiciels Office	10	2'600	26'000
175			PC DAO	5	1'442	7'210
176			PC Bureautique	15	810	12'150
177			PC portables	50	1'300	65'000
178			Matériel technique divers	1	10'000	10'000
179			Logiciel d'util. du CAN : nouvelle version	1	27'000	27'000
180			Extension des licences Easyvista	1	30'000	30'000
181			Mise à jour de logiciels techniques et d'utilitaires	1	20'000	20'000
182	Bureau de gestion de projets		PS Next : licences supplémentaires	1	8'300	8'300

<b>Total Collectif</b>	<b>734'260</b>
------------------------	----------------

<b>RÉCAPITULATION</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	140'165
SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS	55'582
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	95'390
TRAVAUX	60'520
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	25'050
SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	41'570
SERVICES INDUSTRIELS	227'919
COLLECTIF	734'260
ARRONDI	-456
<b>TOTAL DES DEMANDES</b>	<b>1'380'000</b>

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Je ne l'ai pas, Madame la Présidente.

**La présidente :** – Alors comment faisons-nous ?

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Est-ce que quelqu'un pourrait me le fournir ? (*Rires.*) Un seul suffira !

**La présidente :** – Nous vous écoutons, Monsieur.

**Rapport de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – (*Lit son rapport.*) Dans sa séance du 27 novembre 2007, la Commission des finances a traité de cet objet. Chacun des commissaires a pu, lors des visites dans leurs Directions respectives, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision. Direction par direction, la Commission des finances a discuté des éléments suivants :

*Direction de l'administration générale et des finances*

Dans cette direction, la Commission des finances a passé en revue les achats de matériels et de logiciels informatiques. La Commission des finances a décidé de suivre la recommandation de la Commission consultative d'informatique prévoyant de ne pas accorder la somme de Fr. 50'000.– pour l'acquisition du logiciel Speedikon FN prévu au Service du logement et des gérances (... *rires.*)... – Ça ne s'invente pas ! – ... la pertinence de cet outil n'étant pas démontrée à ce jour. L'amendement de suppression de cette autorisation d'achat est accepté par 7 oui et 3 abstentions.

*Direction de la sécurité publique et des sports*

L'une des commissaires affectés à cette Direction a déploré que le parc des véhicules est très en retard du point de vue du respect des normes de pollution actuellement en vigueur (Euro 4). Pour le Corps de police, une commissaire a précisé qu'elle s'oppose à l'achat de nouveaux appareils de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse. Il faut tout de même relever que l'évolution du nombre de ces appareils contribue, en complément aux campagnes de prévention, à la diminution du nombre d'infractions et d'accidents observée en ville de Lausanne.

*Direction de la culture, du logement et du patrimoine*

La proposition d'achat d'un tracteur forestier (Fr. 550'000.–) a dans un premier temps suscité quelques réticences. Elles

ont été levées suite à des compléments d'informations obtenus du service compétent.

*Direction des travaux*

Tous les véhicules dont l'achat est prévu pour 2008 satisfont à la norme Euro 4. Deux engins de chantier seront équipés de filtre à particules. Au Service des routes et de la mobilité, les engins commandés seront équipés de filtre à particules. La vidangeuse (Fr. 520'000.–) remplacera deux camions, et la solution du leasing n'a pas été retenue parce qu'il est prévu de conserver ce véhicule relativement longtemps.

*Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et Direction de la sécurité sociale et de l'environnement*

Pour ces deux directions, aucune discussion n'a été menée au sein de la Commission.

*Direction des services industriels*

A une question posée au sujet de l'extension du nombre de véhicules, il est répondu qu'elle résulte de la croissance des activités du Multimédia et du préavis relatif au renouvellement du réseau de distribution électrique.

Une commissaire a proposé d'amender la conclusion 1 du préavis en ajoutant le texte suivant : « Les véhicules diesel achetés sur ce crédit seront équipés de filtres à particules. » Elle a relevé que les achats prévus dans le préavis répondent à cette exigence, mais a estimé que cet amendement permettrait de montrer l'état d'esprit de la Commission des finances sur ce sujet. Cet amendement a été accepté par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

Sur ce même thème, il est demandé que les futures requêtes de crédits supplémentaires mentionnent clairement les normes respectées par les véhicules et la présence d'un filtre à particules.

Finalement, au vote, la Commission des finances a accepté à l'unanimité le préavis.

**La présidente :** – Merci, Monsieur. La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M. Guy-Pascal Gaudard (LE) :** – Ma question concerne les véhicules du Corps de police. En effet, deux véhicules sont remplacés à plus de 190'000 km, ce qui est normal. Deux nouveaux seront rachetés, et j'aimerais connaître exactement le nombre de véhicules que possède Police-secours pour intervenir. En effet, si l'on compare avec les Services industriels, qui, eux, vont acquérir plus de dix véhicules, le Corps de police de Lausanne ne va pas en acheter de nouveaux. Ma question est la suivante : en cas d'intervention urgente, est-ce que le Corps de police a suffisamment de véhicules ?



**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je réponds en l’absence de M. Vuilleumier, qui est au Musée olympique, comme annoncé en début de séance. Au Corps de police, on renouvelle plus rapidement les véhicules que partout ailleurs. Ce sont des véhicules d’intervention rapide, qui ne peuvent pas se permettre de « pécloter » – pour parler un français un peu local. Le Corps de police ne nous a jamais signalé des problèmes qui empêcheraient la qualité de l’intervention. Si c’était le cas, nous les aurions déjà traités.

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – J’apporte un petit rectificatif sur ce qu’a dit la Commission informatique par rapport au logiciel Speedikon. C’est un outil très puissant, onéreux et très performant. La Commission informatique n’a pas dit que la direction n’avait pas besoin d’un tel outil, elle a simplement dit qu’il valait la peine de réfléchir au niveau de la Commune de Lausanne tout entière. En effet, ce qui coûte cher dans un logiciel, ce n’est pas l’outil lui-même, mais le temps nécessaire pour y introduire des informations. Il ne nous semblait pas logique ni rationnel que le Service des gérances s’achète ce logiciel, dont je ne mets pas en cause les performances, alors que Travaux utilise un autre logiciel, et que d’autres services, les Services industriels par exemple, en utilisent un autre encore différent. Speedikon est un outil très puissant, et nous avons seulement demandé qu’il y ait une réflexion globale. Ce travail aurait peut-être dû être fait par le SOI, c’est son rôle d’être prospectif. Quand un service fait une demande, il doit regarder dans les autres directions s’il n’y a pas un service similaire à satisfaire. Du reste, la commission a dit que s’il s’avérait que Speedikon était l’outil dont la Ville de Lausanne a vraiment besoin, elle accepterait volontiers un crédit supplémentaire.

Le groupe LausannEnsemble se rallie également à la proposition de la Commission des finances d’accepter les autres autorisations d’achats. Il voudrait attirer l’attention sur le fait qu’il n’y a pas seulement les filtres à particules qui devraient faire l’objet de réflexion, mais aussi toute la question du recyclage des véhicules. De nombreuses normes sont en cours d’élaboration, sur le plan européen et dans le cadre d’ISO. La norme ISO 22’628, notamment, commence à mettre en évidence le taux de « recyclabilité » de ces véhicules. Il y a aussi une norme suisse, et je crois que ça va dans le bon sens. Il me paraîtrait bien, à l’avenir, de prendre en compte ces considérations. S’il faut déposer une motion, je veux bien le faire, mais si la Municipalité présente ses futures autorisations d’achats en ayant ces éléments à l’esprit et en se référant à ces réflexions, nous gagnerons tous du temps.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Je vous invite une fois encore à soutenir l’amendement accepté par la Commission des finances sur les filtres à particules. C’est une mesure parmi d’autres, M. Perrin l’a dit. Mais parce que ce n’est pas obligatoire, comme le sont d’autres normes, il est très important de prendre position spécifiquement sur cette question, de marquer la volonté politique de la Ville, du Conseil, d’acquiescer, à l’avenir, uniquement des véhicules

propres. C’est un réel problème, ces particules fines. Cela touche particulièrement la santé des tout jeunes enfants et des personnes âgées. Il y a encore vraiment beaucoup d’améliorations à faire. Notre collectivité se doit d’être exemplaire dans ce domaine aussi en équipant ses véhicules de filtres à particules. Je vous invite à soutenir l’amendement adopté par la Commission des finances.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – J’ai besoin d’une explication de texte. Je vois une nouvelle rubrique sous les demandes d’autorisations d’achats pour les véhicules de protection et de sauvetage ; à côté du kilométrage, on nous donne le kilométrage « pondéré ». Je croyais que ça concernait des véhicules à usage stationnaire, comme des malaxeurs à béton, des camions-pompes, voire des nacelles élévatrices. Pour des véhicules servant au transport de personnes – quand bien même ce seraient des officiers – je ne vois pas en quoi ces kilomètres comptent davantage. Il n’est pas nécessaire d’user de cet artifice pour que le Conseil puisse se prononcer sur l’opportunité de changer des véhicules, pondérés ou non.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Chollet. Quelqu’un désire-t-il ajouter quelque chose ? Je demande donc à M. Ghelfi de nous relire les conclusions et de nous dire les déterminations de la commission.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Madame la Présidente, les conclusions amendées par la Commission des finances deviennent les suivantes :

1. *d’allouer à la Municipalité, pour l’exercice 2008, un crédit de Fr. 7’609’300.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ; les véhicules diesel achetés sur ce crédit seront équipés de filtres à particules ;*
2. *de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.*

Les deux conclusions amendées ont été adoptées à l’unanimité.

**La présidente :** – Je vous propose de voter aussi les deux conclusions ensemble. Ceux qui acceptent ces deux conclusions telles qu’amendées par la commission sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Une abstention, mais les conclusions ont été acceptées. Je vous remercie, Monsieur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/50 de la Municipalité, du 4 octobre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,



*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2008, un crédit de Fr. 7'609'300.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques; les véhicules diesel achetés sur ce crédit seront équipés de filtres à particules;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Nous arrivons au préavis N° 2007/54, «Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2008». M. David Payot en est le rapporteur pour la Commission des finances. Vous avez la parole, Monsieur.

\_\_\_\_\_

## **Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades**

### **Crédit-cadre annuel 2008**

Préavis N° 2007/54

Lausanne, le 18 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2008.

#### **2. Préambule**

Le crédit-cadre, année après année, démontre sa pertinence dans un environnement changeant où il est nécessaire de pouvoir intervenir rapidement mais cependant le plus souvent sur des périodes à cheval sur deux années ou en plusieurs étapes.

C'est ainsi que les interventions prévues en 2008 pourraient se voir réparties, étalées ou remplacées par d'autres en fonction des priorités.

### 3. Situation du crédit-cadre 2006 au 4 octobre 2007

#### I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr.	110'000.00	(giratoire rue Université, sentier Dalcroze, Gymnase Sévelin, trottoir ch. de la Colline, ch. des Fleurettes)	
Engagé	Fr.	108'000.00		
Payé	Fr.	68'825.90		
Montant final estimé				Fr. 108'000.00

#### II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr.	540'000.00	(Valency, Rivier, locaux centre ville, Denantou, route de Vidy, bois de la Borde, Cour garage)	
Engagé	Fr.	562'000.00		
Payé	Fr.	455'445.33		
Montant final estimé				Fr. 562'000.00

#### III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr.	150'000.00	(interventions liées à la sécurité : Ancien-Stand, ch. du Grillon, Montalègre, Languedoc, Château Valency, Clamadour, Faverges)	
Engagé	Fr.	130'000.00		
Payé	Fr.	113'396.65		
Montant final estimé				Fr. <u>130'000.00</u>

**Montant général estimé** (montant du crédit-cadre Fr. 800'000.00)

**Fr. 800'000.00**

#### 4. Situation du crédit-cadre 2007 au 4 octobre 2007

##### I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	Fr.	110'000.00	(prises d'eau, plantation d'arbres d'avenue)	
Engagé	Fr.	84'000.00		
Payé	Fr.	29'000.00		
Montant final estimé				Fr. 84'000.00

##### II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	Fr.	560'000.00	(ruines romaines, Sauvabelin Signal, campagne de taconnage, réfection étanchéité, toiture magasin Bois-de-Vaux II, lac de Sauvabelin, mur Vulliemin, W.-C. du Bois-de-Vaux I, Denantou, écoulement Bois-de-Vaux I)	
Engagé	Fr.	575'000.00		
Payé	Fr.	184'536.60		
Montant final estimé				Fr. 586'000.00

##### III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit-cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	Fr.	130'000.00	(interventions liées à la sécurité: Tour-Grise, Languedoc, Montoie)	
Engagé	Fr.	130'000.00		
Payé	Fr.	46'100.00		
Montant final estimé				Fr. 130'000.00
<b>Montant général estimé</b> (montant du crédit-cadre Fr. 800'000.00)				<b><u>Fr. 800'000.00</u></b>

## 5. Interventions prévues en 2008

### 5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

#### I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public Fr. 260'000.00

- Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux de plantation d'arbres d'avenue (Sébeillon, rue de Genève et Acacias) ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines. Fr. 110'000.00
- Travaux de végétalisation des constructions place de l'Europe. Fr. 150'000.00

#### II. Travaux de réfection de parcs et de promenades Fr. 650'000.00

- Mise en conformité de lieux présentant des risques de chutes : Fr. 100'000.00
- Liaison piétons Levant-Verdeil Fr. 100'000.00
- Hermitage réaménagement de l'entrée s/Vulliemin Fr. 100'000.00
- Placette Nord promenade Sallaz Fr. 150'000.00
- Campagne de taconnage (suite) Fr. 110'000.00
- Aménagement placette du Vallon Fr. 90'000.00

#### III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements Fr. 90'000.00

Selon le préavis N° 2000/178, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux »<sup>1</sup>, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :

« La mise à contribution des crédits-cadres se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité. »

**Total** **Fr. 1'000'000.00**

### 5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2008 et 2009 pour un montant de Fr. 1'000'000.–.

<sup>1</sup>BCC 2001, pp. 178 à 191.

## 6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 224'600.–.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad hoc (N° 45/2002<sup>2</sup>).

En revanche, bien que la solution technique ne soit pas encore définitivement retenue, un montant annuel de l'ordre de Fr. 60'000.– doit être prévu pour l'entretien de la végétation des constructions place de l'Europe, ceci dès 2009.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/54 de la Municipalité, du 18 octobre 2007 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2008 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

<sup>2</sup>BCC 2003/1, pp. 450 à 463.



### Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

### Rapport photocopié de M. David Payot (AGT), rapporteur pour la Commission permanente des finances : –

#### Objet, préambule et situation du crédit-cadre 2006/2007

Le montant global sollicité par ce préavis est de Fr. 1'000'00.–, en augmentation par rapport aux Fr. 800'000.– proposés par les crédits-cadres des années 1999 à 2006, 2003 excepté. Cette augmentation est principalement liée aux travaux de végétalisation des constructions place de l'Europe (Fr. 150'000.–), et le montant prévu pour le crédit-cadre 2009 baisse à nouveau pour atteindre Fr. 850'000.–.

Les chapitres 3 et 4 indiquent l'état des crédits-cadres 2006 et 2007 dont les différents chantiers ne sont pas tous bouclés. Tant pour 2006 que pour 2007, le montant final estimé des travaux de réfection de parcs et promenades correspond aux prévisions de Fr. 800'000.–.

Les interventions prévues en 2008 concernent :

- divers travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public (plantation d'arbres d'avenue, mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines : Fr. 110'000.–; travaux de végétalisation des constructions place de l'Europe : Fr. 150'000.–);
- des travaux de réfection de parcs et promenades (mise en conformité de lieux présentant des risques de chute : Fr. 100'000.–; liaison piétons Levant-Verdeil : Fr. 100'000.–; Hermitage réaménagement de l'entrée s/Vulliemin : Fr. 100'000.–; placette Nord promenade Sallaz : Fr. 150'000.–; suite de la campagne de taccage : Fr. 110'000.–; aménagement de la placette du Vallon : Fr. 90'000.–);
- des travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements (Fr. 90'000.–).

Un commissaire émet des réserves quant à la liaison piétonne Levant-Verdeil, que des riverains auraient décrite comme surdimensionnée. Selon les informations du service concerné, une première mouture de cette liaison avait effectivement été jugée surdimensionnée, celle proposée dans ce préavis est une version plus modeste.

#### Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de cinq ans, s'élèvent à Fr. 224'600.–.

Ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis N° 45/2002. En revanche, un montant annuel de l'ordre de Fr. 60'000.– doit être prévu dès 2009 pour l'entretien de la végétation des constructions place de l'Europe.

#### Conclusions

La Commission des finances a examiné le préavis N° 2007/54 dans sa séance du 12 novembre 2007; elle a adopté ses conclusions à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

**La présidente :** – Monsieur Payot, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. David Payot (AGT), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – La discussion est ouverte.

#### Discussion

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Le groupe LausannEnsemble accepte le préavis N° 2007/54 dans sa globalité et vous propose de faire de même. Le groupe se réjouit par ailleurs du redimensionnement du projet de liaison Levant-Verdeil, tant en coûts qu'en taille. Mais il regrette que le projet plus simple n'ait pas été proposé d'emblée.

**La présidente :** – La parole ne semble plus demandée. Pouvez-vous nous donner les conclusions et les déterminations de la commission ?

**M. David Payot (AGT), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – A l'unanimité, la Commission des finances a adopté les conclusions.

**La présidente :** – Je propose que nous prenions aussi ces trois conclusions ensemble. Je les soumets à votre vote. Ceux qui sont d'accord lèvent la main, s'il vous plaît. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité qu'elles sont acceptées. Merci, Monsieur Payot.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/54 de la Municipalité, du 18 octobre 2007;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– pour couvrir

les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2008 ;

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Nous en arrivons au préavis N° 2007/55, « Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2008 ». La rapportrice en est M<sup>me</sup> Maxline Stettler, qui voudra bien venir sur l'estrade. Le rapport n'ayant pas été envoyé, je demande à M<sup>me</sup> Stettler de bien vouloir nous le lire.

\_\_\_\_\_

## **Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels**

### **Crédits-cadres annuels 2008**

Préavis N° 2007/55

Lausanne, le 18 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi, pour l'exercice 2008, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– destiné à couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SIL).

#### **2. Préambule**

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention de crédits spécifiques et offrir la souplesse d'intervention nécessaire pour faire face aux circonstances imprévisibles et aux cas d'urgence, les SIL présentent une demande groupée de crédits annuels.

Par «remplacements et extensions ordinaires», il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité et multimédia). Ils peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- remplacement et modification de l'éclairage public ;
- extension du réseau électrique (postes MT/BT et câbles).

Les montants alloués pour les remplacements et extensions ordinaires sont considérés comme des crédits-cadres, subdivisés en projets distincts, qui sont ouverts en fonction des différents travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un projet à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Ces projets sont exploités comme des crédits d'investissement.

### 3. Situation des crédits-cadres annuels ouverts au 26 septembre 2007

#### 3.1 Remarques préliminaires

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2008, voire en 2009. L'utilisation prolongée sur plusieurs années de certains sous-crédits s'explique principalement par les raisons suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent bien évidemment n'être achevés que l'année suivante ;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années ;
- les travaux qui impliquent le concours de plusieurs administrations et entreprises privées (Etat, Communes, Swisscom, etc.) sont fréquemment ajournés pour une raison propre à l'un ou l'autre de ces intervenants ;
- enfin, les retards apportés dans la construction de bâtiments ou de lotissements obligent régulièrement les SIL à reporter les travaux de raccordement prévus pour leur alimentation en énergie.

Pour la forme, notons encore que tous les montants qui figurent ci-dessous sont libellés en francs.

#### 3.2 Service du gaz et du chauffage à distance

##### 3.2.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2004	<sup>1</sup> 6'600'000.-	6'269'609.-	
2005	<sup>2</sup> 8'380'000.-	8'134'938.-	
2006	10'200'000.-	10'100'608.-	
2007	<sup>3</sup> 9'450'000.-	6'419'389.-	

<sup>1</sup> Y compris crédit complémentaire de Fr. 1'500'000.-, préavis N° 2004/28 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

<sup>2</sup> Y compris crédit complémentaire de Fr. 880'000.-, préavis N° 2005/69 du 22 septembre 2006.

<sup>3</sup> Y compris transfert de Fr. 950'000.- du chauffage à distance selon communication à la Commission des finances, du 17 juillet 2007.

##### 3.2.2 Contracting énergétique

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2005	500'000.-	64'696.-	Projets retardés à Vers-chez-les-blanc suite à des oppositions lors de la mise à l'enquête.
2006	100'000.-	.-	Retards dus à la réélaboration avec les différents intervenants des projets à Vers-chez-les-Blanc.

## 3.2.3 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2003	1'400'000.-	1'042'200.-	
2005	2'200'000.-	2'190'649.-	
2006	5'000'000.-	3'343'034.-	Réfection de la conduite rue du Vallon – route du Pavement reportée suite à des négociations avec un client.
2007	1'5'050'000.-	2'563'163.-	

<sup>1</sup>Déduction faite de Fr. 950'000.- transférés au gaz selon communication à la Commission des finances, du 17 juillet 2007.

## 3.3 Service de l'électricité

Les crédits octroyés et les montants payés et engagés du Service de l'électricité comprennent les frais de personnel et les intérêts intercalaires. Cette manière de procéder est indispensable pour la détermination de la rémunération de l'acheminement de l'énergie (timbre d'acheminement). Dès 2007, la forte diminution du crédit octroyé à l'électricité dans le cadre du préavis des extensions ordinaires est due au fait que le renouvellement du réseau est financé par un préavis distinct.

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2003	9'700'000.-	9'057'468.-	Les frais de personnel prévus pour un montant de 4'269'000.- ont été surévalués.
2004	7'750'000.-	6'955'074.-	Les frais de personnel prévus pour un montant de 3'411'000.- ont été surévalués.
2005	<sup>1</sup> 8'620'000.-	7'239'942.-	Les frais de personnel prévus pour un montant de 2'140'000.- ont été surévalués.
2006	<sup>2</sup> 9'659'000.-	8'346'930.-	
2007	1'900'000.-	787'677.-	

<sup>1</sup> Y compris crédit complémentaire de Fr. 870'000.-, préavis N° 2005/69 du 22 septembre 2005.

<sup>2</sup> Y compris crédit complémentaire de Fr. 1'959'000.-, préavis N° 2006/38 du 27 juillet 2006.

## 3.4 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé	Montants payés et engagés	Remarques
2005	1'400'000.-	1'204'686.-	
2006	1'599'000.-	1'642'341.-	
2007	1'900'000.-	1'590'183.-	

#### 4. Extensions ordinaires 2008

A l'instar du Service de l'électricité, les extensions ordinaires du Service du gaz et du chauffage à distance comprennent, dès cette année, les achats des compteurs.

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SIL, la Direction des travaux, les Communes alimentées en énergie, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront probablement sur les décisions en 2008 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- la réfection des chaussées.

Ces facteurs d'incertitude rendent très aléatoire une planification détaillée. Dans ces conditions, la Municipalité renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus et sollicite de votre Conseil les crédits globaux suivants :

##### Service du gaz et du chauffage à distance

###### *Réseau de distribution du gaz*

Remplacements de canalisations :

– à Lausanne .....	3'210'000.–	
– hors Lausanne .....	<u>4'655'000.–</u>	7'865'000.–

Poses de nouvelles canalisations :

– à Lausanne .....	270'000.–	
– hors Lausanne .....	<u>1'995'000.–</u>	2'265'000.–

Achat de compteurs :

– Renouvellement et développement .....		<u>370'000.–</u>
---	--	------------------

Total .....		<b><u>10'500'000.–</u></b>
-------------	--	----------------------------

###### *Réseau du chauffage urbain*

Remplacements de canalisations à Lausanne .....		530'000.–
---	--	-----------

Raccordements d'immeubles à Lausanne .....		6'140'000.–
--	--	-------------

Achat de compteurs :

– Renouvellement et développement .....		<u>330'000.–</u>
---	--	------------------

Total .....		<b><u>7'000'000.–</u></b>
-------------	--	---------------------------



**Service de l'électricité***Réseaux de distribution*

## Réseau de Lausanne

– Développement du réseau moyenne et basse tensions.....	2'090'000.–
– Achat et remplacement de compteurs .....	410'000.–
– Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public .....	700'000.–
<b>Total .....</b>	<b><u>3'200'000.–</u></b>

(Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires et des frais de personnel pour Fr. 820'000.–.)

Des recettes d'investissement (finances d'équipement) seront facturées en 2008 pour un montant estimé à Fr. 1,1 million et portées en amortissement.

**Service du multimédia**

Développement du réseau, raccordements du télé-réseau et télécom .....	<b><u>2'000'000.–</u></b>
--	---------------------------

Des recettes d'investissement (participations des propriétaires) seront facturées en 2008 pour un montant estimé à Fr. 500'000.– et portées en amortissement.

Les investissements détaillés ci-dessus permettront au secteur du gaz et au secteur du chauffage à distance d'augmenter leurs ventes annuelles respectivement de 56'000 et 17'830 MWh. Le Service du multimédia, pour sa part, en retirera des revenus annuels supplémentaires de Fr. 500'000.–.

Selon la demande de la Commission permanente des finances dans son rapport d'examen du préavis des extensions ordinaires de 1998, nous présentons ci-dessous la répartition des dépenses selon les critères du développement des réseaux et de leur entretien.

	Réseau de distribution du gaz	Réseau du chauffage à distance	Réseau de distribution de l'électricité	Multimédia	<b>Total</b>
Développement des infrastructures	2'505'000.–	6'340'000.–	2'545'000.–	2'000'000.–	<b>13'390'000.–</b>
Entretien des infrastructures	7'995'000.–	660'000.–	1'655'000.–		<b>9'310'000.–</b>
<b>Total</b>	<b>10'500'000.–</b>	<b>7'000'000.–</b>	<b>3'200'000.–</b>	<b>2'000'000.–</b>	<b>22'700'000.–</b>
<b>Recettes d'investissement attendues</b>	<b>–.</b>	<b>–.</b>	<b>1'100'000.–</b>	<b>500'000.–</b>	<b>1'600'000.–</b>

<sup>1</sup> Eclairage public et compteurs.

**5. Plan des investissements**

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements pour les années 2008 et 2009 pour un montant de Fr. 22'700'000.–.

### 6. Conséquences sur le budget

Nous donnons ci-dessous les bénéfices attendus des investissements après complète réalisation, avec un coût des avances faites par la Commune de 5%.

	Réseau de distribution du gaz	Réseau du chauffage à distance	Réseau de distribution de l'électricité	Multimédia	Total
<b>Taux d'amortissement</b>	3.5 %	10.0 %	3.3-5.0 %	100.0 %	
<b>Développement des infrastructures</b>					
Marge annuelle brute supplémentaire	1'400'000.-	680'000.-	250'000.-	500'000.-	<b>2'830'000.-</b>
Charges financières constantes	-148'000.-	-792'000.-	-94'000.-	<sup>1</sup> -.-	<b>-1'034'000.-</b>
<b>Résultat sur développement</b>	<b>1'252'000.-</b>	<b>-112'000.-</b>	<b>156'000.-</b>	<b>500'000.-</b>	<b>1'796'000.-</b>
<b>Entretien des infrastructures</b>					
Charges financières constantes	-473'000.-	-83'000.-	-24'000.-	-.-	<b>-580'000.-</b>
Réduction de charges financières <sup>2</sup>	-248'000.-	-.-	155'000.-	-.-	<b>-93'000.-</b>
<b>Total</b>	<b>531'000.-</b>	<b>-195'000.-</b>	<b>287'000.-</b>	<b>500'000.-</b>	<b>1'123'000.-</b>

<sup>1</sup> L'amortissement des dépenses prévues du Multimédia de Fr. 1,5 million sera fait dans l'année où celles-ci seront effectuées. De ce fait, plus aucune charge financière n'apparaît durant l'exploitation du réseau.

<sup>2</sup> Cette réduction est réalisée naturellement par l'amortissement total de travaux d'entretien faits antérieurement.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/55 de la Municipalité, du 18 octobre 2007 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2008, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Réseaux du service du gaz et du chauffage à distance	17'500'000.–
Réseaux du service de l'électricité	3'200'000.–
Réseau du service multimédia	2'000'000.–
<b>Total</b>	<b>22'700'000.–</b>

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport de M<sup>me</sup> Maxline Stettler (Soc.), rapportrice pour la Commission permanente des finances :** – (*Lit son rapport.*) Conjointement à la présentation du budget, la Municipalité soumet traditionnellement à notre Conseil un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif destiné à couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels.

Afin de simplifier les démarches politiques, administratives et opérationnelles, les Services industriels présentent une demande groupée de crédits annuels.

L'année dernière, le préavis N° 2006/58 sollicitait un crédit-cadre de Fr. 18'300'000.– (2005 Fr. 24'500'00.–, 2004 Fr. 19'350'000.–). Dans le présent préavis, la Municipalité sollicite un montant de Fr. 22'700'000.–, en hausse de 24%, destiné au remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, à la modification et au prolongement de tracés, à la pose de nouvelles conduites et au remplacement/à la modification de l'éclairage public.

### 1. Situation des crédits-cadres annuels ouverts

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2008, voire 2009. L'utilisation sur plusieurs années se justifie par :

- la durée des travaux qui commencent en fin d'année et se terminent l'année suivante ;
- les retards de certains chantiers en raison des conditions de travail et/ou de leur taille ;
- l'implication de nombreux intervenants (Etat, Communes, Swisscom, etc.) ;
- le retard sur des chantiers de tiers où les SIL doivent intervenir.

Le montant total de 62,1% (c'est-à-dire les payés et les engagés) pour la fin septembre 2007 est conforme aux expériences passées. Les mois de juillet et août freinent légèrement les paiements de factures, et les trois derniers mois de l'année tendront à atteindre les 90%. A noter que certaines factures seront encore payées en 2008.

### 2. Extensions ordinaires 2008

Compte tenu des nombreux facteurs d'incertitude rendant très aléatoire une planification détaillée, la Municipalité renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus.

*Réseau de distribution du gaz*

Ainsi, elle sollicite pour le réseau de distribution du gaz un montant de Fr. 10'500'000.–, en hausse de 11% par rapport à 2007, mais de 3% par rapport à l'octroi de 2006.

Les facteurs suivants expliquent cette augmentation :

- le succès de manière générale de la demande croissante en gaz ;
- le nombre de raccordements qui augmente ;
- les achats de compteurs sont inclus dans ce préavis, alors qu'ils étaient au budget précédemment.

Le montant total de Fr. 10,5 millions se divise en trois postes :

- poses de nouvelles canalisations pour 21,6%,
- achats de compteurs pour 3,5%

Les investissements permettront d'augmenter les ventes annuelles de 56'000 MWh, soit 3,1%.

*Réseau du chauffage urbain*

Pour le réseau du chauffage urbain, le montant demandé est de Fr. 7'000'000.–, en augmentation de 38,6%. Les facteurs suivants expliquent cette augmentation :

- l'augmentation du nombre de raccordements. Pour 2004 : 15 raccordements, 2005 : 12 raccordements, 2006 : 39 raccordements, 2007 : une estimation de 45 raccordements et pour 2008, de 60 raccordements ;
- les achats de compteurs sont inclus dans ce préavis, alors qu'ils étaient au budget précédemment.

Le montant total de Fr. 7 millions se divise en trois postes :

- remplacements de canalisations, 7,6% ;
- raccordements d'immeubles, 87,7%.

Les investissements permettront d'augmenter les ventes annuelles de 17'830 MWh, soit une augmentation de 5,2%.

*Service de l'électricité*

Le service sollicite un montant de Fr. 3,2 millions, en augmentation de 68,4% par rapport à 2007, mais en diminution de 66,9% par rapport à 2006. Les facteurs suivants expliquent ces différences :

- la forte diminution du crédit-cadre annuel, dès 2007, est due au fait que le renouvellement du réseau est financé par un préavis distinct (N° 2006/61) ;
- en 2007, aucun travail d'extension n'avait été prévu ;
- en 2008, deux nouveaux postes de transformation sont prévus.

Le montant total de Fr. 3,2 millions se divise en trois postes :

- développement (entretien et remplacement) du réseau moyenne et basse tensions, 65,3% ;
- achat et remplacement de compteurs, 12,8% ;
- extension et remplacement du réseau éclairage public, 21,9%.

Le montant de Fr. 3,2 millions comprend les intérêts intercalaires et les frais de personnel pour Fr. 820'000.–. Des recettes d'investissement sont estimées pour 2008 à Fr. 1,1 million, qui seront portées en amortissement.

#### *Service du multimédia*

Pour le Service du multimédia, le montant de Fr. 2 millions (augmentation de 5% par rapport à 2007) permettra le développement du réseau et du raccordement télé-réseau et télécom. Des recettes d'investissement sont estimées pour 2008 à Fr. 500'000.– (25% des Fr. 2 millions du montant demandé), qui seront portées en amortissement.

#### *Répartition des dépenses et des recettes*

Selon la demande de la Commission des finances, le préavis présente la répartition des dépenses selon les critères du développement et de l'entretien des réseaux. Les recettes prévues ont également été incluses :

Pour le développement, on a un total de Fr. 13'390'000.–, pour l'entretien, de Fr. 9'310'000.– et des recettes pour Fr. 1'600'000.–.

#### *3. Conséquences sur le budget*

Les bénéfices attendus des investissements après complète réalisation sont estimés à Fr. 1'123'000.–.

**La présidente :** – Donnez-nous la conclusion, peut-être. Je vous laisse la lire ?

**M<sup>me</sup> Maxline Stettler (Soc.), rapportrice pour la Commission permanente des finances :** – Oui, Madame la Présidente. Les conclusions :

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2008, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :*

Réseaux du Service du gaz et du chauffage à distance	17'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité	3'200'000.–
Réseau du Service multimédia	2'000'000.–
<b>Total</b>	<b>22'700'000.–</b>

2. *d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et*

*d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.*

**La présidente :** – Merci, Madame. J'ouvre la discussion sur ce rapport. Je ne vois pas de main se lever. Pouvez-vous nous dire comment la commission s'est déterminée, nous le rappeler ?

**M<sup>me</sup> Maxline Stettler (Soc.), rapportrice pour la Commission permanente des finances :** – La Commission des finances a examiné le préavis N° 2007/55 dans sa séance du 27 novembre et a adopté ses conclusions à l'unanimité. Elle vous recommande de faire de même.

**La présidente :** – Sur cette recommandation, je soumetts les conclusions au vote. Ceux qui suivent la recommandation de la commission sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Les conclusions sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous remercie, Madame Stettler.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/55 de la Municipalité, du 18 octobre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2008, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Réseaux du Service du gaz et du chauffage à distance	17'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité	3'200'000.–
Réseau du Service multimédia	2'000'000.–
<b>Total</b>	<b><u>22'700'000.–</u></b>

2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

**La présidente :** – Reste le préavis N° 2007/56, « Crédits supplémentaires pour 2007, 2<sup>e</sup> série ». J'appelle M. Claude Bonnard, qui en est le rapporteur pour la Commission des finances.

**Crédits supplémentaires pour 2007****(2<sup>e</sup> série)**

Préavis N° 2007/56

Lausanne, le 25 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 630 du préavis)</i>	<u>7'339'300.-</u>	<u>1'210'000.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 673 du préavis)</i>	<u>489'600.-</u>	<u>4'900.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 679 du préavis)</i>	<u>119'400.-</u>	<u>0.-</u>



**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	300 Rétributions des autorités	25'000						25'000	
	301 Traitements	58'700		66'400			115'000	240'100	
	303 Cotisations aux assurances sociales	3'700		4'200			7'200	15'100	
	304 Cotisations à la caisse de pensions	7'700		800			20'000	28'500	
	305 Assurance-accidents						3'800	3'800	
	310 Imprimés et fournitures de bureau	63'800	21'000	66'000	17'800	22'000	10'400	201'000	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'000	78'900	7'500	58'500	80'800	90'000	114'500	437'200
	312 Eau, énergie et chauffage						522'500	522'500	
	313 Marchandises		31'300		228'000			259'300	
	314 Entretien des biens immobiliers		117'000	494'000	80'800	414'000	55'000	87'000	1'247'800
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		27'200		50'000	41'000			118'200
	316 Loyers et redevances d'utilisation	32'000							32'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements					13'600			13'600
	318 Autres prestations de tiers	103'300	7'700	231'800	2'201'400	200'900	5'000	435'000	3'185'100
	319 Impôts, taxes et frais divers	202'000	104'400	63'000	170'000		5'100		544'500
	365 Subventions à des institutions		30'000	125'000		310'600			465'600
	<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>503'200</b>	<b>417'500</b>	<b>1'058'700</b>	<b>2'806'500</b>	<b>1'082'900</b>	<b>688'000</b>	<b>782'500</b>	<b>7'339'300</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>5'400</i>	<i>159'800</i>	<i>1'018'000</i>	<i>16'800</i>	<i>10'000</i>		<i>1'210'000</i>	

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1700 Service de l'information	
CHARGES PAR NATURE	300 Indemnités aux scrutateurs		25'000				25'000
	301 Traitements	24'900			19'000	14'800	58'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'500			1'200	1'000	3'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'900			1'500	2'300	7'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau	14'000	49'800				63'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'000					7'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	32'000					32'000
	318 Autres prestations de tiers		33'000	42'300		28'000	103'300
	319 Impôts, taxes et frais divers	12'000	145'000		45'000		202'000
<b>TOTAL ADM. GENERALE ET FINANCES</b>		<b>95'300</b>	<b>252'800</b>	<b>42'300</b>	<b>66'700</b>	<b>46'100</b>	<b>503'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							

### 110 Secrétariat municipal

#### 1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1100.301	Traitements	Fr. 1'467'000.-	Fr. 7'500.-	Fr. 24'900.-
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 89'000.-	Fr. 400.-	Fr. 1'500.-
1100.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 227'200.-	Fr. 400.-	Fr. 3'900.-
1100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 20'000.-	Fr. 0.-	Fr. 7'000.-
1100.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 380'000.-	Fr. 0.-	Fr. 32'000.-
1100.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 940'000.-	Fr. 0.-	Fr. 12'000.-

La fusion opérationnelle entre le Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) a pris du retard. Le transfert d'un collaborateur du BIM au Magesi n'a pu intervenir qu'au début du mois de mai. Le budget du Secrétariat municipal a continué de supporter sa rétribution jusqu'à la fin du mois d'avril alors que le budget 2007 avait prévu la disparition de ce poste.

Cette dépense supplémentaire sera compensée par une économie dans les comptes du Magesi, qui n'aura pas eu à rétribuer le collaborateur en cause durant les quatre premiers mois de l'année.

La fusion a également entraîné un supplément de dépenses par rapport à ce qui avait été initialement prévu :

- la disposition particulière des locaux de la CADEV a nécessité l'acquisition imprévue de quelques éléments de mobilier (1100.311);
- la stricte application des conditions générales de location de la photocopieuse couleurs a entraîné la facturation d'une indemnité pour résiliation anticipée (1100.316) à laquelle la Ville de Lausanne avait pensé pouvoir échapper;
- fondé sur un premier devis, le montant prévu au budget pour régler la facture de l'entreprise de déménagement s'est révélé inférieur au coût réel de l'opération (1100.319).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1100.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 850'000.–	Fr. 0.–	Fr. 14'000.–

Fourniture de solutions d'archivages non prévues dans le devis d'équipement des bureaux du bâtiment administratif «Flon-Ville», destinées à la Direction de la sécurité publique et des sports ainsi qu'à la Direction des travaux.

#### 1102 Greffe municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1102.300	Indemnités aux scrutateurs	Fr. 425'000.–	Fr. 0.–	Fr. 25'000.–
1102.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 335'000.–	Fr. 0.–	Fr. 145'000.–

Le scrutin du 8 juillet 2007 (référendum concernant la décision du Conseil communal d'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants ainsi qu'un bistrot social et de réaménager le dispositif lausannois de prise en charge de la toxicomanie) n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget.

Le crédit supplémentaire demandé doit permettre de couvrir les dépenses d'impression de la brochure explicative (Fr. 9400.–), du bulletin de vote (Fr. 3600.–), la mise sous pli et l'envoi du matériel électoral (Fr. 101'300.–) et les indemnités versées aux scrutateurs et au personnel chargé du contrôle des votes par correspondance (Fr. 25'000.–).

D'autre part, contrairement à ce qui s'était passé pour le dépouillement des élections cantonales du mois de mai 2007, le Service d'organisation et d'informatique ne sera pas en mesure de mettre à disposition les ordinateurs nécessaires au dépouillement des élections fédérales 2007. Le matériel devra être loué auprès de tiers (Fr. 30'000.–).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1102.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 58'000.–	Fr. 0.–	Fr. 49'800.–

Un livre souvenir est offert aux jeunes Suisses et étrangers domiciliés à Lausanne qui fêtent leur dix-huitième anniversaire. Il est également offert à certains hôtes de la Ville. Un nouvel ouvrage est en préparation. Consacré à la pratique sportive à Lausanne, il sera livré dans le courant de l'automne 2008. Le montant nécessaire à son acquisition a été porté au budget.

Le stock actuel sera vraisemblablement épuisé avant la fin de l'automne 2007. L'éditeur de l'ouvrage actuellement offert («Lausanne: Jardins d'images») est en mesure de procéder à une réimpression qui permettra d'attendre la parution du prochain livre souvenir.

Le montant du crédit supplémentaire correspond à l'acquisition de 1400 exemplaires de «Lausanne: Jardins d'images» au prix unitaire de Fr. 35.55.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1102.318	Autres prestations de tiers	Fr. 11'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 33'000.–</b>

Un livre souvenir est offert aux jeunes Suisses et étrangers domiciliés à Lausanne qui fêtent leur dix-huitième anniversaire. Il est également offert à certains hôtes de la Ville. Un nouvel ouvrage est en préparation. Consacré à la pratique sportive à Lausanne, il sera livré dans le courant de l'automne 2008. Le montant nécessaire à son acquisition a été porté au budget.

L'ouvrage en question sera réalisé à partir de photographies réalisées, sur une période de douze mois, par un photographe lausannois dont il a été convenu que le travail de prise de vue et de tirage serait rétribué sur une base forfaitaire. A noter que toutes les photographies réalisées dans ce cadre pourront être ultérieurement exploitées gratuitement par la Ville de Lausanne.

Le travail de prise de vue a déjà commencé. Il n'est pas financé par le produit de la vente des livres. Le crédit supplémentaire demandé couvre la totalité de la rétribution du photographe.

## 120 Service du personnel

### 1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 550'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 43'300.–</b> a) 17'300.– b) 25'000.–

a) Le nombre de demandes de bilans de compétences a fortement augmenté cette année. La charge de travail de la conseillère en évolution professionnelle ne lui permettant plus de les réaliser elle-même, elle confie depuis 2005 cette activité à des consultants externes. Le budget 2007, établi sur une estimation des demandes par rapport aux années précédentes, s'avère insuffisant.

En effet, on compte au 30 juin 2007, 13 demandes de bilans de compétences, contre 8 durant l'année 2006. Certains d'entre eux ont pu être pris en charge par les services, mais on estime que 8 bilans supplémentaires devront être pris sur le budget de l'Evolution professionnelle d'ici à la fin de l'année, ce qui correspond à environ Fr. 17'300.–.

b) Au 31 août 2007, le nombre d'inscriptions aux séminaires de formation organisés au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) s'élève à 1573 personnes/jours (986 ont déjà participé à un séminaire, 587 devraient participer d'ici à la fin de l'année) à Fr. 268.– par personne et par jour; en tenant compte d'un taux de désistement de 10%, on atteint un montant de Fr. 405'900.–. A ce montant s'ajoutent les demandes de formation spécifique à la Ville ou les formations sur mesure.

Afin de pouvoir répondre aux demandes de formation interne pour l'année 2007, un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 25'000.– est nécessaire.

A noter que le CEP a remboursé, cette année, un montant de Fr. 10'000.– pour des frais de formation facturés en trop en 2006 (ajustement du montant personne/jour).

**1300 Service des études générales et des relations extérieures**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.301	Traitements	Fr. 1'082'000.–	Fr. 53'500.–	<b>Fr. 19'000.–</b>
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 63'800.–	Fr. 3'300.–	<b>Fr. 1'200.–</b>
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 174'800.–	Fr. 4'200.–	<b>Fr. 1'500.–</b>

Actuellement, une personne auxiliaire travaille au SEGRE. Pour rappel, cette personne a été engagée en août 2006 pour une durée de six mois à titre de remplacement d'une collaboratrice, absente en congé maternité. Lorsque l'accomplissement de ses tâches l'a permis, ses compétences ont également été mises au service de l'appariement de la base de données des entreprises lausannoises et du registre fédéral des entreprises en vue de la taxation pour le City Management. Compte tenu de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre du projet Fondation City Management, son engagement a été prolongé de huit mois, à partir de février 2007, afin de permettre d'effectuer dans des conditions optimales les travaux nécessaires pour le futur registre communal des entreprises et d'assurer, d'entente avec le Service financier, la mise en œuvre de la première taxation, les contrôles et les ajustements à prévoir lors de toute opération qui s'exécute pour la première fois. La 1<sup>re</sup> phase des travaux liés à la taxe City Management n'étant pas encore terminée, elle nécessite la prolongation de l'engagement de cette personne jusqu'à fin 2007. Cette prolongation d'engagement n'ayant pas pu être prévue lors de l'établissement du budget 2007, son financement devra être supporté par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 46'400.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 45'000.–</b>

Le programme de développement du marketing urbain adopté par le Conseil communal au début 2007 prévoit la mise en œuvre de diverses actions visant à renforcer le rayonnement de Lausanne: capitale olympique, ville de culture, ville de formation, ville du développement durable, notamment. A cet effet, des moyens importants ont été alloués (Fr. 800'000.– pour les 3 premières années du programme).

Dans ce cadre, des démarches ont été entreprises avec SESEC (Swiss Environmental Solutions for Emerging Countries), congrès organisé à Lausanne au cours des quatre dernières années. La 5<sup>e</sup> édition du SESEC, à l'automne 2007, verra la constitution de l'IFGRA – Fédération internationale des régions vertes. Cette association de droit suisse aura son siège à Lausanne. Selon ses statuts, elle a pour but d'inciter et de promouvoir le développement durable des collectivités sur un plan international. A cet effet, elle leur fournit encouragements, conseils et assistance, au travers de projets concrets. Elle favorise l'évolution de leurs activités et de leur économie dans le sens d'une meilleure prise en compte de la durabilité. Elle encourage la mise en œuvre de dispositifs et d'actions favorisant les économies d'énergie, limitant et réduisant la pollution et combattant notamment les effets de serre. L'IFGRA soutient les actions visant à un usage mesuré des ressources naturelles et à l'utilisation de ressources renouvelables. Elle soutient les études, recherches, actions de mise en œuvre de ses objectifs et les activités économiques conformes à ses objectifs. Elle œuvre également à la sensibilisation du public sur ces problématiques.

En termes de prestations, l'IFGRA sera active dans les domaines suivants:

- assister les membres afin d'orienter leur développement, de définir leurs objectifs et d'améliorer le processus de développement durable;
- fournir des services aux membres, en particulier en matière d'analyse, de conseil et d'assistance dans le processus décisionnel et de mise en œuvre de projets, d'étude de l'impact environnemental de projets, d'assistance en matière de financement et de transfert de technologie, de communication;
- créer et mettre à jour une plate-forme de base de données qui rassemble et organise les connaissances issues des différents projets soutenus par l'IFGRA;
- organiser chaque année des congrès et des ateliers régionaux;
- mettre sur pied un ou des prix destinés à récompenser des personnalités, institutions, initiatives ou réalisations particulièrement marquantes dans le domaine du développement durable;
- mettre sur pied une politique de communication destinée à faire connaître les actions entreprises et les résultats obtenus.

La constitution de l'association interviendra entre le mois de juin 2007 (constitution avec quelques régions de base, en principe 5 ou 6) et l'automne 2007, à l'occasion du congrès SESEC 2007 (extension à une quinzaine de régions). L'association devrait compter à court terme de 30 à 50 membres. A ce jour, des contacts avancés sont pris avec des régions suisses, italiennes, africaines, chinoises. Des démarches préliminaires sont aussi engagées avec des régions françaises, allemandes et américaines (USA). Dès l'origine, l'IFGRA devrait affirmer une vocation mondiale en intégrant des régions provenant de toutes les zones du globe.

Le domaine d'activité de l'IFGRA permettra à Lausanne de mettre en valeur son rôle en matière de développement durable. Les prestations prévues entraîneront aussi des retombées favorables pour la Ville, par l'organisation de manifestations, et pour l'économie régionale (développement d'activités, valorisation des compétences en matière de recherche, notamment). La mise en place de l'IFGRA répond aux objectifs de la politique de marketing urbain et mérite d'être soutenue et encouragée, avec une participation active de la Ville.

La Ville de Lausanne est engagée dans les travaux préparatoires en collaboration étroite avec SESEC. Il est prévu que l'association aura son siège à Lausanne et le syndic de Lausanne devrait être nommé président de l'IFGRA. Il est donc nécessaire que la Ville puisse adhérer à l'IFGRA et dispose des moyens nécessaires à cet effet. Le montant de la cotisation se monte à 25'000 euros par année, correspondant à Fr. 41'260.– au cours du 19/5/2007. Afin de se prémunir contre les fluctuations du taux de change, un montant de Fr. 45'000.– devrait être largement suffisant. S'agissant d'une cotisation – dépense récurrente –, la compétence de la Municipalité est limitée à Fr. 5000.–, toute charge supplémentaire devant faire l'objet d'une approbation de la Commission des finances. Par ailleurs, pour les dépenses régulières, il est nécessaire de passer par la voie du budget plutôt que par l'utilisation du montant alloué par le préavis sur le marketing urbain.

En conséquence, la Municipalité demande à pouvoir bénéficier d'un crédit supplémentaire de Fr. 45'000.– à prélever sur le budget 2007 au titre des cotisations afin de financer sa contribution annuelle à l'IFGRA. Cette charge sera ensuite inscrite au budget régulier du SEGRE, dès l'exercice 2008.

## 1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1700.301	Traitements	Fr. 1'595'600.–	Fr. 7'400.–	Fr. 14'800.–
1700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 97'600.–	Fr. 400.–	Fr. 1'000.–
1700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 244'200.–	Fr. 200.–	Fr. 2'300.–

### Espace culturel internet : augmentation d'effectif de 30 %

Dans le cadre de la suite donnée à la motion Gianni Schneider «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la Ville», la Municipalité a lancé un concours de communication pour la refonte de l'espace culturel du site web. Le concept retenu préconise un ensemble de nouveautés et d'améliorations à réaliser dès le deuxième semestre 2007. Comme la culture est la première thématique à être développée aussi amplement sur le web, l'engagement du Service de l'information est plus fort que pour les autres domaines. Les tâches liées à la coordination des actions de communication de cet espace culturel vont de ce fait engendrer un accroissement significatif de la charge. Celle-ci ne saurait être absorbée sans une augmentation de l'effectif au sein du Service de l'information, qui est estimée à 30 %. Le taux d'activité de l'éditeur web passera de 70 % à 100 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 100'000.–	Fr. 0.–	Fr. 28'000.–

### Mise en valeur du contenu culturel

Un important travail de rédaction devra être consenti afin de compléter l'offre d'information de l'espace culturel et améliorer sa mise en valeur. La rédaction des contenus, y compris la réécriture de certaines pages existantes, fera l'objet d'un mandat confié à des rédacteurs externes, estimé à Fr. 20'000.– + TVA. Les contenus susceptibles d'intéresser les touristes seront traduits en anglais afin de «vendre» la culture lausannoise au-delà du territoire régional pour un montant de Fr. 6000.– + TVA.



## 2. SECURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE	
		2101 Service des sports	2300 Service du contrôle des habitants	2400 Corps de police		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	7'000		14'000	21'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	16'500	45'100	17'300	78'900
	313	Marchandises			31'300	31'300
	314	Entretien des biens immobiliers	117'000			117'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'000		11'200	27'200
	318	Autres prestations de tiers			7'700	7'700
	319	Impôts, taxes et frais divers			104'400	104'400
	365	Subventions à des institutions	30'000			30'000
	<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>		<b>186'500</b>	<b>45'100</b>	<b>185'900</b>	<b>417'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>5'400</i>			<i>5'400</i>	

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2101.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 35'000.-	Fr. 0.-	Fr. 7'000.-

Pour l'année en cours, cinq mises au concours, suite à des départs, démissions et créations de postes, ont nécessité la publication d'annonces dans le journal *24 heures*.

Les frais liés à la parution de ces annonces ont engendré un dépassement budgétaire nécessitant l'octroi d'un crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 170'000.–	Fr. 21'000.–	<b>Fr. 16'500.–</b> a) 11'000.– b) 5'500.–
2101.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'030'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 117'000.–</b> a) 83'000.– b) 34'000.–

- a) L'augmentation du nombre de jeunes joueurs de football, relevant de l'ES FC Malley, du FC Racing et du FC Concordia, appelés à jouer sur le plateau sportif de la Blécherette, oblige à mettre à disposition de nouvelles surfaces d'entraînement pour la saison 2007/2008.

Le terrain du stade des Marronniers peut être utilisé à cet effet. Malheureusement, cette surface ne disposant pas du matériel nécessaire pour accueillir ces équipes de jeunes, l'acquisition de deux paires de buts « juniors » se révèle indispensable.

C'est pourquoi, dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours est insuffisamment doté pour pouvoir procéder à l'achat des buts en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

*Toutefois, cet achat bénéficiera d'une subvention de l'ordre de Fr. 3800.–, qui sera versée par le Fonds cantonal du sport et inscrite sous la rubrique 2101.461 « Subventions du Canton ».*

- b) Au terminus de la ligne de bus tl N° 6, le Service des sports dispose d'un bâtiment, qui jouxte un parc comprenant un terrain de football, une rampe de skate-board, un terrain de basket-ball et deux courts de tennis. Cet édifice abritait, en son temps, des vestiaires, douches et sanitaires pour les pratiquants du tennis de l'Association « Sport pour tous » de Praz-Séchaud–les Boveresses. Or, quand bien même les courts de tennis sont toujours utilisés, leurs usagers ne se servent plus des vestiaires précités. C'est pourquoi, ces derniers ont été désaffectés depuis plus de dix ans maintenant.

Pour sa part, la Société de développement Boveresses–Eterpeys–Grangette et Praz-Séchaud a décidé, au printemps 2007, de soutenir la proposition de nombreux habitants de créer un club de football pour les enfants de ce quartier. A fin mai, pas moins de 30 enfants de 7 ans et plus ont répondu présents. A fin août, les premiers entraînements ont débuté.

Cela étant, il apparaît à l'évidence que pour que les activités de ce nouveau club puissent se dérouler dans des conditions normales, les vestiaires et sanitaires évoqués ci-dessus doivent être réhabilités.

Limitée au strict nécessaire, la remise en état du bâtiment en cause est devisée à Fr. 83'000.–. De fait, il s'agit de procéder au remplacement de la chaudière murale à gaz, du chauffe-eau, ainsi que du système d'évacuation des gaz brûlés et d'alimentation en air. De plus, il convient de changer les portes et de remplacer les appareils sanitaires. Enfin, pour pouvoir disposer d'un équipement adéquat, l'acquisition de deux buts « juniors », pour un montant de Fr. 5500.–, se révèle nécessaire.

Le budget du Service des sports pour l'année en cours ne disposant pas des montants permettant de couvrir les coûts de cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de Fr. 88'500.– s'avère indispensable.

En tout état de cause, il convient de relever, et de saluer, la belle initiative des habitants de l'endroit de créer le dernier-né des clubs de football lausannois, le FC Boveresses, qui permettra à la jeunesse de ce quartier de canaliser sportivement son énergie.

*Le Fonds cantonal du sport versera, pour l'achat des buts « juniors », une subvention de Fr. 1650.–, qui sera inscrite sous la rubrique 2101.461 « Subventions du Canton ».*

- c) Une fosse, dans laquelle est déversée la neige récoltée après le lissage de la glace, est implantée à l'extrémité sud de la patinoire de la Pontaise. Cette zone étant accessible au public, il a été établi par l'ingénieur communal de sécurité que bien que des barrières soient installées sur le pourtour de la fosse, cette dernière ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur et présente un danger, notamment pour les nombreux jeunes utilisateurs de la patinoire.

Dans ces circonstances et pour des raisons évidentes de sécurité, il a été procédé, avant l'ouverture de la saison hivernale (octobre), à la mise en conformité de cette fosse à neige, par l'installation d'une trappe de sécurité.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 300'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 16'000.–</b>

L'unité technique du Service des sports dispose d'une quinzaine de véhicules de tout genre (camions, remorques, véhicules utilitaires, bus, élévateurs, etc.).

Le budget annuel pour l'entretien de ces véhicules est de Fr. 15'000.–. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts des «services» réguliers, des préparations aux expertises et des menues réparations.

Or cette année, de nombreuses interventions imprévues ont dû être effectuées sur ces véhicules, notamment sur deux élévateurs (changement des sièges, des roulements de roues et des pneus), sur un camion (suppression d'une fuite d'eau sur le système hydraulique de freinage et d'une fuite d'huile), ainsi que sur deux véhicules utilitaires (remplacement des courroies de distribution). C'est pourquoi, dites interventions ayant engendré des dépenses excédant la somme budgétisée, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2101.365	Subventions à des institutions	Fr. 4'249'500.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 30'000.–</b>

Organisé en collaboration avec SportAccord (forum annuel de l'ensemble des fédérations internationales sportives ou liées au monde du sport), le «Forum des fédérations» a pour objectif de réunir annuellement les fédérations olympiques, ainsi que les membres de l'AGFIS (Association générale des fédérations internationales de sports – sports non olympiques), afin de débattre et de trouver des solutions aux problèmes auxquels elles doivent faire face quasi quotidiennement.

Ce forum, dont c'est la première édition et qui est appelé à être organisé chaque année, se tiendra à Lausanne du 26 au 28 novembre 2007. Outre des conférences, il proposera de nombreux ateliers de travail. Les thèmes retenus pour cette première édition sont: le développement global du sport et les problèmes liés aux médias, à la télévision et au marketing, lors des événements majeurs organisés par les fédérations internationales.

Les organisateurs de cet événement, avec lesquels le Service des sports et les autorités cantonales entretiennent des relations depuis plusieurs années, ont pris contact avec les pouvoirs publics, afin d'obtenir une aide financière, qui s'élèverait, pour la Ville de Lausanne, à Fr. 30'000.–.

La tenue d'une telle manifestation en nos murs est de nature à conforter notre place de capitale administrative du sport mondial. Elle fait de Lausanne un lieu de référence en matière de congrès liés au sport et à son développement. Soutenir ce forum et faire en sorte qu'il soit organisé chaque année en notre ville répond aux objectifs fixés par la Municipalité dans sa politique en matière du sport et de City Management. Il conviendrait donc de répondre favorablement à la demande de subside évoquée ci-dessus.

Or le budget des subventions du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire. C'est pourquoi l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– s'avère nécessaire.

Toutefois, le montant demandé sera compensé par une économie. En effet, il est apparu que les Championnats du monde de sumo amateur, qui devaient se tenir à Lausanne à la fin de l'année, n'auraient pas lieu. Le subside de Fr. 50'000.–, inscrit pour l'organisation desdits championnats au budget des subventions du Service des sports, n'a ainsi plus de raison d'être.

**2300 Service du contrôle des habitants**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 12'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 45'100.–</b>

Le déménagement du Service du contrôle des habitants à la rue du Port-Franc 18 constitue l'occasion d'améliorer le service au public, singulièrement l'accueil. Pour ce faire, il est apparu opportun de gérer les accès aux guichets par le biais de distributeurs de tickets garantissant un ordre de passage conforme à l'ordre d'arrivée des clients. De plus, grâce au nombre de guichets qu'il est prévu d'ouvrir, les temps d'attente devraient être sensiblement réduits.

Cela étant, le mode d'encaissement des émoluments doit aussi être mis au goût du jour pour, d'une part, permettre la suppression des caisses enregistreuses qui, notamment au rez-de-chaussée de l'immeuble de Flon-Ville, ne trouveraient que difficilement leur place et, d'autre part, prendre en compte les impératifs liés à la mise en œuvre, à l'automne de 2008, de la nouvelle application informatique du contrôle des habitants. De fait, celle-ci prévoit d'intégrer directement l'encaissement des émoluments aux diverses mutations touchant la gestion des habitants. C'est pourquoi une solution d'encaissement informatique a été recherchée et trouvée. Le logiciel pour effectuer les opérations par informatique, qui est, bien sûr, compatible avec les systèmes d'encaissement électronique (Telekurs, cash card, etc.), l'est également avec le programme comptable Gefi, ce qui garantit une parfaite tenue des comptes. De plus, il permet un contrôle par caisse concernée, ce qui facilite grandement les contrôles quotidiens, ainsi que les bilans hebdomadaires et mensuels.

La nécessité de procéder de suite à l'achat de ce logiciel étant apparue récemment, lors de la réalisation des plans de détail des futurs guichets du contrôle des habitants, aucun montant n'a pu être inscrit au budget de fonctionnement pour l'année en cours. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable si l'on veut que le nouveau système envisagé soit opérationnel lors de l'ouverture au public du bâtiment de Flon-Ville, le 6 août 2007.

**2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 75'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 14'000.–</b>

L'actuelle campagne de recrutement pour l'Académie de police de Savatan n'a pas permis de trouver suffisamment d'aspirant(e)s pour l'école 2008 (environ 20 aspirant(e)s recherché(e)s). Le nombre de personnes intéressées à suivre une formation de policier/ère a diminué quasiment de moitié par rapport aux précédentes années, alors que le besoin se trouve en nette augmentation.

La Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) a décidé de lancer une nouvelle campagne d'annonces dans les journaux pour les polices municipales vaudoises qui sont toujours à la recherche de nouveaux agents.

Dans le même temps, la police de Lausanne souhaite relancer sa propre campagne avec des annonces dans différents quotidiens de Suisse romande.

En conséquence, dès lors que le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend pas la somme disponible pour pouvoir procéder à la publication de ces annonces, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 250'000.–	Fr. 27'700.–	<b>Fr. 17'300.–</b>

Actuellement, quelque Fr. 23'000.– sont encaissés mensuellement à la réception de l'Office du stationnement par le biais de cartes monétiques, et la tendance va vers un accroissement de l'utilisation de ce mode de paiement.

Or depuis cette année, les cartes de crédit de la nouvelle génération sont dotées, non plus d'une bande magnétique, mais d'une puce électronique, dont l'activation est générée par l'introduction d'un code PIN.

C'est pourquoi ces nouveaux moyens de paiement électroniques ne sont plus compatibles avec le système en place à l'Office du stationnement, dont l'adaptation ne s'avère pas possible, compte tenu de l'environnement informatique pour le moins «vétuste» utilisé (système DOS) aujourd'hui.

Vu ce qui précède, une étude détaillée a été effectuée pour remplacer ce matériel par un équipement compatible avec l'introduction, au printemps 2008, du nouveau logiciel GestAO-SM. Dite étude a débouché sur une solution consistant à acquérir un système d'encaissement informatique avec logiciel, d'un coût global de Fr. 17'300.–.

En conséquence, dès lors que le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend aucun montant disponible pour pouvoir procéder à l'achat du matériel en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2400.313	Marchandises	Fr. 1'100'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 31'300.–</b>
2400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 400'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 11'200.–</b>

A l'occasion de l'utilisation de la nouvelle munition «Action 4» avec certaines armes (SIG P226 et SIG P 228 – en tôle emboutie – ancienne génération), il apparaît – ce que confirme le rapport y relatif du 24 août 2007 de la Police cantonale – que le point d'impact, lors du tir de précision à 25 m, peut se situer à une vingtaine de cm plus haut et sur la gauche. Pour remédier à ce problème, la maison SIG propose, au prix de Fr. 80.– la pièce, de changer les systèmes de visée.

En fonction de la dotation actuelle du Corps de police, 64 P226 et 76 P228 doivent être modifiés, ce qui représente un montant global de Fr. 11'200.–. En outre, cinq armes s'avérant par trop anciennes, il est prévu de les remplacer par cinq nouvelles pour un montant total de Fr. 4000.–.

Cela étant, la modification des armes en cause va obliger à changer aussi la munition d'entraînement et à passer à la munition «Action training» au prix de Fr. 0.42 la pièce, au lieu de Fr. 0.35 la pièce pour la munition fédérale, cela déjà pour le cours de tir de cet automne. Il s'ensuit que, pour pouvoir effectuer ledit cours, 65'000 cartouches «Action training» doivent être acquises pour un coût total de Fr. 27'300.–.

Les 65'000 cartouches prévues pour le cours de cet automne, mais qui ne pourront pas être utilisées seront conservées pour les cours de formation des moniteurs de tir et pour les entraînements de 2008 des membres des Groupes d'intervention, qui sont équipés d'armes de la dernière génération, qui s'adaptent très bien aux différentes munitions.

Récapitulatif des coûts :

Modification des anciennes armes	Fr. 11'200.–
Achat de 5 nouvelles armes	Fr. 4'000.–
Achat de munition d'entraînement (pour le cours de tir d'automne)	Fr. 27'300.–
<b>Total</b>	<b>Fr. 42'500.–</b>

Le budget du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses imprévues, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 42'500.– s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 536'000.–	Fr. 72'500.–	<b>Fr. 7'700.–</b>

Suite à d'importants dommages commis au printemps 1995 sur le parking du Chalet-à-Gobet par les gens du voyage, la Municipalité avait décidé, dans sa séance du 18 mai 1995, de faire installer un dispositif permettant d'empêcher physiquement l'accès des intéressés à cet emplacement.

C'est pourquoi le Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi) a été amené, en avril 2007, à procéder, au vu de l'état de dégradation de celles-ci, au renouvellement des chicanes en bois, composées de 45 billons et 90 socles, pour un coût global de Fr. 7650.–. Or FoDoVi étant devenu un service commercialisé, une facture d'un montant équivalent a été établie, contrairement à ce qui s'était passé en 1996 où les frais de fourniture et de mise en place avaient été pris en charge par ce service.

Cette opération n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2400.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 65'800.–	Fr. 59'000.–	<b>Fr. 104'400.–</b>

La Police cantonale vaudoise et de nombreuses polices municipales sont activement à la recherche de plusieurs aspirant(e)s de police et/ou de policiers/ères qualifié(e)s. Le marché de l'emploi, actuellement asséché, rend la situation difficile.

Pour le Corps de police de Lausanne, à mi-2007, le nombre de démissions de policiers (20), est supérieur à la moyenne annuelle des départs des cinq dernières années (16).

L'actuelle campagne de recrutement pour l'Académie de police de Savatan laisse présager de grandes difficultés à engager des aspirant(e)s de police. En effet, le nombre de personnes intéressées à suivre une formation de policier/ère a diminué quasiment de moitié par rapport aux précédentes années, alors que le besoin se trouve en nette augmentation (environ 20 aspirant(e)s recherché(e)s pour l'école 2008).

La dernière campagne de recrutement de policiers/ères qualifié(e)s menée par le Corps de police lausannois a attiré une dizaine de candidatures, dont la moitié seulement se rapprochent du profil recherché. Parmi celles-ci, les plus intéressantes sont celles de jeunes policiers/ères au bénéfice de moins de cinq ans d'expérience. Or selon les conditions fixées par l'article 16 de la convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises – Ecole aujourd'hui remplacée par l'Académie de police de Savatan –, les frais de formation d'un policier sont dus par la Commune qui l'engage à celle qui les a supportés, au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant la fin de la formation. Toutefois, il paraît opportun de saisir l'occasion qui s'offre à la Ville d'engager deux agents de la police de la Riviera, l'un de la volée 2004 et l'autre de la volée 2006. De fait, cette opération permettrait non seulement de répondre à un besoin immédiat, mais aussi d'éviter les dépenses, actuellement plus importantes, liées à la formation d'aspirant(e)s par l'Académie de police.

En conséquence, dès lors que la rubrique budgétaire appelée à supporter la dépense globale est insuffisamment dotée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 104'400.–, à savoir Fr. 34'000.– pour 27/60<sup>es</sup> des frais de formation de l'un des agents envisagés et Fr. 70'400.– pour 53/60<sup>es</sup> des frais de formation de l'autre, s'avère indispensable.

Quoi qu'il en soit et en tout état de cause, il convient de relever que les départs de policiers/ères du Corps de police ne sont pas immédiatement compensés, notamment en prévision de l'engagement des nouveaux agents issus de la formation, engagement qui intervient au 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Il s'ensuit que la masse salariale budgétisée n'est jamais atteinte.



### 3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				20'000	46'400	66'400
	303 Cotisations aux assurances sociales				1'300	2'900	4'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions				200	600	800
	310 Imprimés et fournitures de bureau	15'000				51'000	66'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					7'500	7'500
	314 Entretien des biens immobiliers			494'000			494'000
	318 Autres prestations de tiers	74'000				157'800	231'800
	319 Impôts, taxes et frais divers	12'000	10'000			41'000	63'000
	365 Subventions à des institutions					125'000	125'000
	<b>TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE</b>	<b>101'000</b>	<b>10'000</b>	<b>494'000</b>	<b>21'500</b>	<b>432'200</b>	<b>1'058'700</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				29'200	130'600	159'800	

#### 330 Service du logement et des gérances

##### 3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3300.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 23'000.-	Fr. 0.-	Fr. 15'000.-

A la suite de nombreuses mutations intervenues au sein de la division des gérances (maternité, nouveaux postes et départs), le budget de fonctionnement de 2007 ne permet pas d'absorber les frais d'annonces liés à la recherche de collaborateurs.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 97'000.–	Fr. 0.–	Fr. 74'000.–

Honoraires pour études de marché dans le domaine des établissements publics et frais d'avocat liés à la résiliation de baux : Fr. 30'000.–.

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice en arrêt maladie de longue durée et assurer le bon fonctionnement de la division, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel intérimaire : Fr. 39'000.–.

Frais de séminaire interdivision dans le but de renforcer la cohésion entre les divisions Gérance et Logement : Fr. 5000.–.

Ces charges, qui totalisent Fr. 74'000.–, ne peuvent pas être absorbées par le budget de fonctionnement et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 5'000.–	Fr. 0.–	Fr. 12'000.–

Dans le but de rendre les annonces de logements vacants (Ville et CPCL) accessibles à un très large public, par Internet, la publication des annonces dans les journaux a été abandonnée. Cette nouvelle façon de faire étant intervenue après l'établissement du budget, il s'avère nécessaire de recourir à un crédit supplémentaire pour les frais de publication sur «Homegate.ch».

### 3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3301.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 6'000.–	Fr. 0.–	Fr. 10'000.–

Une indemnité à titre de dépens, consécutive à un litige lié à la fermeture des abattoirs, a dû être versée par la Ville à un ancien locataire.

### 3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'050'000.–	Fr. 385'900.–	Fr. 494'000.– a) 259'000.– b) 235'000.–

#### a) Avenue de Sévelin 36, à Lausanne – Travaux de mise en conformité et entretiens urgents

Le Service du travail et de l'intégration et diverses associations en relation avec la réinsertion des personnes au chômage occupent, depuis 1992, cet ancien dépôt des SIL. Or en avril 2006, une visite des lieux par l'Inspection du travail de la Ville a fait l'objet d'un rapport de M. Dominique Besson, chef de l'ITL et répondant sécurité du STI, lequel émettait des recommandations pour l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène des occupants.

En attendant le résultat d'une réflexion globale sur l'ensemble du site, des travaux d'urgence pour une mise en conformité minimale, répondant aux exigences de la protection incendie et de l'hygiène des utilisateurs, doivent être entrepris.

**Travaux prévus**

Mise en conformité de la protection incendie et des raccordements électriques, remplacement du monte-charge et création de W.-C. et douches séparés hommes/femmes avec pose de protection solaire.

<b>CFC</b>	<b>Travaux</b>	<b>Devis Fr.</b>
2281	Protection solaire	10'000.-
2300	Installations électriques	20'000.-
2440	Installation de ventilation	2'000.-
2500	Installations sanitaires	15'000.-
2610	Ascenseur monte-charge	120'000.-
2720	Ouvrages métalliques	17'000.-
2733	Menuiserie	44'000.-
2816	Carrelage	4'000.-
2851	Peinture-plâtrerie	5'000.-
2870	Nettoyages	2'000.-
6000	Divers et imprévus	20'000.-
	<b>Total</b>	<b>259'000.-</b>

- b) La mise en place du nouveau concept de nettoyage et d'exploitation technique, prévue initialement au 01.07.2007, a été reportée au 01.07.2008. Le budget de fonctionnement comprend les contrats de nettoyage pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007. Par conséquent, les frais de nettoyage pour la période de juillet à décembre 2007, qui s'élèvent à Fr. 235'000.-, font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

3304 Division du logement

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3304.301	Traitements	Fr. 1'876'600.-	Fr. 8'900.-	<b>Fr. 1'300.-</b>
3304.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 113'600.-	Fr. 500.-	<b>Fr. 1'200.-</b>
3304.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 284'500.-	Fr. 600.-	<b>Fr. 200.-</b>

Pour pallier l'absence de deux collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité en 2007, soit une période de deux mois (janvier et février) d'une part, et une période de quatre mois (janvier à avril) d'autre part, et garantir ainsi la bonne marche de la division du logement, il s'est avéré indispensable d'engager deux auxiliaires.

*Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité s'élèvent à Fr. 29'200.- et sont enregistrées sur la rubrique 3304.436 « Dédommagements de tiers ».*

**3600 Service de la culture**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.301	Traitements	Fr. 4'642'300.–	Fr. 20'600.–	<b>Fr. 46'400.–</b>
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 281'500.–	Fr. 1'200.–	<b>Fr. 2'900.–</b>
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 641'300.–	Fr. 1'400.–	<b>Fr. 600.–</b>

Mudac : Fr. 2800.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de personnel auxiliaire pour l'organisation des ateliers de l'exposition « Mobikadabra » et la surveillance lors d'événements pour l'exposition « Bêtes de style ».

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 2800.–).*

Musée historique de Lausanne : Fr. 5300.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de personnel auxiliaire pour le montage, la scénographie et la surveillance des expositions « Objectif reportage », « Le Luxe discret des grandes familles » et « Tintin ».

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 5300.–).*

Collection de l'art brut : Fr. 41'800.–

- 1) Une auxiliaire a été engagée pour pallier l'absence d'une conservatrice (2 mois de maladie + 4 mois congé maternité):  
Fr. 24'800.–.

Charges partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 « Dédommagements de tiers ».

- 2) Les exigences toujours plus élevées des prêteurs pour la protection et la surveillance des biens confiés à la Collection de l'art brut, de même que le succès remporté auprès du public ont contraint le musée à renforcer ponctuellement le gardiennage et à mettre sur pied davantage de visites guidées et d'ateliers que prévu : Fr. 17'000.–.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 470'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 51'000.–</b>

Mudac : Fr. 3000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue de l'exposition « Mieke Gerritzen ».

Collection de l'art brut : Fr. 3000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de réalisation d'un carton d'invitation destiné au jeune public pour présenter les activités de la Collection de l'art brut.

Musée historique de Lausanne : Fr. 45'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire et annonces presse des expositions « Objectif reportage » et « Le Luxe discret des grandes familles ».

*Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 51'000.–).*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 140'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 7'500.-</b>

Administration : Fr. 5800.-

Renouvellement de mobilier extrêmement usagé.

Musée romain de Vidy : Fr. 1700.-

Renouvellement de deux chaises de bureau, ainsi que d'un tabouret pivotant non conforme aux normes de sécurité.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 420'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 157'800.-</b>

FMA – Les Docks : Fr. 127'300.-

Ainsi que le Conseil communal l'a demandé à fin 2006, un audit de la FMA – Les Docks a été confié à une fiduciaire. Cet audit s'est déroulé sur plusieurs mois et a comporté 3 parties : un bilan financier 2006, une situation du crédit de construction et une évaluation des besoins pour l'exploitation future ainsi qu'un accompagnement pour la mise au point d'instruments comptables. Un premier acompte de Fr. 9361.20 a été payé en 2006.

Par ailleurs, l'ancien directeur des Docks ayant contesté son licenciement immédiat, la négociation d'une convention de départ a été confiée à un avocat. Le total de ces honoraires payés en 2007 viendra en dépassement de la rubrique mentionnée ci-dessus.

Honoraires financiers	Fr. 121'297.50
Honoraires avocat	Fr. 5'971.80
	<u>Fr. 127'269.30</u>

Mudac : Fr. 5000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des intervenants pour l'exposition « Mieke Gerritzen ».

<i>Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sous la rubrique 3600.439 (Fr. 5000.-).</i>
---

Musée historique de Lausanne : Fr. 25'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des commissaires d'exposition et des intervenants (animations, conférences) pour les expositions « Objectif reportage » et « Le Luxe discret des grandes familles ».

<i>Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 25'500.-).</i>
--

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 380'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 41'000.–</b>

Mudac : Fr. 33'000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage de l'exposition «Trickraum / Cinéma d'animation. Espaces en jeu».

Musée historique de Lausanne : Fr. 8000.–

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage des expositions «Objectif reportage» et «Tintin».

<i>Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (Fr. 41'000.–).</i>
--

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 28'513'800.–	Fr. 443'000.–	<b>Fr. 125'000.–</b> a) 110'000.– b) 15'000.–

a) Théâtre de Vidy

La mise en œuvre du nouveau règlement du personnel, adopté par le Conseil de fondation lors de sa séance du 28 juillet 2007, implique une augmentation des charges incompressibles qui ne peuvent pas être prises en charge par le Théâtre de Vidy sans affecter son projet artistique, ou sans provoquer un déficit.

L'impact prévisible des coûts au 31.12.2007 s'élève à Fr. 110'000.–, répartis de la manière suivante :

- introduction du 13<sup>e</sup> salaire généralisé aux CDI                      Fr. 80'000.–
- couverture APG-maladie des «permanents»                      Fr. 30'000.–

b) L'Association Victor Desarzens a déposé une demande de soutien pour la publication d'une monographie dédiée à Victor Desarzens, à l'occasion de son centenaire en 2008.

Fondateur de l'Orchestre de Chambre, Victor Desarzens a largement contribué au rayonnement musical de la ville sur un plan régional et international.

## 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S									TOTAL PAR NATURE	
		4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4400 Service d'architecture	4600 Administration et études	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	4604 Incinération des déchets	4700 eauservice Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			6'000			5'800	6'000			17'800
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	8'500				50'000					58'500
	313	Marchandises	160'000				50'000			18'000		228'000
	314	Entretien des biens immobiliers	45'000					6'000			29'800	80'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					50'000					50'000
	318	Autres prestations de tiers	70'000	20'000		5'400	90'000	16'000		2'000'000		2'201'400
	319	Impôts, taxes et frais divers			170'000							170'000
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>283'500</b>	<b>20'000</b>	<b>176'000</b>	<b>5'400</b>	<b>240'000</b>	<b>27'800</b>	<b>6'000</b>	<b>2'018'000</b>	<b>29'800</b>	<b>2'806'500</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>									<i>1'018'000</i>		<i>1'018'000</i>	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 310'000.-	Fr. 0.-	Fr. 8'500.-

## Division Ateliers et magasins de la Ville

La scie circulaire de l'atelier de carrosserie, acquise en 1975, a subi une importante avarie en début d'année. Compte tenu de l'ancienneté de cette installation, les pièces nécessaires à sa remise en état n'existent plus et leur fabrication artisanale a été jugée trop onéreuse en regard du prix d'achat d'une machine plus moderne et performante.

Pour mémoire, cette machine permet le débitage de tous les aciers et profilés métalliques nécessaires à la remise en état des véhicules et machines nous appartenant, mais également pour le compte d'autres services pour lesquels nous assurons l'entretien (mécanique et/ou carrosserie) de leur parc automobile (Assainissement, Parcs et promenades, Services industriels, Corps de police, etc.).

Compte tenu de l'utilisation régulière de cette installation, son remplacement n'a pu être reporté alors même qu'aucun montant n'était réservé à cette dépense imprévue dans le budget de fonctionnement. Dès lors, la demande d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.



		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.313	Marchandises	Fr. 2'600'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 160'000.–</b> a) 30'000.– b) 130'000.–

- a) Par décision du 10 mai dernier, la Municipalité autorisait l'installation de trois panneaux d'information électroniques dans le débarcadère d'Ouchy afin d'améliorer l'image générale de l'affichage commercial à l'intention des passagers de la CGN dans le port d'Ouchy. Le financement de cette opération et la mise en place de ces panneaux ont été confiés à notre service, et le principe d'une demande de crédit supplémentaire (2<sup>e</sup> série 2007) a également été admis à cette occasion.

Pour mémoire, la décision municipale a été communiquée à la direction de la CGN par courrier, sous signature municipale, en mai 2007.

- b) La vétusté du parc automobile du service et un retard dans le remplacement (planifié entre octobre 2007 et juin 2008) de certains véhicules indispensables au bon déroulement des missions du service engendrent un accroissement régulier des interventions, souvent importantes et onéreuses, par l'unité « Garage » des Ateliers et magasins de la Ville pour maintenir ces véhicules et engins en état de marche.

A fin août, près de 86 % du montant affecté à l'achat de pièces détachées ont été dépensés.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'500'000.–	Fr. 720'000.–	<b>Fr. 45'000.–</b>

De manière à tranquilliser une zone prioritairement dévolue aux piétons et aux activités liées à la proximité du port de Vidy, le secteur du stade Samaranch fait l'objet d'un contrôle d'accès au moyen de bornes escamotables. La présence accrue de véhicules indésirables aux abords du port nécessite de compléter le système existant par la pose d'une borne supplémentaire permettant de limiter aux seuls ayants droit les accès aux quais et hangars à bateaux du port de Vidy.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être supportée par le budget de fonctionnement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 2'984'000.–	Fr. 29'000.–	<b>Fr. 70'000.–</b>

Par décision du 26 avril dernier, la Municipalité a accepté que deux audits (climat de travail et organisationnel) touchant la division de la Mobilité soient confiés à une société spécialisée de la place.

Compte tenu de l'imprévisibilité de la dépense, et de l'insuffisance du montant réservé à cet effet dans le budget annuel, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire si l'on entend pouvoir disposer de disponibilités financières suffisantes jusqu'à la fin de l'année pour d'autres mandats indispensables à la bonne marche de nos chantiers ou de projets (essais de plaques, carottages, analyses, expertises, petites études, etc.).

**4300** Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 85'000.–	Fr. 0.–	Fr. 20'000.–

Frais d'étude «Positionnement villes suisses»

La participation de Lausanne à la démarche «Städteposition CH» de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) a été confirmée en mai 2006. Il était prévu de ventiler la participation du Service d'urbanisme sur les budgets 2006 et 2007 du compte «Honoraires pour les études et expertises». La facture totale de Fr. 20'000.– nous est parvenue le 30 juillet 2007 et compte tenu des soldes disponibles et des engagements prévisibles, il est jugé préférable de renoncer à cette méthode et de recourir à un crédit supplémentaire.

**4400** Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 9'000.–	Fr. 0.–	Fr. 6'000.–

Les annonces d'emploi publiées en 2007 ont été plus nombreuses que prévu.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4400.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 8'800.–	Fr. 0.–	Fr. 170'000.–

Paiement d'un montant de Fr. 167'529.45 en capital intérêts et dépens alloués suite à un jugement dans le cadre d'un litige avec une ancienne collaboratrice du service.

**460** Service d'assainissement*4600 Administration et études*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'500.–	Fr. 0.–	Fr. 5'400.–

Mandat attribué à un conseil juridique pour l'établissement d'une convention de départ.

4601 Ramassage et tri des déchets

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 100'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 50'000.-</b>

De nouvelles prestations offertes à des tiers ont nécessité l'acquisition de plusieurs bennes de transport des déchets. Les montants engagés sont compensés par ceux facturés aux entreprises concernées et par des économies sur les achats d'installations.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.313	Marchandises	Fr. 800'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 50'000.-</b>

Le montant prévu au budget pour l'achat de pièces de rechange s'avère insuffisant pour couvrir les frais effectivement engagés lors des travaux d'entretien et de réparation réalisés pour le maintien du parc de véhicules, alors qu'il est nécessaire d'engager de nouveaux frais pour la préparation à l'expertise de 9 camions, l'équipement en pneus d'hiver pour les camions multilifts et la mise en conformité du système de pesage de la grue du camion N° 80.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 163'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 50'000.-</b>

Des réparations coûteuses de plusieurs bennes à ordure et la remise en état d'un élévateur, tous indispensables pour assurer les prestations du CROM, entraînent un dépassement du montant initialement budgété.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'700'000.-	Fr. 170'000.-	<b>Fr. 90'000.-</b>

Au vu des constats réalisés au cours des démarches entreprises suite aux dysfonctionnements apparus en début d'année, certains mandats d'accompagnement, notamment pour l'assistance de la direction, le recrutement de nouveaux cadres et le conseil juridique, ont été étendus, entraînant par là un dépassement des prévisions établies lors de la demande du premier crédit supplémentaire.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4602.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 4'700.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 5'800.-</b>

Depuis le début de l'année 2007, 4 collaborateurs de l'UGR ont donné leur démission (2 dessinateurs, 1 dessinateur responsable SIT, 1 ingénieur chef de bureau). Dans le cadre des missions et des activités assignées à l'UGR, il était nécessaire de repourvoir les postes laissés vacants.

Pour la mise au concours de ces postes, des annonces ont été publiées dans le quotidien *24 heures*. Pour 3 postes, une deuxième mise au concours a encore dû être effectuée, aucun candidat n'ayant été retenu sur la base des résultats de la première procédure.

Les dépenses engagées sont partiellement compensées par des économies réalisées sur la publication d'appels d'offres et d'adjudication pour des travaux de génie civil.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4602.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'011'500.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 6'000.-</b>

Une fuite d'eau apparue dans une canalisation d'alimentation de la station de pompage Bellerive a nécessité une intervention d'urgence de recherche par sondage puis de réparation.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4602.318	Autres prestations de tiers	Fr. 97'400.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 16'000.-</b>

Dans le cadre d'une procédure de mise en conformité de l'évacuation des eaux d'un quartier résidentiel lausannois, les propriétaires concernés ont recouru auprès du Tribunal administratif contre la décision municipale.

En outre, dans le cadre d'une procédure d'attribution de travaux de génie civil, une des entreprises non retenues a fait recours contre la décision municipale d'adjudication.

Dans les deux affaires, le Service d'assainissement a dû s'adjoindre les services d'un bureau d'avocat afin de suivre juridiquement les dossiers.

Aucune réserve ne figure dans le budget de fonctionnement 2007 de l'UGR pour ces mandats extraordinaires et le paiement des honoraires facturés.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4603.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 8'100.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 6'000.-</b>

Le départ imprévisible de deux collaborateurs et la création d'un poste de contremaître remplaçant d'exploitation ont nécessité la publication d'annonces dans les journaux, conformément à la procédure ouverte d'engagement du personnel.

Le crédit supplémentaire est demandé tant pour les annonces déjà parues que pour celle devant paraître en septembre.

4604 Incinération des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4604.313	Marchandises	Fr. 5'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 18'000.-</b>

Depuis le mois d'avril, les camions Multilift de l'usine Tridel, qui assurent le transfert des bennes entre la gare ferroviaire et la halle de déchargement, se ravitaillent en carburant aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV), conformément à la note à la Municipalité établie par RM et datée du 30 mars 2007. Cette note a été adoptée le 5 avril 2007.

Depuis, les factures de carburant émises par les AMV sont adressées à ASST alors que le budget 2007 ne prévoyait pas d'intégrer de tels coûts.

*Ces frais seront intégralement refacturés au prix coûtant à la société Tridel SA (recette supplémentaire de Fr. 18'000.- sous la rubrique 4604.434).*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4604.318	Autres prestations de tiers	Fr. 8'857'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 2'000'000.-</b>

Les quantités de déchets prises en considération au moment de l'établissement du budget 2007 étaient basées sur celles traitées par l'UIOM pour le seul compte du CROM.

Or pour bénéficier du tarif préférentiel accordé à la Ville de Lausanne, il a été convenu avec la société Tridel SA que cette dernière facture au Service d'assainissement toutes les prestations effectuées pour les services de l'administration, charge à Assainissement de les refacturer à son tour aux autres services concernés.

Par ailleurs, on constate une augmentation des tonnages livrés par les entreprises lausannoises et qui sont également comptabilisés par Tridel SA sur le compte du Service d'assainissement, qui les refacture aux tiers.

*Ces coûts supplémentaires sont, partiellement pour ce qui concerne les services de la Ville et entièrement pour les déchets des entreprises, compensés par des recettes estimées à Fr. 1'000'000.- sous la rubrique 4601.434 du Ramassage et tri des déchets.*

**4700 eauservice Lausanne**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4700.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 114'000.–	Fr. 212'000.–	<b>Fr. 29'800.–</b>

**Usine de production d'eau de Lutry – Réparation urgente d'une canalisation des eaux claires**

Le garage des véhicules de service et le local de peinture de la division Production d'eauservice sont situés au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Route de Lavaux 291, à côté de l'usine de production d'eau de Lutry. Lors des forts orages, ces locaux sont fortement inondés. Une investigation a révélé une importante obturation de la canalisation d'écoulement des eaux claires due à des concrétions calcaires. Un fraisage a permis de libérer le tuyau sur l'essentiel de sa longueur. Toutefois, un tronçon nécessite le remplacement du tuyau.

Un devis a été demandé à l'entreprise Gasser Construction et Génie civil SA à Lutry, qui est actuellement sur place dans le cadre des travaux de pose de câbles électriques pour le Service de l'électricité. Le montant de l'offre est de Fr. 29'713.75. Cette dépense n'est pas prévue au budget de fonctionnement.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S								TOTAL PAR NATURE
		5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5002 Cultes et temples	5400 Service de santé des écoles	5610 Administration du service et fondations privées subventionnées	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5612 Accueil vacances	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau						22'000		22'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				64'000			16'800	80'800
	314	Entretien des biens immobiliers		128'000		140'000	146'000			414'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					6'000		35'000	41'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements					13'600			13'600
	318	Autres prestations de tiers	13'000				72'900		115'000	200'900
	365	Subventions à des institutions	210'000		30'900		69'700			310'600
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>		<b>223'000</b>	<b>128'000</b>	<b>30'900</b>	<b>140'000</b>	<b>366'200</b>	<b>6'000</b>	<b>22'000</b>	<b>166'800</b>	<b>1'082'900</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						16'800				16'800

### 500 Secrétariat général

#### 5001 *Activités musicales, théâtrales et autres*

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5001.318	Autres prestations de tiers	Fr. 571'000.–	Fr. 0.–
			Fr. 13'000.–

Le Théâtre pour enfants de Lausanne – TPEL est subventionné par la Commune de Lausanne depuis de nombreuses années. Il développe particulièrement ses activités dans les animations scolaires et l'accueil de troupes suisses et étrangères.

L'institution a rencontré depuis deux à trois ans des difficultés financières importantes, qui se sont aggravées au cours de l'exercice 2005-2006. Rendue attentive à cette situation par le Service communal de la révision, la DEJE, en charge de la subvention au TPEL, a tenu plusieurs séances avec les responsables du comité et de la direction du théâtre pour rétablir et améliorer cette situation.

Au cours d'une de ces rencontres, les responsables du TPEL ont exprimé le vœu que leur institution soit soumise à un examen extérieur, pour déterminer si elle était encore à même de remplir sa mission et, cas échéant, quelles mesures devaient être envisagées pour corriger les problèmes qu'elle rencontre aujourd'hui.

Il a été convenu qu'un audit serait commandé et que la DEJE en prendrait les frais à sa charge. Le mandat a été confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et le montant de l'opération arrêté, par contrat, à Fr. 12'960.– TTC.

La DEJE n'ayant pas de somme inscrite au budget pour de telles opérations, il convient de lui donner les moyens d'honorer cet engagement.



		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5001.365	Subventions à des institutions	Fr. 6'863'200.–	Fr. 0.–	Fr. 210'000.– a) 90'000.– b) 120'000.–

**a) Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) – complément à la subvention 2007**

A la suite de la décision prise le 20 février 2006 par M<sup>me</sup> A.-C. Lyon, cheffe du DFJ, de fermer la section professionnelle de l'EJMA et de demander simultanément au Conservatoire de musique de Lausanne/Haute école de musique (CdL/HEM) de créer un département d'enseignement professionnel de jazz pour la rentrée d'août 2006, il est apparu que lorsque les deux filières étaient concentrées dans une même école, la part des frais communs assumée par la section professionnelle était supérieure à la proportion de ses étudiants. En d'autres termes, la voie professionnelle finançait indirectement la voie non professionnelle, et cet apport a aujourd'hui disparu. La même observation a d'ailleurs été faite au Conservatoire lorsque la mise en place de la HEM y a imposé une stricte distinction entre les deux types d'enseignement.

Compte tenu de leur qualité et de leur adéquation à ses besoins, le département professionnel de jazz du CdL utilise les locaux et les infrastructures de l'EJMA, au Flon. Le montant servi par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) pour cette mise à disposition ne permet toutefois pas de combler ce déficit. Canton et Commune de Lausanne, qui se partagent par moitié le financement de l'école, ont donc convenu d'augmenter symétriquement leur contribution, à hauteur de Fr. 90'000.– pour chaque partenaire. S'ajoutant au montant accordé pour 2007 de Fr. 684'200.–, la subvention communale à l'EJMA s'élèvera donc à Fr. 774'200.–.

Une comparaison retenant le rapport entre les subventions servies en 2007 par le Canton et la Commune d'une part, et de l'autre l'effectif au 31 décembre 2006 démontre que, même en prenant en compte cette aide supplémentaire, le subventionnement de l'école de jazz reste raisonnable. La subvention par élève est en effet de :

EJMA	Ecole de jazz et de musique actuelle	Fr. 2'078.10
CdL	Conservatoire de Lausanne (EM)	Fr. 4'692.55
ESM	Ecole sociale de musique	Fr. 2'349.20
EMVL	Ecole de musique de la Ville de Lausanne	Fr. 2'277.20

**b) TPEL**

Véritable opportunité pour la visibilité et le développement du TPEL, l'installation dans les locaux de l'ancien cinéma Eldorado a toutefois nécessité d'importants travaux d'aménagement, et par conséquent des investissements qui ont lourdement chargé le budget du théâtre. Pour améliorer les possibilités de financement, une fondation a été créée à côté de l'association, ce montage devant permettre à l'une et l'autre entité de demander des subventions.

Malgré les efforts de ses responsables, l'institution n'a jamais réussi à rétablir la situation, ce qu'a confirmé un audit externe demandé par la DEJE et le TPEL: elle s'est donc trouvée en état de cessation de paiement à la fin du mois de juillet et, sur la base des comptes 2005-2006 vérifiés par le Service communal de la révision, son déficit s'établit à Fr. 47'328.48 pour l'association et à Fr. 70'000.– environ pour la fondation.

Dans le cadre tant de l'expertise extérieure que des discussions au sein du groupe de travail TPEL-DEJE qui a été mis sur pied pour gérer cette situation, plusieurs hypothèses ont été examinées, allant de la disparition pure et simple du théâtre à la poursuite de ses activités. L'examen du paysage du théâtre «jeune public» à Lausanne a permis de conclure que le TPEL y avait sa place, au sein du groupe de trois troupes actuellement subventionnées par la DEJE, qui occupent chacune un créneau distinct, correspondant à des types de spectacles et à des publics différents: le TPEL, le Petit Théâtre et le Théâtre de marionnettes Double Jeu. Toutefois, sans aide extérieure, le premier n'existera tout simplement plus à la fin de l'été.

Une telle issue serait regrettable au regard de la contribution que, fort de l'expérience et du réseau de contacts de ceux qui l'animent et de concert avec les autres troupes présentes sur la place, le TPEL pourrait apporter à l'amélioration et au développement des activités offertes aux enfants lausannois et à leurs familles.

Il paraît au contraire justifié de permettre à ce théâtre de poursuivre ses activités et de terminer l'exercice 2007.

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 450'000.–	Fr. 67'000.–	Fr. 128'000.–
				a) 95'000.–
				b) 33'000.–

**a) Temple de Saint-Matthieu**

La fourniture de chauffage et d'eau chaude de ce bâtiment est actuellement assurée par une chaudière qui fonctionne au gaz.

Lors du contrôle ordinaire effectué en 2006, l'installation a été déclarée non conforme et un délai fixé au 31 août 2014 pour procéder à son assainissement. Il serait toutefois irresponsable et contraire à la politique lausannoise qui se veut exemplaire en la matière de conserver jusqu'à cette échéance un système qui a été déclaré polluant.

Heureuse coïncidence, le Service du gaz et du chauffage à distance (ci-après GazCAD) nous a annoncé le 16 mai 2007 qu'il allait procéder au raccordement de 3 immeubles voisins et qu'il souhaitait pouvoir transiter au travers de la parcelle sur laquelle est érigé le temple, en longeant la façade du bâtiment, pour y enfouir les conduites.

Le budget dont nous disposons ne permettant pas d'assumer cette dépense, nous avons adressé une demande au comité de pilotage du Fonds du développement durable (Agenda 21), mais ces ressources sont toutefois destinées à des projets exemplaires ou innovants, et non pour financer des réfections d'immeubles, fussent-elles comprises dans une logique de développement durable.

On se trouve par contre dans la définition du crédit supplémentaire: problème imprévisible donc non budgété, mais réclamant une solution urgente. En effet, l'avarie a été signalée après l'établissement du budget 2007, l'opportunité d'un raccordement au chauffage a surgi en mai 2007, et la résolution d'une pollution n'attend pas.

L'étude préalable conduite par les spécialistes GazCAD chiffre à Fr. 95'000.– le coût du remplacement de l'installation défectueuse par un échangeur de chaleur alimenté par le réseau du chauffage à distance. Le branchement pourra, lui, être mis en place dans le cadre des travaux de raccordement des bâtiments voisins. En profitant de cette opportunité, on assainit immédiatement une installation polluante, aux meilleures conditions financières, et on recourt à une source d'énergie «indigène», les calories Tridel.

**b) Entretien de divers bâtiments**

Pour ses sous-centres 5002.1 et 5002.3, ce compte est affecté à l'entretien de 22 lieux de cultes protestants et 3 centres œcuméniques.

Ainsi, il comprend les montants prévus pour l'entretien ordinaire et lourd des bâtiments, pour les accordages et les révisions des orgues, pour le nettoyage des graffitis et pour les contrats de maintenance (ascenseurs, chauffages, extincteurs, horloges, ramonages, sonneries, toitures, etc.). C'est dire s'il doit être géré de manière prudente, pour contenir l'ensemble de ces dépenses dans le cadre du budget.

Dans les dernières semaines, une succession d'incidents a nécessité (ou va le faire) pour Fr. 33'000.– d'investissements non budgétés. Il s'agit de :

Cylindre de déminéralisation pour un humidificateur (à installer avant la période de chauffage)	Fr. 7'000.–
Remplacement de vitraux et mise en place de protections (suite à 4 actes de vandalisme en un peu plus de 8 mois)	Fr. 5'000.–
Remplacement du vase d'expansion et de la ventilation d'un chauffage (hors service à la suite de cette avarie)	Fr. 8'000.–
Réparation du bloc hydraulique d'un ascenseur (problème de sécurisation)	Fr. 4'000.–
Réfection de l'acoustique d'une salle utilisée comme APEMS (il s'agit de l'église de la Croix-d'Ouchy, où les matériaux utilisés pour réparer au meilleur prix le plafond qui s'était effondré se sont révélés très réverbérants, provoquant une pétition de parents et mettant en cause le fonctionnement de la structure d'accueil)	Fr. 9'000.–
Total	Fr. 33'000.–

Toutes ces dépenses revêtent un caractère d'urgence et il n'est pas (ou n'a pas été) possible d'envisager leur report. Toutefois, elles sont venues s'ajouter à celles qui étaient planifiées et engagées et ne pourront être assumées dans le cadre budgétaire ordinaire.

#### 5400 Service de santé des écoles

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5400.365	Subventions à des institutions	Fr. 614'100.-	Fr. 0.-	Fr. 30'900.-

#### Correctif de la subvention 2006 pour l'Appar't-Epinettes

Il ressort du rapport de vérification des comptes 2006 des Permanences éducatives en milieu urbain (l'Appar't-Midi et l'Appar't-Epinettes) du 14 juin 2007 que la subvention versée en 2006 pour l'Appar't-Epinettes était insuffisante. Selon les comptes, la subvention complémentaire due par la Ville s'élève à Fr. 30'930.57.

Il convient également de rappeler que le coût net d'exploitation de cette institution est pris entièrement et paritairement en charge par le Canton et la Ville de Lausanne.

#### 561 Service de la jeunesse et des loisirs

##### 5610 Administration du service et fondations privées subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5610.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 0.-	Fr. 0.-	Fr. 140'000.-

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) a repris les locaux de la Borde 49b occupés par la Direction des travaux, Service des routes et de la mobilité, unité de la signalisation.

La surface utile de 1128 m<sup>2</sup> se répartit sur deux niveaux, soit un rez-de-chaussée et un sous-sol. Le rez-de-chaussée est destiné à accueillir la Permanence Jeune Borde (PJB), actuellement locataire dans un immeuble à la rue de la Borde 3b, et les activités des nombreuses associations de quartier. Le sous-sol sera entièrement aménagé pour faire place à des locaux de répétition de musique pour les jeunes artistes lausannois.

La Permanence Jeune Borde doit quitter les locaux qu'elle occupe actuellement à l'échéance du bail le 30 septembre 2007. Compte tenu de cette urgence et afin de ne pas payer des locaux à double (Fr. 22'800.-), les travaux nécessaires pour l'emménagement de la PJB doivent se dérouler pendant les mois de juin à septembre.

Les frais indispensables pour ces travaux s'établissent ainsi :

1. Frais de sécurisation incendie des locaux	Fr. 35'000.-
2. Réalisation d'un second groupe sanitaire	Fr. 50'000.-
3. Divers travaux intérieurs, cloisonnement, fermeture de trémie, etc.	Fr. 20'000.-
4. Modification d'emplacements de radiateurs	Fr. 5'000.-
5. Seconde porte d'entrée en retrait de la porte rabattable, dangereuse	Fr. 10'000.-
6. Permis et taxes	Fr. 7'000.-
7. Divers et imprévus	Fr. 13'000.-
8. Total	Fr. 140'000.-

Conformément aux études menées conjointement par le Service du logement et des gérances et le Service d'architecture, l'utilisation du sous-sol doit faire l'objet d'une demande de changement d'affectation, d'aménagements divers exigés par les services de l'Etat (SEVEN) et de constructions de locaux pour le groupe de musique. L'ensemble des travaux du sous-sol feront l'objet d'une demande de crédit par voie de préavis.

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5611.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 50'000.-	Fr. 0.-	Fr. 64'000.-
5611.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 30'000.-	Fr. 0.-	Fr. 146'000.-

L'APEMS de Fréminet, sis à l'avenue de Collonges 2, a une capacité d'accueil journalière de 96 enfants et doit quitter ses locaux au 31 juillet 2007.

En effet, le Service immobilier du Canton, devant l'accroissement des besoins en locaux pour les gymnasiens de Beaulieu, a mis un terme à notre occupation dans ces lieux.

Cette information est parvenue en février, et le service a mis tout en œuvre pour trouver un nouveau lieu d'accueil pouvant accueillir autant d'enfants dans un périmètre permettant le trajet à pied entre l'Ecole de Beaulieu et l'APEMS.

Plusieurs partenaires susceptibles de pouvoir répondre à nos besoins ont été sollicités (Fondation Beaulieu, Service des cultes et temples [paroisse Saint-Paul] et le Service des écoles primaires). C'est avec ce dernier que, finalement, une opportunité s'est présentée à la fin du mois de mai: la fermeture de 2 salles de classe, sis à l'avenue des Aubépines – propriété CPCL. Des travaux et des achats de mobilier doivent être entrepris pour que ces salles de classe soient adaptées à l'accueil parascolaire, avec environ 100 repas de midi à offrir.

L'urgence de la situation n'a pas permis d'anticiper ces nouveaux besoins. Le SJL n'ayant pas de somme inscrite au budget pour de telles opérations, il convient de lui donner les moyens d'honorer cet engagement.

CFC 230	Installations électriques <i>Eclairage de secours (SSI)</i> <i>Raccordements électriques de la nouvelle cuisine</i> <i>Téléphonie + câblages et raccordements électriques bureau</i>	Fr. 15'000.-	
CFC 250	Installations sanitaires <i>Pose de lavabos supplémentaires (LAJE)</i> <i>Alimentation en eau chaude des nouveaux lavabos (LCI)*</i> <i>Alimentation en eau chaude des lavabos existants (LCI)*</i> <i>Raccordements sanitaires de la nouvelle cuisine</i>	Fr. 25'000.-	
CFC 258	Agencement de cuisine <i>Installation d'une cuisine avec équipement</i>	Fr. 50'000.-	
CFC 272	Serrurerie <i>Frais de sécurisation incendie des locaux (SSI)</i>	Fr. 1'000.-	
CFC 273	Menuiserie intérieure <i>Pose d'une cloison avec porte pour bureau des éducateurs</i>	Fr. 5'000.-	
CFC 281-2	Revêtements de sol et paroi <i>Pose de carrelages et faïences dans la nouvelle cuisine</i> <i>Complément carrelage zones sanitaires</i>	Fr. 10'000.-	
CFC 285	Peinture intérieure <i>Peinture des murs, plafonds et boiseries</i>	Fr. 25'000.-	
CFC 287	Nettoyages <i>Nettoyages après travaux</i>	Fr. 2'000.-	
CFC 600	Divers et imprévus <i>10% du CFC 2</i>	Fr. 13'000.-	Fr. 146'000.-
CFC 921	Mobilier <i>Tables chaises</i> <i>Vestiaires</i>	Fr. 50'000.-	
	Equipement <i>Equipement bureau</i> <i>Armoires, rangements</i> <i>Vaisselle</i>	Fr. 14'000.-	Fr. 64'000.-

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5611.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 12'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 13'600.-</b>

CFC ASE Adulte

Les moniteurs/trices en APEMS ne disposent pas de formation reconnue dans le domaine de l'éducation. Le SJL offre aujourd'hui aux moniteurs la possibilité d'acquérir une formation de base dans l'éducation, dispensée par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA). Il s'agit d'une semaine de cours, validée par une attestation.

Le SJL a décidé de mettre l'accent sur l'acquisition d'une formation plus complète et, du fait qu'il existe depuis 2007 pour les personnes travaillant déjà dans le domaine, la possibilité d'acquérir un CFC d'assistant socio-éducatif sur 2 ans. Le SJL a proposé, début 2007, aux moniteurs en APEMS d'obtenir ce CFC.

Ainsi, 8 collaborateurs en APEMS ont accepté la possibilité de se former en vue d'obtenir un CFC d'assistant socio-éducatif, formation adulte; le remboursement des frais liés à ces formations est de Fr. 1400.-/apprenti, soit Fr. 11'200.- pour les 8 apprentis. Au moment de l'établissement des budgets 2007, les nouvelles conditions contractuelles de ces apprentis n'avaient pas encore été adoptées par la Municipalité (cf. note à la Municipalité du 05.06.07) et ces frais ne pouvaient donc pas être inclus dans le budget 2007.

CFC ASE Dual

Concernant les 3 apprentis CFC dual, volée 2005-2008, le remboursement de l'abonnement général avait été budgétisé à Fr. 2200.-/personne, soit Fr. 6600.-. Or, étant donné qu'ils ont changé de tranche d'âge, l'abonnement est passé de Fr. 2200.- à Fr. 2990.-, soit une augmentation non inscrite au budget de Fr. 2370.-.

Ainsi, pour les 12 apprentis CFC ASE du secteur APEMS, le budget du 5611.317 doit être réadapté avec les éléments suivants :

8 apprentis CFC ASE adulte (1'400.-/personne)	Fr. 11'200.-
3 apprentis CFC ASE dual dont l'abonnement passe de Fr. 2'200.- à Fr. 2'990.-	Fr. 2'370.-
	<b>Fr. 13'570.-</b>

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5611.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'260'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 72'900.-</b>

Selon les vœux du Conseil communal, la DEJE adapte la capacité d'accueil des APEMS de manière à recevoir tous les enfants dont la famille en fait la demande. Ainsi, la capacité d'accueil a dû être augmentée de 120 enfants dès la rentrée scolaire d'août 2007, passant de 1152 à 1272. Les charges supplémentaires de fourniture des repas, pour les 15 semaines d'école d'août à décembre 2007, sont estimées comme suit, l'augmentation de 120 ayant été pondérée de 10% :

108 repas de plus par jour, à Fr. 9.-, 5 jours par semaine, durant 15 semaines : Fr. 72'900.-.

Le taux d'encadrement reconnu par le SPJ, soit un poste pour 12 enfants, impliquerait pour 120 places une augmentation de 10 EPT. Cependant, ces 120 places sont occupées pour le repas de midi ; mais pour le matin et le soir, la fréquentation est inférieure. L'augmentation en EPT correspond, en l'état, à un taux d'activité moyen de 47%, soit pour les 10 postes, à 4,7 EPT.

La charge salariale supplémentaire qui en découle, de septembre à décembre 2007, est de Fr. 98'000.-. Cette charge est absorbable dans le budget courant 2007, compte tenu du fait que nous pouvons estimer qu'en 2007, il y a eu moins d'absences et de congés maternité à couvrir.

L'augmentation des charges est compensée par un accroissement des recettes, qui peut être estimé comme suit :

108 enfants à Fr. 2.07, 5 jours par semaine durant 15 semaines, soit Fr. 16'767.-, arrondi à Fr. 16'800.-.

<i>Cette recette de Fr. 16'800.- est enregistrée sous la rubrique 5611.434 « Prestations facturées à des tiers ».</i>
---

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5611.365	Subventions à des institutions	Fr. 270'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 69'700.–</b>

Tel qu'annoncé dans la note à la Municipalité du 01.12.2006, l'Association Midi Stop a vu la capacité d'accueil de l'APEMS de Bois-Gentil augmenter de 36 à 60 places entre la rentrée scolaire d'août 2006 et juin 2007. Or la subvention portée au budget 2007, de Fr. 230'000.–, permettait de couvrir les besoins d'un APEMS de 36 places, nombre de places connu au moment de l'établissement du budget.

L'augmentation des charges générées par les 24 places supplémentaires et l'engagement non prévu d'une apprentie lors de l'établissement du budget ont généré un coût de Fr. 60'750.– pour la prise en charge des enfants et de Fr. 16'900.– pour l'apprentie.

Ainsi, les frais liés à l'augmentation de la capacité d'accueil et à l'engagement d'une apprentie CFC ASE entraînent une augmentation de charges de Fr. 77'650.–.

Cette augmentation est compensée, selon le décompte de Midi Stop, par une augmentation des recettes de Fr. 8'000.–.

La demande de subvention supplémentaire de Midi Stop est ainsi de Fr. 69'650.–.

#### 5612 Accueil vacances

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5612.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 15'600.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 6'000.–</b>

Le matériel prêté par le vestiaire scolaire aux enfants participant à des camps à la montagne a augmenté de 15% durant l'hiver 2007. Après chaque utilisation, le matériel prêté est nettoyé. En outre, l'hiver 2007 sans neige a rendu les terrains particulièrement terreux, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter également le nombre de nettoyages à effectuer.

Ainsi, l'augmentation des charges de nettoyage pour 2007 est de Fr. 6000.–

#### 5800 Ecoles primaires et secondaires

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5800.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 10'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 22'000.–</b>

Les nombreuses mutations intervenues depuis le début de l'année ont entraîné une forte augmentation des frais d'annonces dans les journaux. De plus, la modification du tarif des repas dans les réfectoires scolaires a nécessité l'impression de nouveaux abonnements.

Compte tenu des charges qui devront être prises en compte d'ici à la fin de l'année, un crédit supplémentaire de Fr. 22'000.– est nécessaire.

**590 Service de la petite enfance***5900 Centres de vie enfantine communaux*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 115'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 16'800.–</b>

Le déménagement du Bureau d'information aux parents (BIP) et la création d'une halte-jeux au niveau T du bâtiment de Chauderon 9 ont nécessité la fabrication et la pose d'un meuble de rangement et d'une banque de réception dont le coût total s'est élevé à Fr. 16'800.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 50'300.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 35'000.–</b>

Le montant prévu initialement pour la maintenance du logiciel Icare se révèle insuffisant, notamment en raison du temps réellement consacré à la validation de nouveaux paramètres et aux améliorations du produit de base. De plus, comme le décompte 2005-2006 lié à l'installation d'Icare a été validé à la mi-novembre 2006, la majeure partie des dépenses de maintenance a été comptabilisée en 2007.

Par conséquent, le surcoût occasionné s'élèvera à Fr. 35'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	Fr. 260'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 115'000.–</b> a) 65'000.– b) 50'000.–

a) Parmi nos 9 Centres de vie enfantine (CVE) communaux, 3 sites se font livrer les repas de midi. Il s'agit de l'antenne de la Colline (rattachée au CVE de Montelly), de l'antenne de l'Orée de la Forêt (dépendante du CVE de la Grangette) et du CVE des Jardins de Prélaz.

Les deux premiers lieux ont ouvert leurs portes en 2006 alors que les Jardins de Prélaz accueillait ses premiers enfants en 2005. Pour l'établissement du budget 2007, nous avons tenu compte d'un remplissage progressif. Or la demande a été très dense et les places ont été occupées bien plus rapidement que prévu.

En outre, la convention passée avec l'un de ces fournisseurs de repas prévoit un tarif unitaire dégressif lorsque les commandes sont plus importantes. Toutefois, comme les APEMS font également partie de cet accord, le tarif unitaire passe de Fr. 7.80 à Fr. 12.– pendant les vacances scolaires. L'antenne de l'Orée de la Forêt et le CVE des Jardins de Prélaz doivent en subir les conséquences.

Par conséquent, la projection établie à ce jour laisse apparaître un dépassement de Fr. 65'000.– pour les dépenses liées aux fournitures de repas des trois lieux d'accueil cités ci-dessus.

b) Au début du mois de novembre 2007 aura lieu le 5<sup>e</sup> colloque petite enfance intitulé «Le kaléidoscope de la créativité». Il se déroulera à Genève en collaboration avec la délégation à la petite enfance de la Ville de Genève, laquelle se chargera d'accueillir cette manifestation. A l'instar de ce qui s'est passé pour le 4<sup>e</sup> colloque petite enfance en 2006, la Ville de Lausanne versera un montant de Fr. 50'000.– en guise de participation financière à l'organisation de ce colloque.



## 6. SÉCURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		6301 Unités de support	6400 Administration du service (STI)	6401 Office du travail	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	5'300				5'100	10'400
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000		70'000			90'000
	312	Eau, énergie et chauffage				60'500	462'000	522'500
	314	Entretien des biens immobiliers					55'000	55'000
	318	Autres prestations de tiers			5'000			5'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		5'100				5'100
	<b>TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>25'300</b>	<b>5'100</b>	<b>75'000</b>	<b>60'500</b>	<b>522'100</b>	<b>688'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>5'100</i>			<i>4'900</i>	<i>10'000</i>	

### 630 Service social Lausanne – CSR

#### 6301 Unités de support

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6301.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 5'800.–	Fr. 0.–	Fr. 5'300.–

Parution dans la presse d'offres d'emploi suite au départ de trois collaborateurs s'occupant de tâches spécialisées. Un surcoût de Fr. 5'300.– est prévisible.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6301.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 11'200.–	Fr. 0.–	Fr. 20'000.–

Le Service social a besoin d'un logiciel de «process management». Il s'agit d'un outil que l'on trouve en principe dans toutes les organisations, entreprises, etc., qui permet de documenter les processus de travail, de leur affecter les ressources nécessaires, de définir les résultats attendus, d'enregistrer les résultats effectifs, de mesurer les écarts et de planifier les actions correctives ou préventives. Un tel logiciel est intégré à l'Intranet; il permet à chaque collaborateur de se renseigner en tout temps sur la procédure à suivre pour l'exécution d'une tâche, d'accéder aux outils à sa disposition (modèles de lettre, check-list, etc.), de savoir à qui s'adresser pour un renseignement, etc. Jusqu'à présent, le service s'est débrouillé avec les moyens du bord, mais l'interface utilisateurs doit être sensiblement améliorée.

Un surcoût de Fr. 20'000.– est prévisible.

**640 Service du travail et de l'intégration**6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6400.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 4'700.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 5'100.–</b>

Le projet d'exposition Alter Egaux, initié par le Bureau lausannois d'intégration des immigrés (BLI), au sens des articles 60 ss CC, a été créé. Le BLI a obtenu pour cette manifestation une subvention de la Confédération de Fr. 20'000.–, dont Fr. 18'000.– ont déjà été versés et portés au crédit du compte 6400.460.

Pour des raisons d'orthodoxie comptable, le montant dû à l'association Alter Egaux ne peut être débité que par un compte de dépenses. La somme demandée couvre les dépenses pour 2007 (préparation de l'exposition).

*Compte tenu du subventionnement mentionné ci-dessus, l'intégralité des coûts budgetisés est remboursée à la Ville de Lausanne (recette supplémentaire de Fr. 5100.– sous la rubrique 6400.460).*

6401 Office du travail

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'500.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 70'000.–</b>
6401.318	Autres prestations de tiers	Fr. 500.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 5'000.–</b>

En juillet 2005, la nouvelle Loi sur le travail (LEmp) était adoptée par le Grand Conseil vaudois. Cette loi, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, consacrait une délégation de compétence complète à l'Inspection du travail Lausanne (ITL) en matière de contrôle des conditions de travail dans les entreprises sises sur le territoire de la commune de Lausanne. Cette délégation était scellée par la signature d'une convention fixant le détail des modalités de collaboration, de coordination et de surveillance entre le Département de l'économie du Canton de Vaud (DEC) et la Municipalité de Lausanne.

L'Inspection du travail Lausanne occupe actuellement des locaux, rue des Terreaux 5, qui ne répondent pas aux besoins d'accueil et de confidentialité indispensables à son activité. On relèvera, par exemple, que les inspecteurs occupent, par deux, les bureaux dans lesquels ils reçoivent les personnes venues demander aide ou conseil.

Dès lors, le Service du travail et de l'intégration (STI) a désiré trouver de nouveaux locaux pour cette unité en contact permanent avec le public. Pour des raisons de commodités d'accès, de surface disponible et par le fait que le déménagement à la Riponne 10 permettait de diminuer le nombre de sites sur lesquels le STI se répartit, la direction du STI a souhaité déplacer l'ITL dans ces locaux, par ailleurs propriété de la Ville de Lausanne.

Le projet de transformation des locaux de l'ancienne Poste et les coûts y afférents ont fait l'objet, par le Service du logement et des gérances, d'une demande de crédit supplémentaire qui a omis d'inclure les coûts liés à l'aménagement de ces nouveaux locaux.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges du déménagement proprement dit, le remplacement du mobilier de bureau actuel usé et d'une ergonomie dépassée et certains coûts d'aménagement des locaux relevant du locataire, selon le droit du bail. Il s'agit de :

- Fr. 62'000.– pour l'achat de mobilier de bureau et l'aménagement des locaux annexes (*rubrique 6401.311*). Il est à noter qu'une partie du mobilier (cafétéria et archives) sera repris des locaux actuels ;
- Fr. 8000.– pour la pose de stores verticaux nécessaires à assurer la balance thermique des locaux équipés de vitrines (*rubrique 6401.311*) ;
- Fr. 5000.– pour le déménagement des dossiers et du mobilier (*rubrique 6401.318*).

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6404.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 89'200.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 60'500.-</b>

L'immeuble de Sévelin 36 abrite deux programmes spécifiques du Bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL), soit Atelier 36 et Cafétéria 36. Cet immeuble n'est équipé que d'un compteur électrique général, décomptant la consommation totale de Sévelin 36.

Le chef du projet d'Atelier 36, électricien diplômé, se charge depuis des années d'établir un décompte par programme et de le transmettre aux Services industriels de la Ville. Ceux-ci établissent des factures annuelles.

En avril et mai 2007, les Services industriels de la Ville ont établi des factures de consommation électrique pour les années 2005 et 2006. Ce retard de facturation induit une situation budgétaire difficile pour le STI, qui doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges de consommation électrique non budgétisées pour un montant de Fr. 60'500.-.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 29'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 5'100.-</b>

Le bureau d'étude du Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne a développé le projet de l'entretien différencié, qui a été introduit dès 1992. Après bientôt 15 ans de pratique, la nature a pris progressivement une place importante dans la ville.

La démarche de l'entretien différencié doit être poursuivie et adaptée en continu afin de répondre aux besoins des utilisateurs en constante évolution. A partir d'un bilan des plans d'entretien existants, de nouvelles mesures écologiquement, esthétiquement et économiquement encore plus favorables sont mises en place. Les outils et la méthode de travail développés peuvent également être utilisés par d'autres Communes.

*La dépense pour l'élaboration du manuel est compensée par sa vente aux membres de l'USSP (Union suisse des services des parcs et promenades) pour un montant de Fr. 4850.- (recette supplémentaire de Fr. 4900.- sous la rubrique 6600.439).*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6600.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 932'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 462'000.-</b>

Le compteur d'eau posé au parc Mon-Repos en décembre 1993 a dû être remplacé en novembre 2004. Bloqué depuis 1999, sa consommation n'a pas été enregistrée jusqu'à son remplacement et il y a lieu de régler maintenant l'arriéré de 107'604 m<sup>3</sup> (de novembre 2004 à juillet 2007).

Il est rappelé que les services publics lausannois étaient au bénéfice de la gratuité de la consommation d'eau jusqu'à fin 1995. Dès 1996, elle se facture au tarif le plus bas adopté par la Municipalité (tarif « maraîchers » soit Fr. 1.30 le m<sup>3</sup> du 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 31 décembre 2003 et Fr. 1.50 le m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004).

eauservice procède à un rattrapage « forfaitaire » de 200'000 m<sup>3</sup> pour la période où le compteur était bloqué (1999 à 2004).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 700'000.–	Fr. 220'000.–	Fr. 55'000.–

**Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude du local des jardiniers de la Maladière**

L'installation actuelle, composée de trois poêles à gaz en applique et d'un chauffe-eau également à gaz, ne correspond plus aux normes en vigueur; l'un des poêles ne fonctionne plus, et la production d'eau chaude est insuffisante, particulièrement en hiver lors de regroupements d'équipes pour la taille.

Le simple remplacement des éléments défectueux n'est plus admis; l'installation doit être refaite.

Compte tenu des coûts qu'entraînerait une mise aux normes relatives à l'utilisation du gaz (remplacement intégral de l'installation), d'autres variantes ont été envisagées, dont le mazout.

A la suite de cette analyse, le choix s'est porté sur une installation de chauffe à pellets avec production d'eau chaude, qui serait installée dans un local, lequel comprendrait également le stockage des pellets en conformité avec la norme incendie en vigueur. La distribution interne de l'énergie s'effectuera par l'intermédiaire d'aérotherme piloté par minuterie et sonde de température.

Une subvention cantonale d'environ Fr. 3000.– pourra être demandée. Elle sera imputée sur le compte 6600.461, vraisemblablement sur l'exercice 2008.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		7000 Secrétariat	7020 Magasin	7403 Energie	7630 Distribution d'électricité	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	115'000				115'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	7'200				7'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions	20'000				20'000
	305 Assurance-accidents	3'800				3'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		34'500		80'000	114'500
	314 Entretien des biens immobiliers		87'000			87'000
	318 Autres prestations de tiers	95'000		40'000	300'000	435'000
<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>		<b>241'000</b>	<b>121'500</b>	<b>40'000</b>	<b>380'000</b>	<b>782'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						0

**700 Service développement stratégique**7000 Secrétariat

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7000.301	Traitements	Fr. 2'410'000.–	Fr. 10'800.–	<b>Fr. 115'000.–</b> a) 55'000.– b) 60'000.–
7000.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 144'000.–	Fr. 700.–	<b>Fr. 7'200.–</b> a) 3'500.– b) 3'700.–
7000.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 332'000.–	Fr. 700.–	<b>Fr. 20'000.–</b> a) 10'000.– b) 10'000.–
7000.305	Assurance-accidents	Fr. 48'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 3'800.–</b> a) 1'500.– b) 2'300.–

- a) Engagement d'un/e juriste à 100% (cl. 11-02) pour répondre à l'évolution du contexte législatif dans le secteur des énergies: Fr. 70'000.–

Le cadre législatif du secteur des énergies connaît actuellement un profond bouleversement (décret vaudois sur le secteur électrique, loi vaudoise sur l'énergie, loi fédérale sur l'énergie, loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité). La libéralisation du marché de l'électricité crée d'importants besoins juridiques supplémentaires, aussi bien en matière de relation contractuelle avec la clientèle qu'en matière d'interprétation et d'application de la loi elle-même.

Il faut également relever que le marché du gaz pourrait être libéralisé dans les années à venir sur le modèle de ce qui est réalisé actuellement pour l'électricité et que le Service multimédia connaît un développement rapide qui implique, à chaque nouvelle prestation, la création de nouveaux contrats et règlements, de même que de nouvelles possibilités de litiges.

Les Services industriels ne sont plus en mesure de répondre aux besoins juridiques induits par leurs activités commerciales et les changements législatifs. La cellule juridique doit être renforcée de 1 EPT, dès le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Calculé sur 7 mois, de juin à décembre 2007, le montant total du salaire de ce/cette futur/e collaborateur/trice est estimé à Fr. 70'000.–, sur la base d'un salaire annuel d'environ Fr. 120'000.– (13<sup>e</sup> salaire compris.)

- b) Création dès le 1<sup>er</sup> août 2007 du poste de formateur des apprentis automaticiens accepté dans le rapport-préavis N° 2006/64: Fr. 76'000.–

Le rapport-préavis N° 2006/64 intitulé «Création de places d'apprentissage au sein de l'Administration communale – Réponse au postulat de M. Grégoire Junod» indiquait que le Centre de formation technique des apprentis commencerait à former des automaticiens dès août 2008, à l'ouverture du centre de Malley. Le Service du développement stratégique a toutefois décidé d'engager 2 apprentis automaticiens dès la rentrée d'août 2007 pour poser les bases nécessaires à cette formation. Il souhaite donc anticiper de 6 mois la création du poste de formateur des automaticiens, prévu dans le préavis au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ce poste sera pourvu par voie de transfert dès le 1<sup>er</sup> août 2007.

Calculé sur 5 mois, d'août à décembre 2007, le financement de ce poste se monte à Fr. 76'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7000.318	Autres prestations de tiers	Fr. 450'000.–	Fr. 19'000.–	<b>Fr. 95'000.–</b>

### Création d'un service commercial « multifluides »

Les Services industriels (SIL) se préparent aux transformations fondamentales du marché de l'électricité. Dans un premier temps, seuls les clients consommant plus de 100 MWh par an pourront avoir un accès libre au réseau. Après cinq ans, sous réserve de référendum, l'ouverture sera étendue aux ménages. Le marché du gaz devrait connaître la même évolution dans les cinq à dix ans à venir.

Les SIL doivent se préparer à fonctionner dans des marchés concurrentiels : il s'agit d'améliorer la communication avec la clientèle et de présenter une image, une offre et des produits cohérents et innovants.

Les acteurs déterminants du marché de l'énergie sont actifs à l'échelle nationale et internationale. Face à leur puissance commerciale, les acteurs régionaux, comme les SIL, ne peuvent rivaliser au niveau des prix. Il s'agit donc de mettre en valeur d'autres éléments de l'offre, comme la proximité avec les clients, la capacité d'entretenir des réseaux fiables et performants ou la faculté d'innover en élaborant des offres multifluides. Présenter un seul interlocuteur pour les questions relatives à l'approvisionnement aussi bien en électricité qu'en chaleur, signaux multimédia et eau, voire également pour celles relatives à l'assainissement, est un avantage concurrentiel qu'il s'agit de développer et d'exploiter.

Pour ce faire, les SIL se proposent de recréer un service commercial transversal. Ce service devra être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Pour y parvenir dans un délai aussi court, les SIL souhaitent s'adjoindre les services d'un consultant externe. Son mandat est estimé au maximum à Fr. 95'000.– (40 jours/homme).

La création de ce service est décisive pour le positionnement des SIL dans des marchés de l'énergie toujours plus complexes.

## 702 Service du Magesi

### 7020 Magasin

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7020.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 30'000.–	Fr. 42'000.–	<b>Fr. 34'500.–</b>

Courant 2007, le site du Magesi a été la cible de deux effractions sur son aire de stockage extérieure. L'une d'elles s'est soldée par le vol d'une centaine de mètres de câble de cuivre. Suite à ces effractions, il a été décidé de ne stocker des câbles qu'à l'intérieur de la halle. Cette mesure n'est toutefois pas suffisante pour prévenir d'autres vols, car les locaux du Magesi ne sont pas munis, hormis quelques portes de service, d'un dispositif d'alarme par effraction. Au vu des quantités importantes de cuivre stockées, sous forme de câbles et de composants pour le réseau électrique, il est fortement souhaitable de sécuriser les zones sensibles. A cet effet, il est prévu d'installer un dispositif d'alarme par effraction, composé de détecteurs de présence et de caméras (4 au total), permettant de transmettre au Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan (CEPP), via le réseau « Récolte », des images lorsqu'une intrusion est détectée. Ces caméras utilisent la technologie de l'infrarouge pour capter des images de nuit. Ce dispositif permettra d'exercer une surveillance appropriée en dehors des heures d'exploitation, lorsque le bâtiment est mis sous alarme.



		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7020.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 9'000.-	Fr. 0.-	Fr. 87'000.-

### Création au Magesi d'un local destiné à l'entreposage de collections pour le Service de la culture

Depuis plusieurs années, le Service de la culture est à la recherche de locaux pour abriter les collections de ses musées. A cet égard, la 11<sup>e</sup> observation du rapport de l'exercice 2005 de la Commission permanente de gestion mentionne en substance « *la Municipalité est invitée à nous décrire précisément quelles sont les solutions envisagées pour résoudre le problème d'entreposage des collections des musées de la Ville. Elle est également invitée à nous indiquer dans quels délais ces solutions pourront être mises en œuvre.* »

Une première étude a été menée, début 2007, pour entreposer au Magesi des œuvres de la Collection de l'Art Brut. Les exigences élevées, posées pour la réalisation d'un local, ont conduit à l'abandon du projet. Le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (Mudac) ayant aussi, ultérieurement, fait part de son intérêt pour une surface d'entreposage, une solution adaptée a pu lui être proposée. Elle consiste à créer un local d'une surface disponible de 200 m<sup>2</sup>, fermé et équipé des infrastructures nécessaires (ventilation, éclairage, détection, incendie, dispositif d'alarme effraction, etc.). Ce local est réalisable dans l'actuel périmètre de stockage au sous-sol de la halle principale du Magesi. Doté des infrastructures indispensables et jouissant d'une excellente accessibilité grâce à un monte-charge, il répondra pleinement aux souhaits exprimés par le Mudac. Il a été convenu avec le Service de la culture que ce local lui serait loué, dès sa réalisation, au prix de Fr. 110.-/m<sup>2</sup> par an, charges comprises.

### 74 Service gaz et chauffage à distance

#### 740 Gaz

#### 7403 Energie

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7403.318	Autres prestations de tiers	Fr. 230'000.-	Fr. 0.-	Fr. 40'000.-

### Ré-audit label Cité de l'énergie et European Energy Award Gold 2007-2008

Membre de l'Association Cité de l'énergie depuis 1996, Cité de l'énergie depuis 1996 également, Lausanne est devenue la 1<sup>re</sup> ville européenne de plus de 100'000 habitants à recevoir le label European Energy Award© Gold en 2004.

En recevant le label Cité de l'énergie, puis en effectuant le premier audit de renouvellement en octobre 1999, puis le deuxième en mars 2004, la Commune de Lausanne s'est engagée à poursuivre une politique énergétique exemplaire et à procéder à un audit annuel des résultats obtenus.

#### Audit de renouvellement

Tous les quatre ans, un audit de renouvellement de la certification Cité de l'énergie est effectué et soumis à la commission du label, qui vérifie les activités de politique énergétique et confirme le label. Initialement, le dossier pour la demande de ré-audit devait parvenir à la commission du label Cité de l'énergie fin août 2007 pour la séance de la commission du label du 25 septembre 2007 (selon la lettre de l'Association du 08.12.2006).

La Ville de Lausanne doit aussi effectuer en parallèle un audit de renouvellement de la certification européenne European Energy Award Gold. Ce renouvellement est le premier effectué en Europe, et les démarches n'ont pas été harmonisées suffisamment tôt.

Dans le but d'harmoniser les procédures et d'éviter des audits décalés dans le temps, l'Association nationale Cité de l'énergie et le Forum européen eea ont décidé d'effectuer ensemble un seul et même examen. Cet élément nouveau a été confirmé

par un courrier de l'Association Cité de l'énergie, du 27 mars 2007. Cette lettre indique que le délai pour le dépôt du dossier est reporté au 1<sup>er</sup> mars 2008.

Pour procéder à l'audit quadriennal 2004-2007 et établir le rapport d'évaluation des résultats obtenus et des objectifs planifiés pour les quatre prochaines années 2008-2011, les coûts, basés sur une offre d'accompagnement, se montent à environ Fr. 50'000.— Vu les incertitudes liées à la situation expliquée ci-dessus, seuls Fr. 10'000.— avaient été retenus au budget.

## 76 Service de l'électricité

### 7630 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7630.311	Achats d'installations	Fr. 700'000.—	Fr. 0.—	<b>Fr. 80'000.</b>

#### Achat de tableaux de raccordement de chantiers

##### Raison de l'achat

L'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension stipule où doit se situer le point de limite entre le réseau et l'installation privée. Selon NIBT, la séparation entre la responsabilité du distributeur et celle du propriétaire de l'installation se situe aux bornes d'entrée de l'interrupteur de surintensité de raccordement du côté du client.

Or dans le cas d'installations de chantier traditionnelles, il n'est actuellement pas possible de définir clairement les domaines de responsabilité. Il peut arriver que le distributeur soit également responsable d'une partie d'un tableau de chantier appartenant à un tiers (pour les dommages consécutifs à un accident).

Afin de régler le problème des responsabilités, et conformément aux normes NIBT, l'achat de tableaux de raccordement s'avère nécessaire.

##### Utilisation

Ces tableaux de raccordement sont utilisés afin d'alimenter en électricité les chantiers sur notre réseau et ainsi de pouvoir facturer l'énergie consommée.

##### Immobilisation des tableaux

Ces tableaux sont immobilisés pendant toute la durée du chantier, ce qui peut facilement excéder une année sur certains chantiers. Une location mensuelle est perçue afin d'amortir notre investissement en 8 ans. Après chaque utilisation, ces tableaux sont contrôlés.

##### Coût unitaire

Le prix unitaire d'un tableau est d'environ Fr. 4000.—. Il est prévu d'acheter 20 tableaux de raccordement cette année.

##### Nombre de tableaux nécessaires

Chaque année nous avons environ 120 chantiers raccordés en même temps sur notre réseau, ce qui représente autant de tableaux installés. Ces 20 premiers tableaux de raccordement ne sont donc que la 1<sup>re</sup> partie d'une série de 120 pièces à acheter sur plusieurs années.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7630.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'600'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 300'000.–</b>

**Contrôles périodiques à charge du SEL**

Pour répondre à l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) et à la surveillance de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF), le SEL a confié ses contrôles périodiques à la société Securelec-Vaud SA dont la Ville de Lausanne est actionnaire.

La capacité d'action de Securelec-Vaud SA étant plus élevée que prévu, le montant de Fr. 875'000.– disponible au budget 2007 est insuffisant et obligera le SEL à interrompre le traitement de ses contrôles périodiques. Afin d'être en conformité avec l'OIBT et l'IFICF en termes de délai d'exécution, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

\* \* \*

**B. AUTORISATIONS D'ACHATS****2. SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS****2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 377'900.-	Fr. 56'700.-	<b>Fr. 28'600.-</b>

La moto de police BMW R 80 RT, VD 618, mise en circulation le 1<sup>er</sup> mai 1993, comptant actuellement 74'622 kilomètres, a été mise hors service le 12 juillet 2007, à la suite d'un accident de circulation ayant rendu cette machine irréparable.

Vu ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, à bref délai, le véhicule en cause. C'est pourquoi l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle moto.

*Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant de Fr. 4863.-, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule au jour de l'accident, a déjà été versé, par imputation sur la provision pour risques non assurés, par la subdivision « Assurances de choses et patrimoine » du Service juridique de la Ville. Cette recette supplémentaire de Fr. 4900.- a été inscrite sous la rubrique 2400.424 « Plus-values, produits exceptionnels » du budget du Corps de police.*

**250 Service de protection et sauvetage****2502 Groupe sanitaire**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 955'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 60'000.-</b> a) 42'000.- b) 18'000.-

a) Conformément aux directives émises par le Service de la santé publique, chaque ambulance d'urgence et de sauvetage (catégorie C) est équipée d'appareils médicaux indispensables à la prise en charge des urgences préhospitalières. Il s'agit principalement d'un défibrillateur semi-automatique et d'un moniteur de surveillance des fonctions vitales. Or le défibrillateur Zoll PD 1600, acquis le 23 décembre 1998, est défectueux et ne peut plus être réparé. Il en va de même pour le moniteur de surveillance des fonctions vitales Propaq 102 LCD, acheté le 5 mars 1997.

C'est pourquoi il convient de remplacer au plus vite ces deux appareils, afin de permettre à l'ambulance, mise hors service en raison de leur défectuosité, d'assurer à nouveau des missions. Le Service de la santé publique, qui prend en charge l'amortissement de ce matériel, a admis son remplacement immédiat par un nouvel appareil remplissant les deux fonctions.

La Ville devant, dans l'immédiat, financer l'achat du nouvel équipement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour pouvoir procéder à cette acquisition.

b) L'ambulance, dont l'acquisition figure aux autorisations d'achats pour l'année 2007, est actuellement en cours de construction et pourra certainement être livrée dans le courant du mois d'octobre prochain.

En ce qui concerne l'équipement de ce véhicule, il avait été prévu de récupérer celui de l'ambulance qu'il est appelé à remplacer, notamment la civière automatique, dont le coût est élevé. Or celle-ci a subi une avarie importante au niveau du système des jambes amovibles dont la réparation, vu son ancienneté, n'est pas envisageable. C'est pourquoi, outre le fait qu'il a fallu solliciter le prêt d'une civière de rechange par le fournisseur, il convient, dans les meilleurs délais, de procéder au remplacement de cet élément indispensable si l'on veut que la nouvelle ambulance soit complètement équipée lors de sa livraison.

En conséquence, sachant que, si le Service de la santé publique prend en charge l'amortissement de ce matériel, la Ville doit en financer l'acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire sur Autorisations d'achats s'avère indispensable

**4. TRAVAUX****4100 Service du cadastre**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 40'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 160'000.–</b>

Le Service du cadastre a constamment 4 à 5 équipes de techniciens et d'aides-géomètres sur le terrain pour des relevés ou des implantations géométriques dans les domaines du cadastre souterrain (2 à 3 équipes) et de la construction ou du foncier (2 équipes).

Le parc actuel des instruments de mesures du service est le suivant :

- 2 tachéomètres électroniques TC 1010 et TC 1610 achetés en 1993
- 2 tachéomètres électroniques TC 1010 et TC 1610 achetés en 1994
- 1 tachéomètre électronique de haute précision TC 1800 acheté en 1997
- 2 niveaux de précision électronique NA 3000 et NA 3003 achetés respectivement en 1993 et en 2000.

Après 13 et 14 années d'utilisation quotidienne des équipements TC 1010 et TC 1610, de très bonne qualité, le service rencontre de plus en plus les problèmes d'utilisation suivants :

- Diverses difficultés de fonctionnement et de fiabilité des instruments et de leurs équipements périphériques, tout particulièrement pour les aspects logiciels et de cartes mémoires.
- Capacité de stockage insuffisante sur cartes mémoires des informations liées aux points de base et aux mesures.
- Mesures de distances limitées au positionnement d'un prisme réflecteur sans possibilité de déterminer des points inaccessibles par mesures laser.
- Lenteur d'exécution des mesures électroniques, de l'enregistrement de ces dernières et des transferts des fichiers informatiques.

Depuis 2003, le constructeur, Leica-Geosystems, n'a plus de pièces de rechange pour ces équipements, et les logiciels ne sont plus mis à jour.

Dans ce contexte, force est de constater qu'il devient indispensable de renouveler les tachéomètres électroniques TC 1010 et TC 1610 pour continuer à assurer de manière précise et fiable les mesures effectuées par le Service du cadastre. Il est proposé de renouveler 4 tachéomètres afin de bénéficier de conditions financières favorables et, surtout, de mettre en place un environnement standardisé de mesures et de traitements au sein du service.

L'offre correspondante reçue par Leica-Geosystems s'élève à Fr. 160'000.–.

Il est à relever que le remplacement de ces équipements est également une source de motivation significative pour les collaborateurs qui travaillent quotidiennement avec ces instruments.

Depuis avril 2007, un poste de technicien-géomètre parti à la retraite n'a pas été remplacé au Service du cadastre. L'économie ainsi réalisée sur les charges salariales permet de financer cet achat en moins de 15 mois, et le Service du cadastre s'engage à ne pas repourvoir ce poste avant le début de l'année 2009.

**4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'839'000.–	Fr. 0.–	Fr. 37'000.–

**Division Travaux**

Jusqu'à la mi-août, les cadres de l'unité «Travaux» étaient logés aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV), ce qui engendrait moult déplacements entre leurs bureaux et la base opérationnelle de l'unité située sur la plate-forme supérieure du Flon, à proximité de l'usine Tridel (vestiaires, dépôt, ateliers de retaille et sablage des bordures), pour assurer la direction et la gestion administrative de leur unité (30 personnes).

Soucieux de corriger les dysfonctionnements organisationnels mis en évidence par l'audit externe mandaté par notre service, nous avons proposé à la Municipalité l'acquisition de containers appartenant au consortium d'entreprises MaBat, actif dans la vallée supérieure du Flon dans le cadre des travaux du m2, ainsi que le principe d'une demande de crédit supplémentaire pour permettre le financement de cette opération, ce qu'elle a accepté par décision du 21 décembre 2006. Ces installations ont été mises en place et sont opérationnelles.

Pour mémoire, nous précisons que ces containers seront également utilisés par la Direction des travaux du chantier de la route de contournement de la Sallaz, ce qui permettra des économies notables sur le poste «Installation de chantier». En outre, il a été convenu avec le Service d'architecture que ces containers seraient intégrés dans le projet final de construction des futures installations de l'unité «Travaux» sur la plate-forme intermédiaire du Vallon, ce qui représentera encore de substantielles économies.

**4700 eauservice**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 156'000.–	Fr. 0.–	Fr. 30'000.–

Le véhicule VD 131144 est immobilisé suite à un problème d'embrayage. Le garage des SI nous informe que le coût de réparation va être d'environ Fr. 5300.–.

Cependant, eauservice a pris la décision de ne pas réparer ce véhicule. En effet, sa carrosserie est en mauvais état. De plus, sa mise en circulation date de 1997 et il a effectué 161'651 kilomètres. Il était prévu de demander son remplacement dans le préavis des autorisations d'achats 2008.

eauservice demande de pouvoir le remplacer sur les autorisations d'achats 2007 plutôt que de le réparer. Un montant de Fr. 30'000.– supplémentaire est donc demandé pour financer cet achat.

**6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT****6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 433'000.-	Fr. 0.-	<b>Fr. 32'300.-</b>

Acquise en 1986 pour un montant net de Fr. 32'225.-, une pelle «Bobcat 343» est à remplacer.

En effet, son moteur ne tourne plus. Il n'est pas possible d'en obtenir un neuf, ni un d'occasion, ni même un en «échange-standard». Il faudrait donc le faire refaire. Ceci entraînerait une dépense devisée à Fr. 4832.10 pour le seul moteur. A cela s'ajouterait le changement des flexibles, joints, silentblochs, etc.

Au total, les coûts sont estimés à Fr. 6000.-. Ceci est disproportionné pour un engin dont la structure a déjà été fortement sollicitée par plus de vingt ans de travail.

Le remplacement par un engin de mêmes caractéristiques est indispensable : en particulier parce qu'il s'agit d'une machine étroite (90 cm), ce qui permet de l'utiliser dans la pépinière.

La suppression de celle de la Step oblige le Service des parcs et promenades à utiliser parcimonieusement les surfaces qui restent plantées en lignes plus serrées.

Par ailleurs, conformément au postulat de M. Fabrice Ghelfi «Particules fines et ozone : des mesures de santé publique et de protection de l'environnement», il a été examiné le problème du FAP (filtre à particules). La conception ultra-compacte ne permet pas d'en équiper cet engin ni à l'arrière (capot moteur), ni sur le toit de la cabine (qui bascule en arrière pour permettre l'accès à la partie hydraulique). Par ailleurs, la faible puissance du moteur (moins de 18 KW) dispense le fournisseur d'en prévoir la pose.

D'autre part, le moteur de marque Kubota est connu pour être peu polluant et respecte la norme Euro 2.



**7. SERVICES INDUSTRIELS****710 Service de la comptabilité et des finances**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 392'000.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 78'000.–</b> a) 56'000.– b) 22'000.–

- a) Suite à l'engagement de deux collaborateurs au Service multimédia pour réaliser les mises en service Internet, en remplacement des sous-traitants, il s'avère qu'aucun véhicule supplémentaire n'a été prévu au budget. Du fait du grand nombre de déplacements quotidiens et de la nécessité d'emporter du matériel, il est souhaitable de doter ces collaborateurs de deux véhicules de service. Afin d'encourager l'utilisation du gaz naturel carburant, ces véhicules fonctionneront au gaz.
- b) Véhicule pour le contrôle de chantiers lors du traitement des demandes de permis de construire, suite à l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne).

Achat d'un petit véhicule Smart au gaz naturel carburant (GNC) pour le contrôle du respect des aspects énergétiques sur les chantiers de construction.

La Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) et son règlement d'application (RLVLEne) posent des exigences accrues pour les bâtiments neufs et les rénovations lourdes, qui doivent justifier une part minimum d'énergie renouvelable pour le chauffage et la production d'eau chaude. Les demandes de permis de construire doivent désormais être accompagnées de nouveaux formulaires et la réalisation des constructions doit être en conformité avec les nouvelles normes.

L'unité Produits du Service du gaz et du chauffage à distance (anciennement division Energie) est responsable du traitement des aspects énergétiques de ces demandes. Ce travail supplémentaire représente 1,5 EPT et fait l'objet d'une autre demande de crédit. Une des nouvelles activités essentielles est de contrôler la réalisation sur les chantiers, qui est notamment mal exécutée et occasionne un gaspillage d'énergie important. Un petit véhicule est nécessaire pour garantir la mobilité des collaborateurs et l'efficacité des contrôles.

Les budgets nécessaires n'ont pas été mis au budget 2007, la LVLEne étant entrée en vigueur après sa présentation.

Le coût d'achat de ce véhicule respectueux de l'environnement représente environ Fr. 22'000.–.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7100.1462.4	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 0.–	<b>Fr. 51'700.–</b>

**Matériel pour le Service de l'électricité :**

Climatiseur 16 kW avec console pour condenseur extérieur : Fr. 13'500.–

Renforcement de la climatisation dans la salle de calcul du CEPP. Cette salle renferme des appareils de neo technologies, du SOI ainsi que du Centre de conduite de Pierre-de-Plan.

Suite à l'installation de nouvelles machines informatiques (serveur), la capacité actuelle de climatisation est insuffisante. Il est donc nécessaire d'installer un nouveau climatiseur.

Cisaille motorique MS 2504 Durma 2550x4 : Fr. 27'700.–

Cette cisaille sert au débitage de tôle, qui est la première étape dans la fabrication de tôlerie.

L'appareil actuel est en fin de vie et les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

Encocheuse à angle fixe Euromac FA 200/6: Fr. 10'500.–

Cette encocheuse sert à entailler les tôles afin de les préparer au pliage de caisses, caissons de protection des câbles, ainsi que pour la préparation de pièces de tôlerie en général.

L'appareil actuel est manuel, il est en fin de vie et les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7100.1462.6	Matériel informatique	Fr. 121'800.–	Fr. 14'000.–	<b>Fr. 12'000.–</b>

**Matériel informatique pour le Service de la comptabilité et des finances**

Cinq collaborateurs ont été engagés entre juin et juillet 2007 comme «secrétaires».

Ces collaborateurs ont pris leurs fonctions au sein du Service de la comptabilité et des finances. Des demandes de prêt de matériel ont été faites auprès du SOI pour une durée déterminée. Ces demandes sont désormais échues et le SOI nous demande de retourner le matériel en prêt.

Deux collaborateurs seront engagés en août 2007 comme «secrétaires».

En raison des tâches qui leur sont attribuées, ces collaborateurs auront impérativement besoin d'un pc standard de la Ville de Lausanne.

\* \* \*

**C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE****330 Service du logement et des gérances****3301 Immeubles du patrimoine financier**

		<b>Crédit voté</b>	<b>Crédit compl.</b>
3301.503.3443	Rue Neuve 6/Pré-du-Marché 5 – Rénovation et restructuration du bâtiment	Fr. 3'920'000.–	<b>Fr. 47'400.–</b>

Le dépassement est essentiellement dû à des travaux complémentaires d'assainissement.

Le préavis N° 2003/32 du 3 juillet 2003 mentionnait une rénovation douce sur le versant sud de l'immeuble (construit dans les années 1820), ce qui autorisait la conservation des huit cheminées de salon ainsi que l'ensemble des parquets anciens.

Les sondages effectués en collaboration avec le Service d'architecture lors du projet (avec un bâtiment occupé par les locataires) n'ont pas permis de constater ce qui a été découvert en cours de travaux, à savoir une dégradation très importante des structures porteuses en solivage, ainsi que de la charpente, des murs porteurs et des façades. Ces constatations nous ont mené à faire le deuil de la totalité des parquets anciens et à supprimer l'ensemble des cheminées de salon.

Une grande partie des pièces maîtresses des structures porteuses (bois) en solivage ont dû être remplacées ou renforcées avec la correction des faux niveaux, ainsi que la consolidation des appuis des structures porteuses.

L'ensemble des fenêtres existantes qui, initialement, étaient conservées avec une simple réfection par un survitrage, ont également dû être évacuées et remplacées par des nouvelles fenêtres en bois afin de garantir une intervention durable au sens large du terme.

L'avant-corps (en façade), côté place Pré-du-Marché, beaucoup trop fissuré, instable et irrecevable pour une saine conservation, a été démoli et entièrement reconstruit.

Afin de compenser les travaux complémentaires d'assainissement tout en respectant le budget de base, des économies ont été réalisées sur les CFC suivants :

CFC	2111	Echafaudages	Fr. 20'000.–
	2500	Installations sanitaires	Fr. 10'000.–
	2580	Agencements des cuisines	Fr. 18'000.–
	2733	Menuiserie courante	Fr. 10'000.–
	2816	Carrelage	Fr. 40'000.–
	2950	Honoraires ingénieur sanitaires	Fr. 5'000.–
	5000	Frais secondaires	Fr. 140'000.–

Au vu des économies susmentionnées qui totalisent Fr. 243'000.–, la demande de crédit complémentaire s'élève à Fr. 47'400.–.

**4. TRAVAUX**

**460 Service d'assainissement**

		<b>Crédit voté</b>	<b>Crédit compl.</b>
1900.525.930.34	Participation à GEDREL SA	Fr. 6'993'000.–	<b>Fr. 72'000.–</b>

Conformément à la Convention régissant les relations entre les 12 Communes actionnaires de la société anonyme «GEDREL SA», convention adoptée par la Conseil communal de Lausanne dans sa séance du 16 avril 1996, le nombre des actions qui doit être détenu par chaque Commune est révisé le 30 avril de la première année de chaque législature communale. Le dernier décompte a été établi en avril 2007 et induit une augmentation du nombre d'actions à détenir par toutes les Communes, à l'exception de Paudex, du fait d'un accroissement général des habitants recensés au 31.12.2006. Ainsi Lausanne, qui détient à ce jour 2331 actions de Fr. 3000.– chacune, se doit d'en acquérir 24 nouvelles pour atteindre le nombre correspondant aux 117'744 habitants comptabilisés.

Dans les faits, chaque action est libérée à concurrence de 50% de sa valeur nominale, soit Fr. 1500.– par action.

Il est par ailleurs précisé qu'un préavis est en cours de préparation pour la modification de la convention en vue de l'adapter au changement de la durée des législatures et proposera de disposer d'une marge calculée en prévision de l'augmentation de capital qui sera nécessaire en cas de l'accroissement projeté de la population lausannoise.

\* \* \*

**CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2007/56 de la Municipalité, du 25 octobre 2007 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 630 du préavis)</i>	<u>7'339'300.-</u>	<u>1'210'000.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 673 du préavis)</i>	<u>489'600.-</u>	<u>4'900.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 679 du préavis)</i>	<u>119'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

**Incidence sur le budget de 2007**

Déficit prévu au budget de 2007		3'933'200.-
Nouveaux crédits votés	14'055'200.-	
Moins recettes	<u>- 1'201'200.-</u>	12'854'000.-
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	7'339'300.-	
Moins recettes	<u>- 1'214'900.-</u>	<u>6'124'400.-</u>
Déficit total présumé		<u>22'911'600.-</u>

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Durant les séances plénières de cette seconde moitié de 2007, la Commission des finances a examiné plus de 90 demandes de crédits supplémentaires au budget de fonctionnement en autorisations d'achats ou en crédits d'investissements du patrimoine administratif. Les records sont à nouveau battus quant au nombre de demandes, qui demeurent pour la grande majorité de compétence déléguée à la Municipalité. Au vu de la tâche que représente l'examen de ces demandes, parfois documentées de manière bien laconique, on peut s'interroger sur le niveau de maîtrise que peuvent avoir les municipaux sur ce flot de crédits supplémentaires. Bien que nous soyons conscients qu'il est impossible de se souvenir de tous les détails d'un budget de Direction, nous ne pouvons qu'encourager tous nos Municipaux à rester très pointus sur ces nombreuses demandes, qui ne doivent pas permettre de passer un financement non retenu lors de l'établissement du budget !

La Commission des finances, se basant sur les éléments figurant dans le préavis que le Conseil a sous les yeux ainsi que sur des explications supplémentaires, a approuvé formellement le plus souvent à l'unanimité les 25 demandes dépassant Fr. 50'000.–. Seuls quelques objets ont suscité entre une abstention et deux oppositions, la mauvaise qualité des explications fournies n'étant d'ailleurs pas étrangère à celles-ci !

Le préavis N° 2007/56 illustre la grande variété des dépenses auxquelles la Commune doit faire face de manière imprévisible (remplacement d'un collaborateur, renforcement d'un service, rachat ou remplacement d'un équipement endommagé ou en fin de vie). La Commission des finances a donc pris acte des engagements pris par la Municipalité et qui lui paraissent également fondés.

La Commission des finances unanime n'a donc plus qu'à vous inviter à accorder à la Municipalité la deuxième série de crédits supplémentaires tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2007/56.

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Bonnard ?

**M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – J'ouvre la discussion sur ce rapport. Prenons-nous le préavis en plusieurs parties, c'est-à-dire avec une discussion générale sur le premier paragraphe ou discutons-nous du tout...

*Discussion générale*

**M. Yves-André Cavin (LE) :** – Depuis que j'ai présidé aux destinées de la Commission des finances, j'examine régulièrement l'évolution des crédits supplémentaires et surtout leur nombre, leur montant et leurs objets. J'étais déjà monté à cette tribune il y a quelques années pour relever qu'on dépassait allègrement le chiffre de 100 demandes, ce qui représente quasi une demande tous les deux jours ouvrables. En outre, plus des deux tiers des demandes présentées n'excédaient pas Fr. 50'000.–, mais les approchaient assez régulièrement. Sachant qu'elles sont de compétence déléguée à la Municipalité par la Commission des finances, j'avais attiré l'attention de ce Conseil sur la véracité des dépenses ainsi engagées. Or à l'examen de ce dernier préavis, et à la reprise de celui des crédits supplémentaires 1<sup>re</sup> série, je constate que le nombre des demandes se monte à 146. La proportion de ceux de compétence déléguée est demeurée quasi similaire.

Si je relève l'importance de ce nombre, sans parler du montant et de l'objet, c'est qu'à mon avis, on a un peu oublié la définition d'un crédit supplémentaire. En effet, une demande de crédit supplémentaire a pour objectif de parer à un événement urgent et imprévisible, c'est-à-dire qui ne pouvait être connu au moment de l'établissement du budget. Typiquement, les coûts engendrés par la rupture d'une conduite d'eau feront l'objet d'un crédit supplémentaire. En revanche, lorsque l'on doit équiper une salle de conférence d'un certain nombre de chaises ou de tables, il n'est pas démontré que c'est urgent et surtout imprévisible, la salle n'étant pas prévue du jour au lendemain.

A entendre de nombreuses personnes au sein de l'Administration, il semble que l'on cultive une méthode qui me déplaît fort, utiliser le crédit supplémentaire pour suppléer à une demande formulée au moment de l'établissement du budget, et qui a été refusée. J'ai entendu à plusieurs reprises – je cite – « Ça ne figure plus au budget, sans importance, on viendra avec un crédit supplémentaire. » Cette citation me laisse penser que pour présenter un budget plus ou moins politiquement correct, on saisisse l'opportunité de soustraire certaines dépenses sensibles pour revenir avec une demande de crédit supplémentaire, échappant ainsi à l'examen du budget, l'acte politique le plus important du conseiller communal. J'ose espérer que ce n'est pas une généralité, mais le reflet de situations d'exception.

Néanmoins, j'interviens pour faire prendre conscience que le nombre de demandes de crédits supplémentaires est beaucoup trop élevé et rendre attentive la Municipalité à ne pas accepter n'importe quoi, surtout pour les demandes de compétence déléguée. Je profite également de demander à la Commission des finances d'être plus restrictive quant à l'application des critères d'urgence et d'imprévisibilité, et notamment que la dépense ne soit pas engagée avant son octroi. J'y reviendrai d'ailleurs dans mon commentaire sur le budget, avec des chiffres à l'appui. Malgré cela, au nom de LausannEnsemble, je vous invite à accepter les

conclusions de ce préavis, puisque toutes ces dépenses ont été engagées.

**La présidente :** – Merci. Votre intervention correspond à peu près au premier paragraphe du rapport de M. Bonnard. Est-ce que d'autres personnes demandent la parole dans la discussion générale, avant que nous prenions direction par direction ? Il ne semble pas. J'énumère les directions et si vous avez un commentaire à faire, un amendement à déposer, vous levez la main.

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### 1. Administration générale et finances

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – J'ai une question concernant le poste 120 Service du personnel. Je vois que le nombre de bilans de compétences a nettement augmenté, et que les budgets ne suffisent pas à couvrir toutes les demandes. D'où ma question : à qui sont adressés ces bilans de compétences et qui les demande ?

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Si on met un outil à disposition, en l'occurrence le bilan de compétences, un certain nombre de services sont intéressés et, au cours du temps, demandent des bilans spécifiques. Je n'en ai pas une liste intégrale, la question n'a pas été posée en Commission des finances. Si M<sup>me</sup> Bergmann le souhaite, nous transmettrons une liste complète à la Commission de gestion, afin que vous puissiez vous rendre compte de la nature exacte des demandes. Ces bilans ont de plus en plus de succès, ils permettent parfois aussi des évolutions de carrière. Je répète que si c'est souhaité, nous pouvons en faire la liste, mais pas ce soir, parce que je ne peux évidemment pas connaître de pareilles données par cœur.

**La présidente :** – Merci. Une autre remarque à propos de ce point ? Il ne semble pas.

2. Sécurité publique et Sports
3. Culture, Logement et Patrimoine
4. Travaux
5. Enfance, Jeunesse et Education
6. Sécurité sociale et Environnement
7. Services industriels

Nous passons au chapitre B :

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. Sécurité publique et Sports
4. Travaux
6. Sécurité sociale et Environnement
7. Services industriels

## C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. Culture, Logement et Patrimoine
4. Travaux

Nous en arrivons aux conclusions. Quels ont été les votes de la commission, Monsieur Bonnard ?

**M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Il est impossible de vous donner les votes pour chaque objet sur lesquels nous nous sommes prononcés, soit tous ceux qui ne sont pas de compétence déléguée... Mais sur l'ensemble du préavis, la Commission unanime vous recommande d'en adopter les conclusions.

**La présidente :** – Je soumetts ces conclusions au vote. Ceux qui, comme la Commission, les acceptent, sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Une abstention, sinon les conclusions ont été acceptées. Merci, Monsieur Bonnard.

## Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/56 de la Municipalité, du 25 octobre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Dont en recettes</i>	
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>7'339'300.–</u>	<u>1'210'000.–</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>489'600.–</u>	<u>4'900.–</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>119'400.–</u>	<u>0.–</u>

**La présidente :** – Avons-nous encore le temps de prendre le point 10 ? Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher, « L'ouverture des « Portes St-François », l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! ». Le président rapporteur, M. Marc-Olivier Buffat, est absent. Quelqu'un d'autre peut-il venir à sa place ? (*Rumeurs.*) Naturellement, si personne ne vient, nous ne pouvons pas traiter le point 10... (*Brouhaha.*) Madame Grin, merci.



**Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher: «L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!»<sup>4</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission: M. Marc-Olivier Buffat (LE), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Ulrich Doepper (Les Verts), M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M. Laurent Rochat (Les Verts), M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.), M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Marc-Olivier Buffat (LE), rapporteur:** – Composition de la commission: Martine Fiora-Guttman (LE), Nicole Grin (LE), Magali Zuercher (Soc.), Rebecca Ruiz (Soc.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Laurent Rochat (Les Verts), Ulrich Doepper (Les Verts), Myriam Tétaz (AGT), Raphaël Abbet (UDC). Présidence et rapporteur: Marc-Olivier Buffat (LE).

La commission s'est réunie le 21 février 2007 dans une salle mise à disposition par la Direction des travaux. M. Olivier Français, municipal, a participé à la séance.

M. José Angel Gonzalez, chef de l'Office de la mobilité, également. Nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Paola Tirelli pour les notes de séance.

*Objet*

Il s'agit d'une motion demandant l'établissement d'un rapport-préavis et d'un crédit destinés à étudier le réaménagement de la rue Pépinet en zone piétonne, ainsi que la création d'une voie montante pour les deux-roues lors de l'ouverture du nouveau centre commercial «Portes St-François».

Il est rappelé par certains des membres présents que notre Conseil s'était déjà penché lors de la dernière législature sur la question de la transformation de la rue Pépinet en rue piétonne, lors du préavis concernant la rue Centrale, le réaménagement de la place Pépinet et la modification du trafic. La motion «ancienne formule» avait été rejetée, de même que la pétition qui avait été déposée.

Il a été porté à la connaissance du président de ceans qu'une pétition avait également été déposée par les commerçants de la rue et soutenue par un assez grand nombre de signatures, demandant le maintien des places de parc et du trafic dans cette rue. Cette pétition n'a pas encore été portée à la connaissance de la Municipalité ni de la Commission des pétitions.

Face à la motion qui a été déposée, le directeur des travaux, comme un certain nombre de représentants de la commission, estime que lorsqu'il s'agit de fermer une rue au trafic, il convient d'effectuer une étude globale de report de ce trafic sur les axes. Une simple étude sectorielle ne suffirait donc pas.

Il est également à préciser que l'ouverture du commerce «Portes St-François» est prévue pour le printemps 2008.

L'ouverture de ce commerce, comme la mise en service du métro m2 et l'étude des motions Pernet (boucle au centre ville), nécessiteront également une réflexion globale dans laquelle la présente motion devra s'insérer.

En l'état, M. Gonzalez a précisé que la fermeture de la rue Pépinet ne faisait pas partie des études qui avaient été menées à ce jour. Le chef de l'Office de la mobilité a encore expliqué que la circulation en ville de Lausanne a connu ces dix dernières années, une baisse lente mais régulière. Il indique que le centre ville disposait auparavant de 2000 places de stationnement réparties entre le pont Chauderon à l'est, Bellefontaine à l'ouest, Tunnel/Château au nord et la Gare au sud. Celles-ci sont désormais au nombre de 1600. Il ajoute que la Ville applique le principe de compensation du stationnement sur le domaine public. Ce fut le cas avec l'ouverture des parkings du Centre et du Rôtillon. Fort de ses 170 cases, ce dernier remplace l'ancien parking extérieur, ainsi que le stationnement supprimé à la place Pépinet. Il est donc faux de penser que les possibilités de se garer ont augmenté grâce à ces deux constructions.

En conclusion, la ville sera bel et bien confrontée à une diminution de l'offre si les 26 cases bordant la rue Pépinet sont retirées. M. Gonzalez ajoute qu'une étude de trafic avait été menée en 2002, à la suite du dépôt de la motion Savary. Elle avait démontré que 2000 véhicules/jour transitaient par la rue Pépinet. Aux heures de pointe, leur nombre était de 260 véhicules/heure, dont 160 tournaient à droite et 100 à gauche au débouché sur la rue Centrale. Il s'agit d'une fréquentation faible si on la compare à celle de la rue Centrale (20'000 véhicules/jour) ou du Grand-Pont (15'000 véhicules/jour). Avec la suppression du «tourner à gauche» en 2004, la fréquentation de la rue Pépinet s'est abaissée à 1800 véhicules/jour, dont 180 véhicules/heure à l'heure de pointe du soir. Il s'agit d'un trafic local, inhérent à l'attractivité du secteur (recherche de places de parc). Si la motion est acceptée, ces usagers seraient contraints, selon le chef de l'office, de faire un détour par Benjamin-Constant-Caroline-César-Roux (900 véhicules/jour) ou par Grand-Chêne-J.-J.-Mercier (900 véhicules/jour).

Le chef de l'Office de la mobilité a encore rappelé que différents développements du réseau d'agglomération des transports publics sont en cours, notamment destinés à examiner l'opportunité d'une ligne de tram est-ouest; l'ensemble de ces études (y compris une possibilité de circulation à sens unique sur le Grand-Pont), l'examen des motions Pernet et l'amélioration des axes de circulation devraient

<sup>4</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 4); *idem*, T. I (N° 7/II), pp. 627 ss.

être terminés d'ici à une année. Dans ce délai, la Municipalité devrait avoir une vision plus claire et pouvoir se déterminer de façon adéquate sur l'impact que pourrait avoir la fermeture au trafic de la rue Pépinet.

La motionnaire a pris acte de façon positive de l'ouverture manifestée par la Municipalité. Les informations fournies par M. Gonzalez la confortent dans sa proposition de fermeture de la rue Pépinet puisque, selon elle, le trafic y serait faible et principalement lié à la recherche de places de parc; dès lors et selon la motionnaire toujours, le report du trafic ne se ferait pas de manière intégrale sur le reste du réseau. Elle a également rappelé que la Municipalité avait envisagé une fermeture à l'essai, ce qui serait un test utile et pertinent.

Interpellée, la motionnaire précise bien que sa demande de crédit concerne le réaménagement proprement dit de la rue Pépinet, tel qu'elle le sollicite et non pas seulement un crédit d'étude.

La motion comporte également un deuxième aspect, à savoir la création d'une voie à la montée pour les deux-roues. Cette mixité a suscité une certaine controverse au sein de la commission. Certains commissaires avancent comme argument contraire, le fait que redonner une rue aux piétons avec la possibilité de voir des vélos circuler risque de présenter un danger pour la sécurité des piétons. En outre, l'interdiction d'utiliser la rue à la descente pour les deux roues paraît difficile à contrôler et difficilement réaliste.

Le chef de l'Office de la mobilité relève d'ailleurs qu'un contresens cyclable pourrait déjà être instauré sans supprimer la circulation automobile mais uniquement en supprimant une rangée de places de parc.

Aux votes, la commission accepte la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport par 6 oui, 4 non et 0 abstention.

**La présidente :** – Vous avez la parole, Madame Grin.

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), rapportrice remplaçante :** – Merci Madame la Présidente. Au vote, la commission a accepté la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport par 6 oui, 4 non et 0 abstention.

**La présidente :** – Nous pouvons considérer que l'objet est pris en considération par la commission. L'est-il aussi par l'assemblée des conseillers communaux? La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – L'avenir du déplacement dans notre ville réside dans l'usage intensif de nos jambes ou l'utilisation d'un moyen de transport appelé

vélocipède, et bannit l'utilisation de la voiture, source de tant de maux. La lutte contre la pollution est à ce prix. M<sup>me</sup> Zuercher apporte sa pierre à l'édifice par son souhait de condamner les 1800 automobilistes empruntant chaque jour cette ruelle à couvrir quelques kilomètres de plus dans une ville déjà encombrée et saturée de particules fines, si l'on en croit les rapports toujours plus alarmistes de nos collègues écologistes.

Toutefois, toute médaille a son revers et comme nombreux sont ceux qui se rendent chez le médecin, le dentiste, leur avocat ou un magasin d'optique – car cette zone est richement occupée par ces professions –, ils ne pourront le faire qu'au prix de nouveaux détours, peu en rapport avec les souhaits de l'actuelle majorité.

Sans sortir du sujet, je suggère qu'au lieu de prévoir une piste cyclable à contresens, on commence par éduquer les usagers de vélos en organisant à leur intention des cours d'utilisation de la voie publique. Je suis effarée de voir avec quelle légèreté ces derniers font fi des lois routières les plus basiques. Il ne se passe pas un jour sans que je constate, arrêtée au feu rouge, que les cycliste grillent ces mêmes feux, montent sur les trottoirs, zigzaguent entre les véhicules à l'arrêt, etc. Je ne parle pas pour vous, Madame Egli, vous êtes certainement très correcte! (... *Rumeurs...*) Mais il y en a d'autres...

Un autre point devrait aussi retenir votre attention. C'est celui de la sécurité. Les zones dites piétonnes sont largement désertées, le soir notamment, puisqu'il est interdit de s'y parquer. Cette absence de mouvement porte en elle-même une incitation forte aux incivilités. Quoi de plus facile de rayer des vitres ou de badigeonner des immeubles lorsque aucun témoin n'est présent? L'absence de tout mouvement automobile favorise cette situation.

Pour mémoire, je voudrais vous rappeler que 519 habitants et commerçants proches de cette rue ont déposé une pétition demandant à ce qu'elle ne soit pas fermée au trafic automobile. L'actuelle majorité, qui se présente comme la championne toutes catégories de la participation des habitants à l'évolution de leur quartier, semble ignorer dans les faits ce qui contrarie leur vision de la ville. Quartiers 21 est, somme toute, une belle utopie lorsque ce programme ne sert que des vues partisans.

Enfin, cette fermeture demandée est aussi une façon de continuer à couper la ville en deux, en restreignant encore une fois les déplacements à l'aide de sa voiture.

Pour toutes ces raisons, vous l'imaginez bien, le groupe LausannEnsemble s'oppose à cette motion et vous prie de faire de même.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – Cela ne vous étonnera pas, le groupe socialiste va voter la transmission de cette motion à la Municipalité. Tout d'abord, j'aimerais remercier la personne – il me semble que c'était M<sup>me</sup> Fiora-Guttmann –

qui a renvoyé cette motion en commission. Le travail de celle-ci a été très utile. La première phrase de M. Gonzalez m'a confirmé le bien-fondé de cette proposition. Il a indiqué que le trafic qui passait par cette rue n'était pas du transit, mais bien des automobilistes à la recherche de places. La politique de la Ville, dans le Plan directeur communal, vise à ce que les gens ne tournent pas en ville pour chercher une place, mais posent leur voiture dans un P+R extérieur ou dans les nombreux parkings à proximité. On pourra citer les centres commerciaux qui développent une profusion de parkings souterrains. Des projets sont encore à venir, M. Français nous en a parlé en commission, notamment l'extension du parking Saint-François. Donc l'offre est importante.

Les 2000 voitures qui passent par là ne vont pas tourner encore plus. On peut imaginer qu'elles vont emprunter un nouveau tracé pour se rendre directement à une place disponible. Ce n'est pas juste de penser que 2000 voitures vont se reporter sur les autres rues. En outre, à cet endroit, il y a 26 places. Ce n'est rien par rapport à toutes celles créées en souterrain, ces dernières années dans le centre, dont le nombre total va encore augmenter.

M. Brélaz, dans un article paru dans la presse, l'a dit: le centre de Lausanne doit être pensé comme un grand centre commercial, le plus grand du canton. Dans ce cadre, les clients ne vont pas au centre commercial pour une seule course, mais pour faire du shopping, pour passer d'un commerce à l'autre. D'où l'importance de la qualité des aménagements extérieurs, et aussi de venir en transports publics. Lorsqu'on fait du shopping, on ne rapporte pas quatre litres de lait, dix litres d'eau et une armoire vaudoise. C'est donc important de valoriser l'espace public, qui devient partie intégrante de ce centre commercial. Quand on se rend dans un mall à l'américaine, on est content des décorations de Noël. Là, on est content de voir un aménagement agréable.

Les commerces de la rue Pépinet ont tout à gagner à ne plus avoir de voitures. Maintenant, un restaurant s'est ouvert, donc la suppression des places permet aussi d'envisager d'autres types d'activités. J'ai aussi constaté que le nouveau centre commercial a des entrées qui donnent sur cette rue. D'où l'intérêt de pouvoir sortir dans un espace agréable. Le centre de notre ville doit devenir le centre de l'agglomération et mérite, à ce titre, un traitement particulier. Il n'y a pas de transit par le centre ville, mais des gens qui s'y rendent.

Quant à l'argument de la sécurité... Lundi dernier, j'ai lu un article dans la presse à propos d'une jeune personne qui avait été agressée au bord de la route, relevant qu'aucune voiture ne s'était arrêtée. Malheureusement, l'argument de M<sup>me</sup> Fiora-Guttman me semble peu crédible.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vivement à renvoyer cette motion à la Municipalité. On peut même rêver qu'avec l'ouverture du parc à côté, il ne soit pas

nécessaire de remplacer toutes les places supprimées à cette occasion.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Une ou deux choses... Ma préopinante en a déjà parlé, donc je serai rapide. Mais on est aussi là pour parler, un Parlement, c'est fait pour discuter!

La descente de Pépinet est utilisée surtout pour trouver des places de parc, ce qui crée de la pollution plus que ça n'en supprime. Avec le nombre de places dans la région, sa fermeture ne devrait pas poser trop de problèmes.

Je suis assez surpris des propos de M<sup>me</sup> Fiora-Guttman, qui trouve quelques vertus aux bagnoles en ville – il n'y a pas d'autre terme – et dit que si l'on mettait des voitures un peu partout, il n'y aurait plus de déprédation sur l'espace public, ni de problèmes de transport. Je pose la question: est-ce que les commerçants des zones piétonnes actuelles seraient d'accord qu'on redonne leur zone aux voitures? Je suis assez sûr que non. Ces commerçants ne seraient pas très heureux de savoir que la rue de l'Ale, la place Saint-Laurent, etc., sont de nouveau ouvertes à la circulation automobile. Peut-être que ça empêcherait quelques déprédations de vitrines, etc., mais je n'y crois pas une seule seconde! Je constate surtout que la fermeture de ce tronçon modeste permettra au centre de mieux vivre, de mieux s'ouvrir et permettra aussi de créer une continuité dans l'espace public piéton, très importante quand on va faire ses courses.

Je vous encourage à soutenir la majorité de votre commission et à renvoyer cette motion à la Municipalité pour rapport et préavis.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – Comme d'habitude, je serai bref. Je n'ai pas l'habitude de parler de briques de lait et de petits machins, etc. J'aimerais seulement vous faire remarquer une chose. Quand nous avons étudié la liaison du pont Chauderon au pont Bessières-Saint-Martin, nous avons abondamment discuté de ce problème. Nous étions arrivés à la solution actuelle, d'utiliser uniquement le tournant à droite au bas de l'avenue Pépinet qui permet d'accéder au centre ville pour des déposes, des reposes, pour prendre des gens, pour faciliter les mouvements et pas seulement pour chercher un parking. Nous avons fait remarquer que les gens arrivant dans ce sens iraient tourner derrière le Tribunal de Montbenon, puis ils descendraient Jean-Jacques-Mercier. C'est ce qui se passera si on continue dans ce sens, suscitant des déplacements et une pollution supplémentaires. Je vous rappelle encore à toutes fins utiles que ce type de trafic est interdit aux camions d'un certain gabarit, qui n'ont pas le droit de tourner à droite à cet endroit. Que se passera-t-il pour ces véhicules? Ils iront tourner directement au virage suivant, c'est-à-dire à la caserne des pompiers. Voilà comment vous aurez amélioré la circulation en ville et rendu service à vos concitoyens. Je vous remercie de tenir compte de ces éléments pour vous déterminer et de refuser cette motion.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Selon la décision que vous prendrez, la Municipalité demandera un délai de trois ans, compte tenu des impacts de la mesure et surtout de la redistribution de la circulation dans le cadre du projet des « axes forts ». Une mesure globale sera prise, en concertation avec le collègue qui m'accompagne pour les « axes forts ». Nous vous demandons de prolonger le délai à trois ans, une exception conforme au Règlement.

**M<sup>me</sup> Fiora-Guttman (LE) :** – J'ai encore une question à poser à M. le municipal. Qu'en est-il de l'agrandissement du parking en face du Palace? M<sup>me</sup> Zuercher en a parlé, nous en avons parlé en commission. Mais à l'époque, on ne savait pas s'il serait agrandi ou non.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Oui, nous sommes en discussion avec le parking Saint-François. Aujourd'hui, nous butons sur un problème d'aménagement du territoire : les places de parc demandées pourraient compenser celles qu'on pourrait supprimer sur le domaine privé communal et sur le domaine public pour boucher l'horrible trou sur le parking Saint-François, cette horreur urbanistique. Les discussions sont rudes. Nous n'avons pas abouti. La Municipalité est entrée en matière, mais nous aurons d'autres discussions avec ce parking.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Deux arguments n'ont pas encore été amenés dans la discussion. Au haut de la rue Pépinet, il y a des bus. Les tl, lors des discussions autour de ce postulat, avaient fait savoir que les voitures qui tournaient à droite sur la rue Pépinet leur posaient des problèmes, en bloquant les bus.

Un autre argument, c'est les piétons. Il y a peut-être des personnes mal voyantes qui traversent, au moment où des voitures arrivent. C'est assez désagréable, quand on est piéton, que des voitures descendent là.

Enfin, une question à M. Français : est-ce que... – pour ne pas la nommer – l'entreprise qui prévoit le grand centre « Portes St-François » a été consultée? Je m'étonne qu'avec un tel projet, on ne soit pas favorable à une rue piétonne au bas d'un immense complexe commercial qui va attirer des milliers de personnes. J'aimerais savoir si on a demandé si cette entreprise était favorable à cette rue piétonne.

Trois ans pour les « axes forts »... J'ai cru comprendre, en lisant les journaux, que le Canton devait rendre un projet pour le mois de janvier. Pourquoi faudrait-il trois ans pour savoir si cette rue doit être piétonne ou pas?

Dernier élément : on parle d'une vingtaine de places de parc dans cette rue. Mais il y en a des milliers à quelques centaines de mètres... (*Rumeurs.*)

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Je peux répondre à la deuxième question de M<sup>me</sup> Germond. Oui, c'est au tout début janvier que le Comité de

pilotage prendra une décision sur les variantes proposées pour les « axes forts ». Cette décision aura des conséquences sur tout le réseau du centre ville et, de ce point de vue, la rue Pépinet sera intégrée dans cette transformation. Cela nécessite des mesures d'accompagnement. Les remarques que vous faites sur l'occupation de la place Saint-François et le tourner à droite sont prises en considération. Il y aura un report de trafic sur la petite ceinture. Lors de la mise à l'enquête de cette fermeture, nous devons étudier les impacts sur la circulation, parce que cela aura une influence sur d'autres quartiers et nécessitera des investissements que vous devrez décider. C'est trop tôt pour dévoiler cet immense projet, puisque même la délégation n'en a pas eu le détail. Cette rue Pépinet, tout comme la demande de M. Pernet d'un sens unique Grand-Pont–Grand-Chêne, sont intégrées à une vaste réflexion. Votre Conseil devra prendre ces décisions de manière globale.

En résumé, la motion de M<sup>me</sup> Zuercher est en deux étapes. Il y a la fermeture de la rue Pépinet, et puis une deuxième question est posée, la suppression des places de parc. Cela peut être mis en œuvre avant. Nous pourrions donc répondre très partiellement à la motion. Mais ce n'est pas l'usage.

Quant au succès du bâtiment, l'avenir nous le dira. Nous avons déjà été dans votre sens, puisque, du côté de la rue Centrale, nous avons amélioré sensiblement l'entrée et la dimension de l'ouvrage pour les piétons. Des ouvertures ont été octroyées sur cette façade classée. Il n'y a cependant pas de sortie directe sur la rue Pépinet, mais dans ce projet, tout peut évoluer.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – M. Français évoque la possibilité de réaliser un projet en deux étapes, d'abord la suppression des places de parc, ensuite une suppression éventuelle du trafic, selon les résultats de l'étude des axes lourds. Cette suppression des places signifierait une amélioration au profit des piétons, par exemple un élargissement des trottoirs. Considérant que certaines motions qui n'ont pas eu de délai de trois ans mais ont mis à peu près trois ans pour être traitées, je peux imaginer que même si on refuse ce délai de trois ans, on y aura « droit »! (*Légers rires.*) Ce serait intéressant peut-être de voter la proposition de M. Français de traiter la motion en deux parties. D'une part la suppression des places de parc, qui pourrait se faire rapidement, et puis la suppression du trafic, avec un délai de trois ans.

**La présidente :** – Je crois savoir que ce n'est pas possible de modifier la motion maintenant, nous sommes obligés de voter la prise en considération ou le classement.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – Je retire ma proposition, mais j'ai clairement exprimé mon point de vue. J'espère que M. Français l'a entendu...

**La présidente :** – Merci. Pouvez-vous nous dire les déterminations de la commission, s'il vous plaît, Madame Grin?

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), rapportrice remplaçante :** – Oui, Madame la Présidente. Au vote, la commission a accepté la prise en considération de la motion par 6 oui, 4 non, et 0 abstention. Elle en demande le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente :** – Merci, Madame. Je soumetts cette prise de position de la commission à votre vote. Ceux qui sont d'accord pour qu'il y ait prise en considération et renvoi à la Municipalité sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Messieurs les scrutateurs, je crois que c'est bien la majorité qui a accepté.

Je vous propose maintenant la pause, jusqu'à... (*Quelques protestations.*) Non ? (*Une voix dans la salle : «Non, non, non !» Rumeurs.*) Alors on vote le délai, un délai de trois ans. Ceux qui acceptent ce délai de trois ans ? Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Le délai de trois ans a été refusé. Je crois que cette fois, l'objet est traité.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher : « L'ouverture des «Portes Saint-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

\_\_\_\_\_

**La présidente :** – Attention : M. Luc Chessex aimerait bien que les conseillers qui n'ont pas encore passé devant son objectif aillent le voir. Nous reprenons à 20 h 50.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 20 h 25.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16